



**HAL**  
open science

# Le pouvoir des élites militaires en Égypte : l'emprise de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique depuis 1952

Youssef Saber Hanna

► **To cite this version:**

Youssef Saber Hanna. Le pouvoir des élites militaires en Égypte : l'emprise de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique depuis 1952. Science politique. 2014. dumas-01087027

**HAL Id: dumas-01087027**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01087027>**

Submitted on 25 Nov 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Master 2 Recherche Relations Internationales

**Le pouvoir des élites militaires en Egypte : l'emprise  
de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique  
depuis 1952**

Mémoire préparé sous la direction de **M. Olivier NAY**

Présenté et soutenu par **Youssef SABER HANNA**

Année universitaire 2013/2014

## **REMERCIEMENTS**

*Je tiens à remercier M. le Professeur Olivier Nay, directeur de cette étude, pour son suivi attentif de mon travail, sa patience et la compréhension dont il a fait preuve à mon égard. Il m'a appris qu'un bon mémoire n'aurait pu voir le jour sans les conseils précieux, mais d'autant plus sans les encouragements répétés.*

*Mes remerciements vont également à toute la communauté des enseignants en M2 Relations Internationales. Je n'oublie pas aussi l'ensemble des étudiants du Master, plus particulièrement ceux qui ont contribué à le dynamiser.*

*Ces remerciements s'adressent aussi aux différentes personnes qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps, à ceux qui ont répondu favorablement à ma demande d'entretien et à ceux qui m'ont fourni informations et documents.*

*Merci enfin à mes chers père et mère qui, malgré la distance, ont été toujours à côté de moi pour me soutenir. Merci à mes deux frères pour leur contribution « logistique » et leur patience. Et enfin, merci à mon cher ami Osama, qui m'a accompagné dans ma réflexion en montrant un support inconditionnel.*

## Table de Matières

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>I) Descendre du « Horseback » : l'ingérence des militaires dans les affaires politiques ...</b>	<b>10</b>
A) L'élite militaire en quête de pouvoir.....	10
1- <i>Analyse théorique : le rôle de l'armée dans la politique</i> .....	10
2- <i>Les répertoires de justification et les facteurs de la réussite de l'ingérence des militaires dans le champ politique.....</i>	18
3- <i>La formation de l'élite militaire égyptienne comme facteur de leur politisation.....</i>	28
B) Les répercussions politiques de l'emprise militaire sur l'appareil étatique .....	32
1- <i>La Militarisation de La bureaucratie étatique :</i> .....	32
2- <i>Les Relations concurrentielles au sein de l'élite militaire égyptienne.....</i>	49
3- <i>Les métamorphoses de la dichotomie « civil-militaire ».....</i>	53
<b>II) L'arsenal économique militaire comme fondement d'influence et de contrôle .....</b>	<b>61</b>
A) Comment transformer le militaire égyptien en chef d'entreprise ? .....	61
1- <i>Les militaires en réseaux de clientélisme :</i> .....	61
2- <i>Le caractère managérial de l'élite militaire égyptienne</i> .....	63
B) L'autonomisation militaire du secteur économique.....	66
1- <i>Le rôle économique de l'armée et le complexe militaro-industriel</i> .....	67
2- <i>Le complexe « militaro-civilo-industriel »</i> .....	75
C) Les obstacles de l'autonomie économique de l'institution militaire égyptienne.....	91
1- <i>L'aide militaire américaine.....</i>	91
2- <i>Le dilemme des dépenses militaires et la révision de budget.....</i>	97
<b>Conclusion .....</b>	<b>102</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>105</b>
Les ouvrages.....	105
Les Articles scientifiques .....	107
Articles de journaux et de sites internet .....	110
Autres .....	111
<b>Annexe.....</b>	<b>113</b>

## **Introduction**

Cette étude s'inscrit dans un contexte politique complexe sur le plan régional et local. L'importance du sujet provient tout d'abord, des changements radicaux vécus par le monde arabe depuis 2011 et le besoin d'une révision approfondie de ces changements. Le cas égyptien nous illustre éventuellement, un exemple concret de la restructuration des institutions politiques après une révolution qui a eu lieu le 25 janvier 2011. Ainsi, notre cas d'étude représente un sujet d'actualité, dans lequel les acteurs locaux du système politique égyptien redéfinissent leurs rôles. Repenser les relations civiles-militaires en Egypte, constitue un point décisif dans la compréhension du mode de fonctionnement du système politique actuel.

Cet intérêt scientifique est dû à la volonté de comprendre l'évolution profonde du rôle de l'armée depuis 1952 et jusqu'à nos jours. De quoi parlons-nous ? Après la chute de la monarchie et la déclaration de la république en 1953, l'Égypte est gouvernée explicitement par une oligarchie militaire connue sous le nom des « Officiers libres ». Gamal Abd El Nasser et Anwar Al Sadat, deux présidents égyptiens successifs qui étaient membres dans ce mouvement, incarnent une présence effective de l'élite militaire en tête de pouvoir. Mais la prédominance des élites militaires dans les postes de commandement civil, a connu un déclin pendant l'ère du Sadat et son successeur Moubarak. A l'époque de ce dernier, la corruption bureaucratique ; la détérioration des circonstances économiques et la diffusion de clientélisme, ont favorisé une substitution des élites militaires par des élites économiques, essentiellement des hommes d'affaires. Sous chaque présidence, l'institution militaire jouit des prérogatives dissemblables qui définissent le degré de son engagement dans la vie publique.

Ces fluctuations ont mené à une variation remarquable dans le rôle de l'armée dans la vie publique et ont dessiné la nature du rôle joué par l'armée pendant la révolution du 25 janvier 2011 et lors des protestations de 30 juin 2013. La compréhension adéquate des événements récents, nécessite une assimilation globale du rôle de l'armée en Egypte. Qui est cet acteur qui court à toute allure dans le système politico-économique égyptien ? Quels sont les outils mobilisés par l'armée qui lui favorisent une autonomisation sur les structures de l'Etat ? Comment la reprise en main du champ politique acquiert une certaine légitimité grâce à l'influence économique de l'institution militaire ? Pour répondre à cette exigence d'actualité, nous effectuons ce travail de recherche discipliné. Présentons ainsi la problématique ; les hypothèses ; le cadre théorique et conceptuel ; la méthodologie et le plan de la recherche.

**La problématique** porte sur les formes et les moyens de présence de l'institution militaire en Egypte dans les cercles des décisions politiques et économiques, en prenant des exemples depuis le mouvement militaire en 1952 et jusqu'à 2013. Ceci nécessitera une étude minutieuse de l'ingérence des militaires dans les administrations publiques de l'Etat. De même, il sera nécessaire de mettre l'accent sur les répercussions de cette autonomisation sur le domaine politique et économique. Aussi bien que les réseaux existants entre l'élite militaire et les différents centres de pouvoir. Il sera indispensable aussi de mentionner d'autres facteurs qui influencent ce rôle politico-économique, comme : la formation des élites militaires et la multipositionnalité des élites et leurs effets sur le mode d'agir et de réagir.

De cette problématique, découlent **quelques questions de recherche**. Nous énumérons les suivants :

- Pourquoi l'armée égyptienne s'invite-t-elle à plusieurs reprises à instaurer un certain ordre dans le champ politique ? Pourquoi les militaires s'aperçoivent-ils comme étant les arbitres du régime ?
- Quels sont les moyens de l'ingérence des militaires dans les institutions exécutives, législatives et même judiciaires ?
- Quels effets pour une telle ingérence sur les relations civiles-militaires et sur l'exercice politique ?
- Dans quelle mesure les contributions de l'armée dans le secteur économique, influencent la nature de son rôle et ses ambitions ?
- Y a-t-il des entraves qui peuvent contrarier le contrôle économique de l'institution militaire en Egypte ? Si oui, jusqu'à quel point peuvent-ils peser sur ce contrôle ?

Pour **le cadrage théorique**, celui-ci porte sur deux disciplines principales en science politique : tout d'abord les théories des relations civiles-militaires. Nous pouvons classer ces études en trois sous-catégories : en premier lieu, les contributions essentiellement théoriques qui relèvent de la sociologie militaire, le rôle des armées dans la transition démocratique et les typologies des relations civiles-militaires. Nous citons les exemples suivants : l'étude de Samuel Huntington intitulé « Reforming Civil Military Relation »<sup>1</sup>, aussi l'étude de Larry Diamond et Marc Plattner intitulé « Le rôle de l'armée en démocratie »<sup>2</sup> et l'étude de Rebecca L. Schiff intitulé « Civil Military Relation reconsidered, theory of Concordance »<sup>3</sup>. La deuxième sous-

---

<sup>1</sup> Samuel P. HUNTINGTON, « Reforming Civil Military Relation », *Journal of Democracy*, Vol. 6, No. 4, octobre 1995, pp 9-17.

<sup>2</sup> Larry DIAMOND, Marc PLATTNER, *Le rôle de l'armée en démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 2002), 242 p.

<sup>3</sup> Rebecca L SCHIFF, « Civil Military Relation Reconsidered Theory Of Concordance », *Armed Forces And Society*, Vo. 22, No. 1, Été 1995, pp 7 – 24.

catégorie porte sur l'application des théories des relations civiles-militaires sur des cas spécifiques. Citons l'exemple des deux études suivantes : l'étude du Deborah Norden intitulé *Redefining Political Military Relation in Latin America : Issue of New Democratic Era*<sup>4</sup> et celle de Samuel Huntington intitulée *The Soldier and The State*<sup>5</sup>. Enfin, nous nous référons aux études concernant le cas égyptien. Par exemple l'étude d'Ahmed Abdallah intitulée : *Les forces armées et l'évolution de la démocratie en Egypte*<sup>6</sup>, aussi celle de Robert Springborg intitulée : « Le président et le Maréchal, les relations civiles-militaires en Egypte aujourd'hui ».<sup>7</sup>

En second lieu, nous aurons recours aux théories de la sociologie politique dans les domaines suivants : sociologie des élites, sociologie des réseaux, sociologie des organisations et sociologie militaire. Toutes ces catégories et ces approches analytiques seront minutieusement traitées tout au long de notre étude. Nous définissons ainsi **les concepts** essentiels de notre étude :

- **Les Relations civiles-militaires** : ce sont les relations qui dirigent les champs d'action entre les civils et les militaires au sein d'un Etat. Dans les démocraties, cette relation est conditionnée par des critères définis selon lesquels nous pouvons évaluer ce type de relations. Le débat sur ce sujet a commencé chez les traditions occidentales dès le 18<sup>ème</sup> siècle notamment après le déclin des monarchies absolues. Dans ce type de monarchies, le monarque possédait la plénitude des pouvoirs y compris le commandement de la force armée. Mais après la montée en puissance des régimes parlementaires, l'appel à la spécialisation et au professionnalisme de l'armée constituent le courant intellectuel dominant.<sup>8</sup>

A ce propos dans les études contemporaines, certains politologues ont légitimement affirmé que la nature des relations que la hiérarchie militaire entretient avec le pouvoir civil, constitue des paramètres visibles et efficaces de la bonne gouvernance et de l'effectivité d'un Etat de droit. Au regard des principes qui justifient les droits d'homme, ce ne sont pas des rapports d'infériorité et de supériorité fondés sur la force qui doivent définir les relations entre les civils et les militaires.<sup>9</sup> Mais bien plutôt les rapports de complémentarité nécessaire dans une république qui se veut citoyenne : les civils, de même que les militaires étant invités, chaque

---

<sup>4</sup> Deborah. NORDEN , « Redefining Political Military Relation In Latin America Issue Of New Democratic Area », *Armed Forces And Society*, Vo. 22, No.3, printemps 1996, pp 419-440.

<sup>5</sup> Samuel P. HUNTINGTON, *The Soldier And The State*, (Harvard, Press Of Harvard University Press, 1957), 550 p.

<sup>6</sup> Ahmed ABDALLAH, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « *Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr* », (Le caire, Sina, 1990), p 66.

<sup>7</sup> Robert SPRINGBORG, « Le président et le maréchal : les relations civiles-militaires en Egypte aujourd'hui », « *Al Raees wa al moahir : al e'lakat al madaneya al a'skareya fi misr al yawm* », in Ahmed Abdallah, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « *Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr* », (Le caire, Sina, 1990), pp 65- 91.

<sup>8</sup> Michael C. DESH, « Quelles menaces pour la nation ? Quelles missions pour l'armée ? », in Larry Diamond, Marc F. Plattner, Monique Berry (traduction), *Le Rôle de l'armée en Démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 1996), pp 51-74.

<sup>9</sup> Jack WOODS, Abd El Hamid ABDALLAH (trad), *Les Armées et La Politique*, « *Al Geyoush Wa Al Seyasa* », (Beyrou, L'institut des recherches arabes, 1982), pp 23-42.

groupe dans sa sphère d'action, à promouvoir un environnement qui doit jeter les bases d'une sécurité garantissant la paix, la démocratie et le développement durable.

Toujours ces dernières années, les militaires ont trouvé de nouveaux moyens apparemment démocratiques pour exercer un pouvoir dans la vie publique : certains contrôlent d'importantes ressources économiques ; des services de renseignement qui collaborent avec le gouvernement ; des militaires mettent en œuvre des politiques populistes ; des groupes paramilitaires interviennent dans les conflits à caractère politique et la militarisation de la police permet d'assurer un contrôle de la société.<sup>10</sup> Cette infiltration militaire dans la vie civile varie selon les normes sociales dominantes et les expériences historiques vécues.

- **Elite**: selon Pareto, le pouvoir est le fondement des élites. Les acteurs sociaux doivent apercevoir ceux qui prétendent être élites comme possédant celui-ci. D'après Giovanni Busino, c'était à partir du 14<sup>ème</sup> siècle que le mot prend le sens de « l'élus », de « choisi » ou de « distingué », caractérisant celui qui prétend être le meilleur dans une communauté ou parmi un groupe d'individus. Dans le même sens, la littérature française accorde au mot « élite » une signification de suprématie. Selon cette perception, l'élite est une minorité qui se trouve dotée d'un prestige spécial et des qualités exceptionnelles, qui lui confèrent une place avantagée auprès des groupes sociaux favorisant ses capacités. Pour les académies espagnoles, cette minorité doit disposer de certaines prérogatives lui permettant d'exercer le commandement dans l'espace où elle s'implante. Mais ce qui est vraiment intéressant, c'est la signification du terme « élite » dans la langue arabe. L'équivalent fonctionnel du mot en arabe est le mot *noukhba* qui provient du verbe *nakhaba* qui veut dire « élire » ou « choisir ». Malgré cette signification positive, les élites dans le monde arabe ne sont pas d'habitude ni élus ni choisis.<sup>11</sup> Mais d'une manière générale la définition de Hanz Dreitzel, est considérée comme récapitulative des différents aspects du concept : « une élite est formée de ceux qui – occupant les positions les plus élevées dans un groupe, une organisation ou une institution – ont atteint ces positions principalement grâce à une sélection de capacités personnelles. Ils ont du pouvoir ou de l'influence en raison du rôle lié à leurs positions. Au-delà de leurs intérêts de groupe, ils contribuent directement au maintien ou au changement de la structure sociale et des normes qui la sous-tendent. Leur prestige leur permet de jouer un rôle de modèle contribuant, à partir de leur groupe, à influencer normativement le comportement d'autres ». <sup>12</sup> A partir de cette définition, une élite peut appartenir aux champs politiques,

---

<sup>10</sup>Rabab AL MAHDY, « les relations civiles militaires en Egypte », « Al E'elakat Al Madaneyya Al A'skareyya fi masr », *Al Sherouk*, 8 janvier 2012, disponible sur :

<http://www.shorouknews.com/columns/view.aspx?cdate=08012012&id=248c55ca-a9c0-4978-96ed-872f5f179bdd>.

<sup>11</sup> William GENIEYS, *La sociologie Politique des Elites en Question*, (Paris, Armand Colin, 2011), pp 11-16.

<sup>12</sup> Giovanni BUSINO, *Elite(e) et Elitisme*, (Paris, Presses Universitaires de France, 1992), p.

économiques, sociales, intellectuels, etc. *Grosso modo*, il y a deux tendances dans l'étude des « élites » qui se rapprochent de notre étude. D'une part la tendance organisationnelle de Mosca, qui suppose que la domination de l'élite sur le centre de pouvoir, s'effectue grâce à ses capacités organisationnelles. La force de cette élite dépend enfin de compte du fait qu'elle se forme d'une minorité cohérente qui peut résister les forces d'opposition dispersées. De l'autre part la tendance systémique de Wright Mills,<sup>13</sup> qui s'intéresse dans son analyse de pouvoir, à l'apparition de grandes organisations dans la société. Celles-ci jouent un rôle décisif dans la précision des centres de pouvoir dans la société et parmi lesquelles l'institution militaire.

- **L'institution militaire** : pour les sociologues durkheimiens, l'institution renvoie à une construction normative, qui nécessite l'élaboration des obligations et des règles explicites intériorisées par les individus y appartenant. De plus, une institution se définit par son caractère impersonnel et collectif. Aussi, elle s'inscrit dans la permanence et la durabilité et leurs actions sont opérées dans la continuité.<sup>14</sup> L'institutionnalisation aussi se manifeste sous la forme des appareils gouvernementaux, une séparation de pouvoirs et la mise en place d'un régime représentatif où la contrainte légitime est explicite.<sup>15</sup> Pour une institution militaire, il s'agit des traits distinctifs suivants : une hiérarchie de grades avec un payement et des privilèges proportionnés pour chacune de ces grades, une étiquette mise en œuvre entre les grades, une promotion par l'ancienneté soutenue par le mérite, une organisation pyramidale fondée sur la contrainte, une division verticale des fonctions et une division horizontale des structures, une bureaucratie transportable avec des rapports et des ordres écrits.<sup>16</sup> Il y a aussi une concentration de pouvoir dans les hauts niveaux de la pyramide hiérarchique et un grand écart entre le statut des officiers et celui de soldats.

Quant à **la méthodologie** qui nous aide à explorer les deux hypothèses, nous la divisons en deux grandes méthodes. La première est le traitement analytique des données quantitatives et des faits historiques. Cela signifie que les chiffres et les statistiques disponibles sur la nomination des militaires aux postes de commandement ; les jugements martiaux ; le nombre de projets économiques dirigés par les militaires et le nombre d'entreprises leur appartenant, nous servent comme indicateurs du degré de l'ingérence des militaires dans les administrations de l'Etat. La présentation des chiffres et des détails, est accompagnée d'une analyse comparative qui nous permet de poursuivre l'évolution de ce contrôle et les changements qui l'ont affecté. Cette

---

<sup>13</sup> Wright MILLS, *The power elite*, (New York, Les Presses de l'Université d'Oxford, 2000), pp 109, 117, 239.

<sup>14</sup> Michel FOUURIAT, *Sociologie des Organisations*, 3<sup>ème</sup> édit (Paris, Pearson Education, 2011), pp 36-37.

<sup>15</sup> Virgine TOURNAY, *Sociologie des Institutions*, (Paris, PUF, 2011), p 33.

<sup>16</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Sociologie Militaire : Armée, Guerre et Paix*, (France, Armand Colin, 2000), p 16.

dimension analytique comporte bien sûr le traitement des différents documents qui varient entre des ouvrages théoriques et empiriques ; des périodiques scientifiques et des articles d'analyse mais aussi une analyse de quelques discours et quelques déclarations officielles. Les faits historiques et les études de récits, seront traités d'une manière plutôt analytique et comparative.

Pour la deuxième méthode, nous avons procédé un travail empirique. Cette dimension empirique se fonde sur deux piliers : tout d'abord, nous avons effectué un travail de terrain au Caire, dans la période de 25 décembre 2013 au 25 janvier 2014. Durant cette période, nous avons réussi à effectuer plusieurs entretiens avec les personnes suivantes : M. Safey Al Din Kharboush, directeur du département de science politique à la faculté d'économie et de science politique à l'université du Caire et spécialiste dans les affaires stratégiques,<sup>17</sup> Mme. Amany Masood, professeur de science politique à l'université du Caire et spécialiste des relations civiles-militaires en Egypte<sup>18</sup>, M. Mohammed Abdallah Younes, un chercheur au centre régional des études stratégiques et l'auteur de plusieurs articles sur les affaires militaires en Egypte<sup>19</sup>, et enfin M. Saeed Habib, ingénieur responsable d'une section de production dans l'usine Banha pour la production militaire<sup>20</sup> (voire les entretiens vidés dans l'annexe). Ces entretiens, nous ont servis en nous orientant vers une problématisation plus scientifique du sujet abordé et en ouvrant de nouvelles dimensions analytiques. Mais la dimension empirique ne se limite pas aux entretiens effectués et ne tire pas justement sa pertinence de la simple période de terrain déjà mentionnée. Mais plutôt nous avons profité des expériences vécues en tant qu'égyptien longtemps propulsé dans ce domaine<sup>21</sup>. Donc la dimension empirique est un résultat d'une cumulation des expériences vécues tout au long de la vie du chercheur, accentuée par une période de terrain orientée. Il est vrai que nous n'avons pas pu organiser des entretiens avec des chefs militaires en Egypte, malgré le fait que nous avons tous fait pour en avoir, à cause des difficultés empiriques auxquelles quiconque tentant d'entreprendre une telle tâche se trouve confronté pendant le temps actuel. Cependant, tout au long de notre parcours académique en Egypte, nous avons interrogé de nombreux officiers sur les questions politico-militaires. Et ce qui est plus important, c'est la diffusion des formes d'existence militaire dans la vie égyptienne quotidienne de telle façon que personne ne peut plus éviter. Ainsi, avons-nous combiné les expériences vécues avec les observations analytiques afin de mener à mieux ce travail de recherche.

---

<sup>17</sup> Entretien daté du 20 janvier 2014, au bureau du susmentionné à la Faculté d'économie et de science politique. La durée de l'entretien : environ 30 min.

<sup>18</sup> Entretien téléphonique daté du 14 janvier 2014. La durée de l'entretien : environ 20 min.

<sup>19</sup> Entretien daté du 21 janvier 2014, au bureau du susmentionné au Centre Régional des Etudes Stratégiques. La durée de l'entretien : environ 40 min.

<sup>20</sup> Entretien daté du 5 janvier 2014, au domicile du susmentionné. La durée de l'entretien : environ 60 min.

<sup>21</sup> Les deux semaines d'éducation militaire passées par le chercheur pendant ses études universitaires (détaillé dans ce mémoire à la page 54)

Avant de se lancer sur la quête du sujet, nous avons élaboré **deux hypothèses centrales** que nous vérifierons par le plan de recherche, les deux hypothèses sont :

- Le professionnalisme de l'armée, selon la perception de Huntington, ne s'accompagne pas nécessairement de son désengagement politique au sein de l'administration égyptienne. Bien au contraire, l'élite militaire en Egypte a exercé, et exerce toujours, un rôle politique avec des intensités différentes malgré son jouissance d'un haut degré de professionnalisation. L'analyse nous montre que le contexte politique et la formation culturelle de cette élite peuvent avoir le dernier mot en ce qui concerne le désengagement politique des militaires en Egypte.
- le contrôle des militaires sur le champ politique est étroitement associé à leur autonomisation dans le champ économique. En effet, c'est à travers l'autonomisation économique que le contrôle de l'armée en Egypte devient une pratique « normale ou indolore » selon les termes de Béatrice Hibou. Nous allons trouver que le contrôle économique constitue, de nos jours, la pièce maîtresse du rôle prépondérant de l'institution militaire en Egypte.

Pour adapter notre méthodologie à l'étude des hypothèses présentées, nous proposons de diviser notre **plan de travail** en deux grandes parties. Dans une première partie, nous examinerons l'ingérence des militaires dans les affaires politiques en Egypte. Nous mettrons l'accent tout d'abord sur les aspects théoriques et la manière par laquelle les grands paradigmes ont conçu les relations civiles-militaires, pour bien situer le cas égyptien. Et après, nous présentons les répertoires de justification employés par les militaires égyptiens au moment d'imposer leur régime, tout en faisant mention à la formation des élites militaires comme un facteur de leur politisation. Puis nous examinerons les moyens et les répercussions du contrôle politique des militaires, en traitant les points suivants : la militarisation de la bureaucratie étatique, l'escalade de la concurrence entre l'élite militaire et les métamorphoses de la dichotomie « civile-militaire ». La deuxième partie sera consacrée, quant à elle, à examiner l'autonomisation du militaire sur l'économie en Egypte. Cette deuxième partie est complémentaire à la première, tant que la vie sociale et l'administration étatique comportent des aspects économiques à côté des aspects politiques. Autrement dit, un vrai contrôle militaire sur la vie civile doit contenir le maximum des aspects de cette vie, y compris la dimension politique et celle économique qui englobent la plupart des instances étatiques. Ainsi, nous commençons cette partie par les deux traits qui caractérisent le rôle économique de l'élite militaire, qui sont : la multipositionnalité des militaires d'un côté et leur caractère managérial de l'autre côté. Puis nous présentons leur contrôle sur le domaine économique par l'analyse du complexe militaro-industriel égyptien

et sa conversion à un complexe militaro-civilo-industriel. Et enfin, nous explorons les obstacles qui peuvent confronter la grande puissance économique de l'institution militaire, afin de présenter une perspective plus ou moins globale de ce rôle ramifié.

Il en reste **trois remarques importantes** que lecteur doit garder à l'esprit tout au long de notre analyse. Tout d'abord, cette analyse a essayé d'éviter à tout prix le traitement chronologique des faits. Ainsi le lecteur ne doit-il pas s'attendre à une reproduction des ouvrages historiques, largement abondants, qui ont mis l'accent sur cette période. La nouvelle contribution que cette recherche prétend présenter provient plutôt du caractère transversal de cette analyse. C'est-à-dire, le chercheur était soucieux de poursuivre l'évolution et les changements qui surgissent sur le contrôle militaire en Egypte ainsi que les facteurs de la continuité, selon certains axes analytiques. Et en même temps, il a évité la tautologie de l'approche historique qui se caractérise par la présentation chronologique détaillée des faits. La deuxième remarque, concerne un concept employé par le chercheur tout au long de son analyse. Nous avons préféré l'usage du terme suivant : « intervention des militaires » ou « l'ingérence des militaires » lorsqu'il s'agit de l'action militaire dans le champ politico-économique. Ceci est dû aux plusieurs raisons : dans un premier temps, nous avons essayé d'éviter les typologies qui enferment l'analyse scientifique dans des stéréotypes rigides. En second lieu, la pertinence ne dépend pas de la classification des événements. En supposant que cette classification qu'elle soit correcte ou erronée, le statu quo reste comme il est et ne s'adapte jamais à notre perception. Mais la pertinence réside dans l'analyse concrète de ce qui s'est passé sans se prolonger dans le vortex des typologies. Malgré tout, nous nous sommes référés aux grands apports théoriques, mais pour clarifier les idées et non pour les classer. L'usage des termes « intervention » et « ingérence », nous permet, enfin de préserver la neutralité axiologique autant que possible. Le thème étant un sujet d'actualité en Egypte, il a pu créer un contexte de polarisation entre les citoyens qui oscillent entre « révolution » et « coup d'Etat ». Afin de s'élever dès le début au-delà de ces controverses qui se terminent par l'alignement à un camp, nous avons décidé d'employer les termes mentionnés.

La troisième et la dernière remarque, renvoie aux difficultés auxquelles nous avons été confrontés lors de l'élaboration de cette recherche. Le fait d'effectuer des recherches sur l'armée en Egypte est mal perçu aussi bien parmi les responsables que parmi certains citoyens, qui considèrent la recherche sur ces thèmes comme touchant à la sécurité nationale. De plus, beaucoup de données et d'information ne font pas l'objet d'une transparence gouvernementale, ce qui laisse une grande marge pour les estimations. Ce problème de disponibilité des sources, a été surmonté par un effort considérable dans la collecte de données et le rassemblement quasi-complet des œuvres concernant le cas égyptien. Il est à noter que cette analyse, représente une

contribution proactive dans les parties concernant les événements actuels et les évolutions récentes.

## **I) Descendre du « *Horseback* » : l'ingérence des militaires dans les affaires politiques**

### **A) L'élite militaire en quête de pouvoir :**

#### **1- Analyse théorique : le rôle de l'armée dans la politique**

L'étude des relations civiles-militaires jouit d'une importance centrale lorsqu'il s'agit d'examiner le comportement politique des élites militaires et ceci pour deux raisons<sup>22</sup> essentielles : tout d'abord, l'institution militaire monopolise la force matérielle essentielle de l'Etat et par conséquent elle est considérée comme le moyen de dissuasion principal en son sein. De ce fait, n'importe quel changement radical entre « le système du gouvernement » et « l'outil de la force », devient surprenant dans la mesure où cet outil peut se transformer en un système de gouvernement lui-même. Par conséquent, la plupart des études concernant le comportement politique des militaires se focalisent sur les moyens d'assurer un contrôle civil sur les armées. En second lieu, l'étude des relations civiles-militaires englobe des axes d'analyses multiples. Peut-être ces relations signifient ou bien les interactions entre l'Etat et l'armée, ou bien la relation entre le peuple et l'armée. Mais aussi, certaines de ces études les aperçoivent comme étant les rapports entre les élites civiles et les élites militaires ou parfois les intérêts de l'institution militaire dans le cadre des réseaux des intérêts économiques et sociales. Mais quel que soit la multi-dimensionnalité du sujet, le point crucial autour duquel flottent les analyses scientifiques est le suivant : comment assurer le contrôle civil sur les militaires et quel est le type des relations civiles-militaires le plus adéquat à ce contrôle ?

Il est bien connu que l'étude approfondie des affaires militaires à l'époque de modernisme a commencé depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle et s'étend jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Tocqueville était parmi les pionniers à traiter les aspects militaires dans le passage à la démocratie aux Etats-Unis. Charles Mills dans son ouvrage *The Power Elite* a mentionné l'existence d'une élite militaire qui cohabite avec des élites politiques et économiques sur la base des intérêts mutuels. De même, Gaetano Mosca a signalé l'influence accrue des petits groupes, y compris les élites militaires, dans les sociétés post-industrielles<sup>23</sup>. Tandis qu'Erving Goffman dans son ouvrage *On the characteristics of total institutions* construit les approches analytiques à travers laquelle un chercheur peut évaluer le mode de prise de décision dans une institution comme l'institution militaire<sup>24</sup>. Mais dans cette partie théorique, nous nous intéressons plutôt aux

---

<sup>22</sup> Pour savoir plus sur les dimensions des relations civiles-militaires consultez : VAN DOORN, *Military Profession And Military Regimes : Commitments and Conflicts*, (Allemagne, Mouton, 1969), pp 11-31.

<sup>23</sup> Guiseppe CAFORIO, *Handbook Of The Sociology Of The Military*, (New York, Springer Science, 2006), pp 10-12.

<sup>24</sup> William S. JOSE, «Total Institutions : A reconstruction», *Sociological Focus*, Volume 1, no. 4, 1968, pp 18-20.

études contemporaines qui s'appuient sur le dilemme du contrôle civil sur les militaires. Ces études se subdivisent en deux grands courants que nous aborderons respectivement, l'école traditionnelle américaine d'une part et d'autre part les théories alternatives. Nous cherchons de l'analyse de ces deux courants, à déduire les perspectives différentes par lesquelles les grands penseurs ont dessiné la nature des relations entre « le civil » et « le militaire ».

Les pionniers de cet école de pensée américaine, Huntington ; Janowitz, et Jacques Van Doorn, ont présenté une conception unique des relations entre les civils et les militaires. Dans la première partie de son célèbre ouvrage *The Soldier And The State*<sup>25</sup>, Samuel Huntington, considéré comme père fondateur des études contemporaines des relations civiles-militaires, met l'accent sur la notion du professionnalisme. Par le biais du professionnalisme, le contrôle civil sur les militaires est assuré et les relations civiles-militaires s'inscrivent dans un cadre démocratique. Un officier professionnel c'est celui qui se soumet aisément aux ordres du gouvernement civil, partant d'une croyance profonde que sa profession se limite à la guerre et ne s'étend pas à un rôle politique. Ainsi selon Huntington, un officier professionnel est totalement impliqué dans ses missions fonctionnelles, se ressemblant par conséquent à un physicien pleinement engagé dans son laboratoire.

Une armée professionnelle se caractérise par trois traits principaux : tout d'abord, l'expérience. L'officier est un expert au sein d'une institution, chargée exclusivement de gérer la violence sur la scène des opérations. C'est ainsi que le corps des officiers jouit des compétences spécifiques dans des domaines assez précises, grâce à une période de formation qu'il a reçu au sein de l'institution militaire. Cette expérience peut être accentuée par une culture générale diffusée dans la société, qui aperçoit le rôle du militaire selon une approche fonctionnelle. Le deuxième trait, est la responsabilité sociale. Ceci veut dire que la responsabilité incombant à la charge du militaire professionnel, est celle de la protection et la préservation de la sécurité nationale. L'officier qui est bien conscient de cette responsabilité, ne sera point ambitieux de chercher d'autres charges encourues. Le troisième et le dernier trait, est la solidarité collective interne. Cela signifie, qu'il existe un sentiment de solidarité et d'allégeance commune entre les officiers et les soldats au sein de l'armée, qui est considéré comme corollaire à leur unicité professionnelle. Cette cohésion morale est due à la perception similaire des militaires de leur rôle et leur statut socio-professionnel.

En partant de ces trois traits, Huntington a pu forger le principe clé qui fait l'objet d'un accord parmi les théoriciens classiques des relations civiles-militaires : le principe du contrôle civil sur les militaires. La réduction de l'influence des groupes militaires ne peut pas être garantie

---

<sup>25</sup> Samuel P. HUNTINGTON, *The Soldier and The State*, (Harvard, Press of Harvard University, 1957), pp 25-63.

qu'à travers un double contrôle civil : le contrôle civil subjectif, et le contrôle civil objectif. D'un côté, un contrôle civil subjectif trouve sa substance dans la maximisation du pouvoir des civils par rapport aux militaires. Michael C. Desh<sup>26</sup> attire notre attention sur la relation existante entre le contrôle civil subjectif et le type des menaces auquel un Etat fait face.

Selon Desh, un Etat confronté à une invasion externe traditionnelle, aurait plus de chances de connaître des relations civiles-militaires plus ou moins stables. Les menaces externes contribuent à ne pas dévoyer l'attention des militaires hors de leur mission de défense, et par suite leur implication dans les affaires politiques est à son niveau minimal. Dans des circonstances pareilles, l'autorité civile s'appuie sur une liberté d'action accrue dans le champ politique. De plus, elle bénéficie d'une obéissance de la part de l'institution militaire qui a besoin, à son tour, de soutien étatique et des ressources mobilisées par le pouvoir civil. Dans ce cas-là, le contrôle civil subjectif sur les militaires est assuré. Par contre, si un pays est menacé par des litiges internes, les instances civiles se trouvent épuisées par les fragmentations et les disputes. Le groupe le plus influent au pouvoir n'hésite pas à recourir aux forces armées pour stabiliser les jeux à son profit. Ainsi ce groupe civil fait appel aux militaires pour exercer une certaine influence politique, afin qu'il ait l'initiative de commander l'armée avant les autres centres du pouvoir. Dans ce deuxième cas, le contrôle subjectif peut se convertir à un contrôle militaire effectif derrière une façade civile. C'est pour cette raison que Huntington a souligné le danger potentiel qu'une politisation de l'armée puisse causer, et qui engendre inévitablement ce type de contrôle subjectif.

De l'autre côté, le contrôle civil objectif s'appuie sur la notion du professionnalisme. Selon Huntington, ce contrôle objectif est le vrai garant du désengagement politique des militaires. Il implique une acceptation par les officiers des limites de leurs compétences et une subordination aux autorités politiques civiles. L'autorité civile, élue par le peuple, est la seule responsable de l'élaboration de la politique étrangère et celle de la défense en maîtrisant les forces armées comme outil d'exécution. Cependant, ce contrôle objectif conditionne une obligation indépassable à la charge de l'autorité civile. Les gouvernants doivent déclarer leur respect aux domaines de compétences propres aux militaires, dans lesquelles ces derniers doivent jouir d'une grande autonomie. Sans doute, ce sont les domaines qui sont relatives aux dimensions techniques qui engendrent la diversité des tâches de la profession militaire. Il en résulte enfin, un minimum d'ingérence des militaires dans les affaires politiques et un minimum d'intervention des politiciens dans les affaires purement militaires. Dans ce cas-là, les militaires n'aspirent aucun contrôle politique et respectent le haut degré d'institutionnalisation dont jouit

---

<sup>26</sup> Michael C. DESH, « Quelles menaces pour la nation ? Quelles missions pour l'armée ? », in Larry Diamond, Marc F. Plattner, Monique Berry (traduction), *Le Rôle de l'armée en Démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 1996), pp 53-54.

leur Etat<sup>27</sup>. C'est ainsi que dans les régimes militaires, l'armée exerce en permanence un rôle politique indépendamment du fait que le pouvoir soit entre les mains des civils ou des militaires. Dans un régime où le professionnalisme est remis en cause, les militaires se trouvent dans des positions où ils sont amenés à entrer en compétition avec d'autres groupes autour des ressources forcément limitées. Ils se disputent avec d'autres groupes civils sur la richesse et le pouvoir.

Nous pouvons ainsi affirmer que les théoriciens du paradigme classique des relations civiles-militaires, sont d'accord sur le principe de la neutralité de l'armée. Cette neutralité est issue de la neutralité étatique elle-même<sup>28</sup>. L'armée n'intervient pas en politique et n'a pas besoin d'intervenir, car les différences politiques dans les régimes démocratiques sont résolues par des moyens pacifiques et selon des règles constitutionnelles. L'obéissance de l'armée à l'autorité civile même pendant le temps de guerres, est due selon ces théoriciens à plusieurs facteurs,<sup>29</sup> parmi eux : la gestion du conflit est la responsabilité de l'autorité civile quel que soit la manière de son accès au pouvoir. Aussi, la sécurité nationale qui est la responsabilité des forces armées est menée sous la direction de l'autorité civile. De plus, c'est l'autorité civile qui détermine quand est-ce que la guerre est déclenchée et quand est-ce qu'elle est terminée et quels sont les objectifs à réaliser. Peter Fever<sup>30</sup>, résume ce débat par le principe de la dépendance militaire au pouvoir civil. Les relations civiles-militaires selon lui ont un caractère hiérarchique, où les dirigeants civils sont placés au sommet de la pyramide de commandement et jouissent d'une suprématie par rapport aux militaires. Cette suprématie est préservée, par un système juridique contractuel définissant les frontières entre le pouvoir civil et l'institution militaire. Mais contrairement à Huntington, Fever estime une certaine marge de flexibilité dans les relations civiles-militaires, dans laquelle les militaires peuvent exécuter les ordres civils totalement ou partiellement.

Mais cette théorie classique de professionnalisme a connu un tas de critiques notamment après la succession des coups d'Etat en Afrique et en Amérique latine entre les années 1960 et 1980. Dans ce contexte, des théories alternatives se sont présentées comme un substitut capable de donner des interprétations plus convaincantes des déterminants, qui règlementent les relations

---

<sup>27</sup> Samuel P. HUNTINGTON, *Op.cit.*, pp 90-94.

<sup>28</sup> Abd Al Ilah BELQAZIZ, « La Politique dans la balance des relations entre l'armée et l'autorité », « Al Seyassa Fi mizan Al E'laka Bayna Al Geish w Al Solta », in Ahmed Weld Dadah, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi » (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), p 17.

<sup>29</sup> Aïm HOEIDY, *La Militarisation et la sécurité au Moyen-Orient : leurs impacts sur le développement et la démocratie*, « Al A'skara wa Al Amn Fi Al Shark Al Awsat : taasirhoma A'la Al Tanmeya wa Al dimocrateya », (Le Caire, Al Shorouk, 1991), pp 95-98.

<sup>30</sup> Enaam Abdallah MOHAMED, *L'impact de la Structure du Système Politique Sur Les Relations Civiles-militaires : étude de cas de la république islamique iranienne*, « Taasir Benyet Al Nezam Al Syasy A'laa Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareyya : Dearset Hala Al Gomhoreya Al Islameya Al Iraneya », Mémoire de M2 Recherche soutenu à la faculté d'économie et de science politique, Université du Caire, 2013, pp 47-49.

civiles-militaires. Avant d'aborder les approches alternatives, il sera donc évident de présenter certaines de ces critiques sur lesquelles se fonde la pensée novatrice<sup>31</sup>. Tout d'abord, la théorie dominante qui analyse les relations civiles-militaires sur la base du professionnalisme est intimement liée, historiquement et empiriquement, au cas américain. Donc, Huntington et Janowitz se trompent en apercevant cette théorie comme généralisable. En second lieu, le professionnalisme ne constitue pas le seul garant de désengagement politique des militaires. Certes, il y a d'autres facteurs, notamment culturels, qui peuvent jouer dans quelques sociétés le rôle primordial du garant de désengagement politique de l'armée. Ce qui est plus flagrant, est l'inexistence d'une définition pertinente de la notion du « professionnalisme », acceptable par la grande majorité des théoriciens. D'une part, elle peut être le synonyme de degré de la concentration des militaires dans l'accomplissement de leurs tâches. D'autre part, elle peut-être équivalente au degré de l'efficacité des militaires dans l'exercice de leur mission. Et dans d'autres cas, elle peut être utilisée pour distinguer entre l'institution militaire constituée des volontaires et celle se basant sur la conscription. Enfin, il n'est pas convenable de mettre les militaires dans un côté et tous les autres institutions étatiques dans un autre côté. Cela parce que ces premiers figurent parmi les acteurs qui agissent au sein du système politique et tous les deux, les militaires et le système politique, subissent des influences réciproques.

Malgré le fait que les théories alternatives ont intervenu pour abolir l'idée du professionnalisme en tant que principe suprême gérant les relations civiles-militaires, les théoriciens de ces paradigmes se trouvent inspirés par la pensée classique américaine. Dans son article « Redéfinir les rapports entre civils et militaires »<sup>32</sup>, Huntington signale la complexité de l'étude des relations civiles-militaires notamment dans les pays en voie de développement. Dans les jeunes démocraties, les problèmes proviennent des civils que des militaires ce qui diversifie les facteurs qui peuvent influencer ces relations. La nature de l'institution militaire, son histoire, le type des interactions au sein du régime politique et le degré du respect mutuel entre les civiles et les militaires, peuvent porter atteinte au contrôle civil objectif. En partant de ces axes d'analyses, les théories alternatives ont tenté de traiter les relations civiles-militaires différemment. L'intérêt scientifique s'étend pour comprendre, non seulement les relations entre le civil et le soldat, mais aussi les relations entre les responsables élus et la bureaucratie étatique qu'elle soit civile ou militaire<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Cahdya FATHY, *Les Relations civiles-militaires et la Transformation démocratique : Etude Analytique des Approches Théoriques contemporaines*, « Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareyya Wa Al Tahawol Al Dimocracy : Derasa Tahlileyya Leletegahat Al Nazareyya Al Mo'asera », (Le Caire, Al Nahda, 2006), pp 9-16

<sup>32</sup> Samuel P. HUNTINGTON, « Redéfinir les rapports entre civils et militaires », in Larry Diamond, Marc F. Plattner, Monique Berry (traduction), *Le Rôle de l'Armée en Démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 1996), p 43.

<sup>33</sup> Yahuda BEN MAEER, Moustafa Al Rez (traduction), *Les Relations civiles-militaires en Israël*, « Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareyya Fi Isra'el », (Le Caire, Madbouly, 1996), pp 27-28.

Christopher P. Gibson<sup>34</sup>, a insisté sur la notion de « l'équilibre » et non pas la séparation entre le pouvoir civil et les militaires. L'auteur s'est référé dans ses justifications, au rôle joué par le pentagone dans le processus de prise de décisions aux Etats-Unis et les *checks and balances* existants entre le pouvoir exécutif et l'institution militaire. Mais en dépit de cette contribution scientifique, l'étude de Gibson s'inscrit dans le cadre des études critiques et ne s'élève pas au niveau des nouvelles contributions. De même pour Finer, qui a critiqué le fait que la non intervention de l'armée dans la politique et le professionnalisme militaire, soient les deux revers d'une même médaille. Selon lui, la loyauté politique des militaires au pouvoir civil n'aurait pas lieu qu'à travers une croyance profonde du principe de la suprématie civile. Ce qui a poussé R. Kolkoweiz ultérieurement à postuler que Finer a présenté la même chose sur laquelle il a critiqué Huntington.<sup>35</sup>

Les nouvelles contributions<sup>36</sup> ont commencé à s'épanouir, avec les études de cas des pays du bloc socialiste et les pays de l'Amérique Latine pendant la guerre froide. Herspring et Volgyes, Adelman et Kolkoweiz, ont comparé les aspects des relations civiles militaires dans les pays socialistes avec ceux des pays occidentaux. Pour eux, il existe un certain contrôle civil sur les forces armées mais qui prend une forme différente du modèle américain, c'est celle de la subordination au parti socialiste. Mais cette subordination n'est ni le résultat d'un professionnalisme ni la conséquence d'une croyance de la suprématie civile, mais elle est une nécessité de stabilité interne dans un contexte de guerre générale. De plus, cette subordination est mutable et peut se convertir à n'importe quel moment à une emprise militaire sur les appareils du parti. Jean-Pierre Thomas<sup>37</sup> ajoute, en accord avec Perlmutter, que le niveau micro (l'officier) est influencé par le niveau macro (l'institution militaire au sein de laquelle il agit), de telle sorte qu'il préfère parfois la loyauté à ses dirigeants ou aux normes dominantes au sein de l'institution militaire, plutôt que s'incliner aux ordres civils. Ceci constitue un type de séparation plus tranchant que celui traité par Huntington lui-même.

Mais l'apport théorique qui présente une vraie contribution alternative à la théorie classique américaine, coïncide avec la vague de démocratisation après le démantèlement de l'URSS. Nous mettrons l'accent sur la théorie de la concordance élaborée par Rebecca L. Shiff, aussi bien que la théorie de la responsabilité partagée élaborée par Douglas L. Bland. Tout

---

<sup>34</sup> Pour aller plus loin : Christopher P. GIBSON, « Civil Military Relation And Potential To Inflamm : A Look At The National Security, Decision Making Process Of Random Event », *Armed Forces And Society*, Vol.25, No.2, Hiver 1999, pp 106-124.

<sup>35</sup> Magdy HAMMAD, *Les Militaires Arabes et La Question de La Solidarité*, « *Al A'skareyoun Al A'arab Wa Kadeyet Al Wehda* », (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 1993), p 178.

<sup>36</sup> Guiseppe CAFORIO, *Handbook Of The Sociology Of The Military*, (New York, Springer Science, 2006), p134.

<sup>37</sup> Jean-Pierre THOMAS, « Fonction militaire et système d'hommes : système opérationnel et système organisationnel », in Bernard BOËNE (dir.), *La spécificité militaire, Actes du colloque de Coëtquidan*, Paris, Armand Colin, 1990, p.241-257.

d'abord, Rebecca Shiff<sup>38</sup> a développé sa théorie comme une tentative aisée de déconstruire l'argument dominant qui consiste sur la séparation entre les civils et les militaires. Cette théorie de concordance part de plusieurs hypothèses : en premier lieu, insister sur l'importance du dialogue et le partage des valeurs entre les militaires, l'élite gouvernante et la société. Ces délibérations conduisent à une entente générale, réduisant les risques de l'emprise militaire sur le pouvoir. En second lieu, insister sur les institutions et les variables culturelles comme catalyseurs principales des probabilités de l'intervention des militaires dans la politique. Ainsi, des relations civiles-militaires plus ou moins équilibrées sont celles où il y a une concordance entre des acteurs sur un même pied d'égalité, et donc il n'y a pas de suprématie ni des civils sur les militaires ni vice-versa. La responsabilité est partagée entre trois entités : les militaires (avec tous les rangs des officiers), l'autorité politique (le président, les ministres, etc.) et le citoyen en tant qu'arbitre par son droit de vote. Selon cette théorie, plusieurs critères définissent le niveau de concordance entre les civiles et les militaires. Le premier critère renvoie à la formation sociale des officiers : un corps des officiers représentant les diverses strates de la population, va de pair avec un haut niveau de concordance. Le deuxième critère est le processus de prise de décision politique : la concordance prospère si les civils et les militaires s'écoutent, s'ils participent tous les deux dans le traitement des déficiences du système. Le troisième critère porte sur la relation entre le mode de conscription et la concordance. Les modes basés sur la contrainte, minimise les possibilités de la concordance convoitée tandis que la persuasion sert la direction inverse. Et enfin, la concordance est proportionnelle au type de l'institution militaire et les normes diffusées parmi ses membres. Selon cette perspective, la théorie de la concordance prend en compte les variables culturelles et les circonstances sociales. Elle se distingue par une capacité prédictive des probabilités de l'intervention des militaires dans la politique, ainsi elle peut s'appliquer sur les régimes qui ne sont pas dotés d'une tradition institutionnelle lointaine.

Dans le même contexte des théories alternatives, Douglace Bland<sup>39</sup> élabore sa théorie de « La responsabilité partagée ». L'hypothèse principale de cette théorie, porte sur le contrôle civil réalisé par les responsabilités partagées entre les civils et les militaires. Ce contrôle, contrairement à Huntington, est attribué aux militaires dans les domaines relatifs à leur fonction sans aucun besoin d'une supervision civile. Mais il existe un partenariat entre les acteurs civils et les acteurs militaires dans les questions suivantes : les affaires stratégiques en chevauchement avec les mécanismes de la défense et les affaires organisationnelles concernant les forces armées et la société. De plus, Bland rejette le professionnalisme en tant que locomotive aux relations civiles-militaires saines. Mais plutôt, *l'accountability* des militaires aussi bien que des civils est

---

<sup>38</sup> Enaam Abdallah MOHAMED, *Op.cit*, 2013, pp 44-46.

<sup>39</sup> Douglas L. BLAND, « A Unified Theory Of Civil Military Relation », *Armed Force And Society*, Vol.26, No.1, Fall 1999, pp 7-25.

l'outil effectif afin de mener à bien ces relations. Ainsi les militaires selon cette théorie, s'occupent de la défense mais aussi de la préservation de la sécurité interne en cas de nécessité. Mais si les mécanismes d'*accountability* sont bien clairs dans le cas des fonctionnaires civils, dont les plus importants : le parlement et le système judiciaire, ceux-ci restent ambigus dans le cas des militaires dans plusieurs régimes. Dans ce contexte, Peter Fever<sup>40</sup> a proposé un ensemble de mécanismes pour garantir le contrôle civil sur les militaires parmi lesquels : la restriction du champ de délégation des militaires en précisant le niveau des dépenses militaires et la taille de l'armée; la mise en vigueur des structures parallèles pour superviser les activités militaires (par exemple : les comités de la sécurité nationale dans les assemblées législatives) ; la surveillance internationale périodique et les cours martiaux en cas de crimes militaires.

D'autres études peu développées ont tenté d'apporter des nouveautés théoriques tant que conceptuelles à notre sujet d'étude. Citons l'exemple de Yahuda Ben Maeer<sup>41</sup> qui, lors de son examen des relations civiles-militaires en Israël, signale l'importance des concepts utilisés. Ce n'est pas acceptable de considérer la participation militaire dans la vie politique comme étant une « intervention » ou « une ingérence », mais nous parlons plutôt d'une « préoccupation ». Les militaires sont préoccupés en permanence par les affaires étatiques, semblablement à l'autorité civile qui est préoccupée en permanence par les affaires militaires. La question pertinente serait ainsi le degré de la préoccupation de chaque entité dans les affaires de l'autre et les influences proportionnelles des unes sur les autres. Dans le temps actuel, il y a une tendance générale qui favorise la préoccupation accrue des civils des domaines purement militaires, suite à la complexité des guerres contemporaines et la diffusion de la technologie nucléaire.

L'analyse théorique précédente nous permet de distinguer entre deux modèles des relations civiles-militaires : d'une part le modèle libéral<sup>42</sup> qui tire sa substance de la séparation des tâches entre les civils et les militaires. Ce modèle, germé et évolué dans les pays capitalistes notamment aux Etats-Unis et en Europe, respecte le principe du contrôle civil sur les militaires ainsi que le respect civil à l'hommage militaire. Les civils ne concurrencent jamais les officiers dans les affaires purement militaires, et par échange, les militaires par le biais du professionnalisme n'aspirent aucun rôle politique autonome. Ce modèle approuve le fait de la suprématie du gouvernement civil par rapport à l'institution militaire. D'autre part, le modèle prétorien qui se caractérise par un contrôle militaire permanent dans le champ politique. Dans ce modèle, le principe du contrôle civil est radicalement dépassé et la protection des militaires au pouvoir, ou contrôlant le pouvoir indirectement, est le but principal. D'habitude dans ces régimes, le pouvoir est bien hiérarchisé avec une autorité bien établie mais le centre du pouvoir

---

<sup>40</sup> Enaam Abdallah MOHAMED, *Op.cit*, 2013, pp 48-49.

<sup>41</sup> Yahuda BEN MAEER, *Op.cit*, 1996, pp 30-35.

<sup>42</sup> Enaam Abdallah MOHAMED, *Op.cit*, 2013, pp 57-69.

est fragilisé par des divisions internes. Ceci veut-dire que les militaires consacrent une bonne partie de leur temps pour déjouer les complots d'autres militaires qui veulent prendre le pouvoir. Il est bien clair qu'il s'agit des pays de l'Amérique Latine, par exemple la Bolivie a connu en 1964 le 108<sup>ème</sup> coup d'Etat pendant 139 ans ! Aussi le cas est applicable sur l'Afrique du nord et sur l'Afrique subsaharienne, où les coups d'Etat se succèdent après la phase d'indépendance dans les années 1960. A partir de ce deuxième modèle, nous pouvons traiter notre cas d'étude qui est l'Egypte depuis l'emprise militaire sur le pouvoir en 1952. Il est à noter que l'analyse abandonne le traitement chronologique afin d'éviter la tautologie et les interprétations descriptives superficielles. L'intérêt sera accordé plutôt aux comparaisons et l'observation des transformations afin de présenter au lecteur une perspective distincte des études répandues.

## **2- Les répertoires de justification et les facteurs de la réussite de l'ingérence des militaires dans le champ politique**

Tout au long de l'histoire de l'Egypte, les membres de l'institution militaires jouissaient d'un prestige exceptionnel et d'un statut social unique. Les facettes de l'emprise militaire sur l'appareil étatique aussi bien que sur quelques domaines sociaux sont diverses<sup>43</sup> : pouvoir politique direct, propriétés terriennes et des postes dans l'administration étatique. Mais avant d'examiner les répercussions d'une emprise militaire sur l'exercice politique et l'administration étatique, nous posons dans cette sous-partie deux questions essentielles : qu'est-ce qui pousse les forces armées égyptiennes depuis 1952 à s'inviter à exercer un certain contrôle politique ? Et pourquoi les militaires parviennent habituellement en Egypte à instaurer leur régime ?

Avant de répondre à ces deux questions, il sera nécessaire de noter les deux remarques suivantes : tout d'abord, l'Egypte a connu, depuis 1952, trois interventions majeures des militaires dans le champ politique. La première ingérence renvoie au mouvement des officiers en 1952 dont les auteurs étaient les officiers libres sous la direction de Gamal Abd El Nasser. Cette intervention, a conduit à la chute de la monarchie et l'instauration de la république en juin 1953. C'est à partir de cette date que les militaires ont commencé à établir les fondements de leur régime et les composantes d'un Etat militarisé qui fera le sujet de notre analyse. Ce régime a perduré tout au long de la présidence de Nasser, Sadat et Moubarak jusqu'à l'expulsion de ce dernier en 11 février 2011 suite aux protestations populaires qui ont envahi les rues. A partir du 11 février 2011, la deuxième ingérence a eu lieu suite à une délégation de la part de Moubarak au

---

<sup>43</sup>Mohammed Nour FARAHAT , « Le dialogue se continue sur le rôle de l'institution militaire dans notre vie : entre le pouvoir des institutions et le contrôle de celles-ci », « Al Hiwar Mostamer Hawl Dor Al Moassassa Al A'skareya Fi Hayatna : hawl Hokm Al Moassassat wa Tahakom Al Moassassat », *Al Ahalay*, 19/12/1984.

conseil suprême des forces armées (CSFA) de gérer les affaires étatiques pour une période transitoire. Avec l'élection de Mohamed Morsy comme président de la république en 30 juin 2012, candidat des frères musulmans, la feuille de route élaborée par le CSFA trouve sa fin. La troisième ingérence a commencé à la date de 3 juillet 2013, lorsque le ministre de la défense Abd El Fatah Al Sissi a déclaré la destitution du président et la désactivation de la constitution suite aux protestations populaires et l'escalade de la violence dans les rues. S'il est assez clair, que l'intervention des militaires en 1952 était menée par l'initiative des militaires, il reste aussi vrai que ce sujet subit beaucoup de controverses pour les deux autres interventions. Ces deux dernières étaient-elles le résultat d'une revendication populaire ou bien des réactions indispensables pour la préservation des intérêts corporatistes ?

En tant que seconde remarque, il sera nécessaire de distinguer parmi trois concepts fréquemment utilisés dans la littérature pour signaler une emprise militaire sur le pouvoir politique : coup d'Etat, *putsch*<sup>44</sup> et *pronunciamiento*<sup>45</sup>. Les trois concepts se ressemblent dans le fait que les militaires opèrent un renversement de l'autorité civile et se transforment en une élite gouvernante pour une longue période ou une phase momentanée. Mais Edward N. Luttwak a bien fait la distinction entre les trois concepts : « *Le pronunciamiento était organisé et dirigé par un des chefs de l'armée, mais celui-ci agissait au nom du corps des officiers tout entier. Il se différencie du putsch, qui est l'œuvre d'une faction au sein de l'armée, et du coup d'Etat qui peut-être perpétré par des civils utilisant certaines unités de l'armée : en effet, il tendait à la prise du pouvoir par l'armée considérée dans son ensemble.*<sup>46</sup> » Cette distinction sert uniquement à mieux imaginer la situation en Egypte, à bien distinguer entre l'intervention du 3 juillet 2013 qui se rapproche d'un *pronunciamiento* et celle de 1952 qui se rapproche d'un *putsch*. Mais comme nous l'avons bien mentionné dans l'introduction, cette distinction ne joue pas le rôle d'une typologie rigide sous laquelle nous essayerons de classer une réalité beaucoup plus complexe. Ainsi nous pouvons maintenant énumérer quelques répertoires de justifications employées par les militaires lors de leur emprise sur le pouvoir politique, notamment celles qui sont communes entre deux ou trois des interventions citées.

L'instabilité politique interne, figure parmi les répertoires les plus importants qui justifient l'intervention des militaires dans le champ politique. La lutte entre les partis d'un côté

---

<sup>44</sup> Edward Nicolai LUTTWAK, *Coup d'Etat : Mode d'Emploi*, (France, Odile Jacob, 1996), p.33 : il s'agit essentiellement, d'un phénomène qui aurait lieu en temps de guerre ou toute de suite après une guerre. Il se caractérise par sa clandestinité au sein de l'armée, puisqu'il est mené par un petit groupe ou une partie d'une troupe sous le commandement de leur chef habituel.

<sup>45</sup> Il s'agit de la version espagnole des coups d'Etat militaires. Elle a une connotation spécifique parce qu'elle passe par des étapes précises : sonder les opinions des officiers, puis vient la phase de compromis, ensuite passer à l'action et enfin appeler les conjurés à rejoindre leurs officiers dans la rébellion. Dans ce cas-là, on voulait s'emparer de pouvoir pour se conformer à la volonté nationale et l'armée agit dans sa totalité. (Ibid, pp 31-32)

<sup>46</sup> Ibid, p 32.

et l'élite politique fragmentée de l'autre côté, peuvent mener à une inefficacité gouvernementale. Cette incapacité peut dépasser l'état d'inefficacité pour atteindre celui d'un désordre et une paralysie gouvernementale. Janowitz renvoie l'ingérence accrue des militaires dans les affaires politiques en Afrique et en Asie à la fragilité des institutions civiles et leur incapacité à régler les différends<sup>47</sup>. L'ingérence des militaires par suite, peut avoir comme but de mettre fin aux litiges entre les élites civiles, ou bien pour assurer le leadership de l'élite au pouvoir face à des oppositions, puis retourner aux casernes (le cas en Egypte en 1977 et en 1986). Cette emprise peut-être aussi totale, et dans ce cas-là les militaires se présentent comme alternatifs au régime renversé en promettant les masses d'une stabilité durable (l'intervention de 1952). La scission sociale sera inévitablement le résultat de cette rivalité politique interne<sup>48</sup>. La fragmentation plutôt socio-étatique résultante de l'absence des compromis politiques, a poussé Nasser dans son ouvrage « La philosophie de la révolution »<sup>49</sup> à considérer l'armée comme la seule puissance capable d'instaurer la stabilité sans violence. Cette institution militaire ayant reconnu une défaite en 1948 en Palestine, doit mobiliser ses efforts pour stabiliser les jeux à l'intérieur, là où se trouve le conflit réel. De même pour l'ingérence de 3 juillet 2013, quand le ministre de la défense Al Sissi a donné un délai de deux semaines avant l'intervention, pour que les forces politiques aboutissent à un consensus<sup>50</sup>. Mais comme la situation n'avance plus et les manifestations perdurent en prévoyant une scission sociale plus profonde, il déclare un dernier délai de 48 heures avant l'intervention. Certains auteurs, comme Finer et Woods, nomment cette situation « le vide du pouvoir »<sup>51</sup> où l'armée intervient pour remplir ce vide.

Un deuxième répertoire, considéré comme corollaire au premier, est celui de l'escalade de la violence<sup>52</sup>. La société égyptienne a connu un chevauchement entre les différents types de violences, qu'ils soient légitimes ou illégitimes (légitimes à travers les rébellions et les grèves et illégitimes comme les crimes de vol et de meurtre suite à la pauvreté et la corruption). Ceci a incité les gouvernements à s'impliquer eux-mêmes dans cette série de violences. Dans ce cas-là, l'armée doit préserver son capital de violence légitime étant le seul détenteur de l'usage de celle-ci. Huntington et E. Lieuwen<sup>53</sup> ont déduit la relation entre l'escalade de la violence et les possibilités d'intervention des militaires dans la politique. Le samedi noir du 26 janvier 1952,

---

<sup>47</sup> Magdy HAMMAD, *Les Militaires Arabes et La Question de La Solidarité*, « *Al A'skareyoun Al A'arab Wa Kadeyet Al Wehda* », (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 1993), p 272.

<sup>48</sup> Ibid, p 158.

<sup>49</sup> Gamal ABD EL NASSER, *La Philosophie de la Révolution*, « *Falsafet Al Thawra* », (Le Caire, Bayt Al Arab Leltawsik Al Asry, 1996), p 5.

<sup>50</sup> Déclaration du ministre de la défense le 1/07/2013, lien : [http://www.youtube.com/watch?v=LoMk6jjP\\_5U](http://www.youtube.com/watch?v=LoMk6jjP_5U)

<sup>51</sup> Jacques WOODS, Abd El Hamid ABDALLAH (traduction), *Les Armées Et La Politique*, « *Al Geyoush Wa Al Seyassa* », (Beyrouth, Moasasset Al Abhas Al Arabeyya, 1982), pp 82-90.

<sup>52</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit.*, p 153.

<sup>53</sup> Ibid, p 272.

illustre bien le cas de l'escalade de la violence en brûlant plusieurs bâtiments au centre de la capitale. Nasser dans sa *Philosophie de la révolution* s'est référé à plusieurs reprises à l'état du désordre général qui menaçait l'Etat ce jour-là. Il a bien noté la série des assassinats qui a lieu sous le roi Farouk, dont le plus important est celui du premier ministre Al Nokrashy en 1948. Ainsi, il n'est pas surprenant de remarquer une période de répression des forces politiques qui utilisent la violence avant l'ingérence des militaires, pour assurer le monopole militaire de la violence après le succès de l'intervention (le réprime des frères musulmans et du gauchisme depuis 1954 par le régime militaire). Donc, les militaires réalisent le consensus et éradiquent la violence par la contrainte.<sup>54</sup> Nasser a repris cette même idée dans son ouvrage en l'intitulant « la légitimité militaire », en insistant sur la légitimité d'une intervention de la part des militaires en cas de la propagation de la violence. De même pour le conseil suprême des forces armées qui a affirmé sa responsabilité en février 2011 dans la restauration de la sécurité de la société égyptienne, face à la violence qui a été répandue après l'ouverture des prisons<sup>55</sup>. De même, pour l'intervention du 3 juillet, lorsque le ministre de la défense a parlé d'« une congestion politique »<sup>56</sup> et une confrontation fatidique aux tentatives de la diffusion de la sédition.

Un autre répertoire est la lutte contre la corruption et la réalisation du développement économique. D'une manière générale, les militaires se sentent mandatés par le peuple pour mettre un terme à la corruption du régime qui atteint le point de non-retour. Ainsi, il y a une impossibilité empirique de la réforme ce qui incite les militaires à renverser le régime. Dans ce climat général de corruption, les ressources de la société sont la propriété d'une petite minorité gouvernante située au sommet de la pyramide sociale, tandis que les masses populaires, souffrent d'analphabétisme ; de la pauvreté et des maladies. Dans ce cas-là, la population est en situation passive à l'encontre des hauts dirigeants corrompus : ils subissent des impôts sans services en retour et leur pauvreté ne cesse de s'aggraver<sup>57</sup>. Pareto croit qu'avec l'augmentation du bien-être économique, les risques d'une intervention des militaires dans les affaires politiques seraient à leur minimum et il y aurait une tendance générale du non-usage de la force de la part du gouvernement<sup>58</sup>. Ainsi les auteurs du coup d'Etat accusent toujours l'ancien régime de la corruption et promettent au peuple la prospérité. Ce n'est pas nécessaire que les citoyens aient confiance en ces promesses, peut-être sont-ils juste préoccupés par un changement d'élite quel qu'il soit. Les premières lignes de la première déclaration des officiers libres, diffusée par la

---

<sup>54</sup> Beshir El AREED, « Le Rôle des armées dans le processus de développement », « Dor Al Geyoush Fi A'malyet el Tanmeya », *Al Seyassa Al Dawleya*, Vol.4, No.13, juin 1968, pp 78-79.

<sup>55</sup> Rédacteur du site, « Tantaoui promet de faire des élections présidentielles démocratiques et sincères », « Tantaoui yata'ahad begraa Entekhabat Reaseya Namouzag leldimocrateya wal nazaha », *Al Watan Al Araby*, 29/02/2012, disponible sur : <http://www.alwatanalarabi.com/article/>.

<sup>56</sup> Déclaration de destitution du président Morsy le 03/07/2013, lien : <http://www.youtube.com/watch?v=ojh7jvuc-LI>

<sup>57</sup> Edward LUTTWAK, *Op.cit*, pp 44- 45.

<sup>58</sup> Giovanni BUSINO, *Elite(e) et Elitisme*, (Paris, Presses Universitaires de France, 1992), p 20.

radio le 23 juillet 1952, illustrent bien ce cas : « *L’Égypte a passé une période difficile de son histoire, marquée par la corruption ; les pots de vin et l’instabilité gouvernementale. Tous ces facteurs avaient un impact sur l’armée. Les subornés biaisés ont causé notre défaite dans la guerre de la Palestine etc..* »<sup>59</sup>. Ces signaux de facteur économique reflètent aussi la frustration interne de l’armée en matière d’équipements et de niveau des salaires. Dans cette perspective, l’alignement de l’armée aux rangs des protestataires en janvier 2011 est interprétée par plusieurs analystes, par le soin qu’elle port à préserver ses intérêts économiques qui pourraient-être affectés lors de l’accès de Gamal Moubarak au pouvoir.

Enfin, parmi les répertoires de justification de l’intervention des militaires dans la politique, nous citons la menace de la structure interne de l’armée ou de ses intérêts corporatistes. L’armée peut se sentir comme le parent pauvre du régime qui subit des risques d’humiliation. Peut-être le pouvoir en place sous-estime les normes de l’institution, ou bien il essaye de remplacer celle-ci par des organes parallèles comme les milices paramilitaires. L’ingérence du pouvoir en place dans les affaires purement militaires comme les nominations des officiers au sein de l’armée, peut conduire à une colère interne parmi les officiers, qui sentent que la stabilité de leur institution est en péril. Ceci fut le cas lors de l’intervention des militaires en 1952, lorsque les officiers libres ont noté cette menace dans la première déclaration : « *Après la guerre de Palestine, des traîtres ont comploté contre l’armée. L’armée était dirigée soit par un ignorant, soit par un traître soit par un corrompu etc..* ». Ces officiers étaient donc menacés par le régime royal tout à fait comme l’institution à laquelle ils appartenaient. Al Sissi aussi dans sa déclaration du 3 juillet 2013 a noté l’existence d’une attaque massive contre les institutions étatiques patriotiques, et parmi lesquelles l’institution militaire.

Il existe bien sûr d’autres répertoires de justification de l’intervention des militaires dans la vie civile, mais peut-être ne sont-ils pas, ou plus, applicable au cas égyptien. C’est pour cette raison que nous nous sommes contentés des répertoires déjà cités. Mais afin de présenter une vision plus ou moins globale de ce phénomène, nous citons brièvement les répertoires suivants<sup>60</sup> : la raison idéologique peut inciter les militaires à sauter sur le pouvoir. Ceci veut dire que l’armée peut intervenir en raison de son opposition à l’idéologie du régime en place qu’elle soit de droite, de gauche ou féodale (citons l’exemple de l’Éthiopie dans les années 1970). Aussi, la rivalité au sein de l’armée peut inciter l’armée à intervenir. Cette rivalité interne pour occuper les postes de commandement au sein de l’armée, peut inciter certains généraux à mener un coup d’Etat afin de barrer la route à d’autres généraux qui voulaient avoir la main haute. C’est particulièrement le cas dans les pays où se sont succédés les coups d’Etat qui ont remplacé des

<sup>59</sup> La première déclaration des officiers libres, le texte se trouve sur : [http://www.moqatel.com/openshare/Behoth/Siasia21/Thawra1952/mol12.doc\\_cvt.htm](http://www.moqatel.com/openshare/Behoth/Siasia21/Thawra1952/mol12.doc_cvt.htm).

<sup>60</sup> Yao KOUASSI, « Les Coups d’Etat Militaires en Afrique, D’hier à aujourd’hui », *Tribune*, No. 464, pp 1-6.

militaires par d'autres militaires à la tête du pouvoir (Citons l'exemple du Nigéria entre 1966 et 1993 et de l'Algérie en 1992). Enfin, la contagion ou l'effet de domino, peuvent motiver les militaires à exercer un contrôle politique sur le pouvoir. Ceci veut dire que la réussite d'un coup militaire dans un Etat, peut encourager les militaires dans un autre pays où les conditions sont réunies à renverser le régime en place. L'expérience des officiers libres en Egypte peut être influencée en quelque mesure par ce facteur, en s'inspirant du coup militaire de Chehekly en Syrie en 1948.

En effet, les répertoires déjà présentés constituent des arguments communs que la plupart des chefs militaires emploient en cas d'ingérence. Mais malgré la ressemblance des justifications, nous sommes en présence d'interventions réussies et d'autres échouées. Au même temps que l'Egypte a connu une réussite de deux interventions majeures en 1952 et en 2013, des voisins régionaux ont subi des coups d'Etat ratés (citons l'exemple du général Oufkir au Maroc en 1972, ainsi que les 9 coups d'Etat déjoués en Mauritanie<sup>61</sup>). Ceci nous amène à examiner une deuxième question complémentaire qui est la suivante : pourquoi les militaires en Egypte trouvent-ils le champ politique égyptien comme un sol fertile à leurs projets interventionnistes ? Plus simplement, quels sont les facteurs qui contribuent à cette réussite ? Dans ce cadre, ce qui est vraiment incroyable, c'est le résultat du sondage effectué par le centre des études de l'Union Arabe en 1978 sur 10 pays arabes y compris l'Egypte<sup>62</sup>. Ce sondage a montré une tendance générale dans ces pays à revendiquer l'exercice démocratique parmi les revendications prioritaires. Cependant, les interventions et les coups d'Etat se succèdent sans cesse dans ces pays.

Le premier facteur est un trait quasiment commun entre la plupart des pays arabes et africains, c'est celui de la confusion entre « l'Etat » et « l'autorité ». L'Etat est l'entité politique d'un peuple, géré par un système institutionnel à travers lequel se réalise le principe de la souveraineté sur son territoire et ses intérêts. La théorie politique emploie la notion « le politique » en apercevant l'Etat comme « le » champ politique au sein duquel les acteurs politiques interagissent. Tandis que l'autorité est l'expression des rapports des forces politico-sociales, et l'incarnation de ceux-ci dans un appareil gouvernemental d'une part et dans une opposition d'autre part. Ceci renvoie au champ des pratiques, ou à ce qu'on peut appeler « la politique »<sup>63</sup>. L'Etat étant l'expression de la volonté générale, il est le sujet d'une unanimité

---

<sup>61</sup> Christopher BOUCEK, « Mauritania's coup : Domestic complexities And International Dilemmas », *Carnegie Endowment*, août 2008, pp 1- 4.

<sup>62</sup> Aimn HOEIDY, *La Militarisation et la sécurité au Moyen-Orient : leurs impacts sur le développement et la démocratie*, « Al A'skara wa Al Amn Fi Al Shark Al Awsat : taasirhoma A'la Al Tanmeya wa Al dimocrateyya », (Le Caire, Al Shorouk, 1991), p 197.

<sup>63</sup> Abd Al Ilah BELQAZIZ, « La Politique dans la balance des relations entre l'armée et l'autorité », « Al Seyassa Fi mizan Al E'laka Bayna Al Geish w Al Solta », in Ahmed Weld DADAH, *L'armée et La politique et l'autorité dans*

sociétale et ses valeurs et ses mœurs ne peuvent pas changer ni dans un laps de temps ni à la suite d'un changement gouvernemental. Ahmed Weld Dadah distingue les deux concepts par « le possible » et « le devoir »<sup>64</sup> : une opposition « peut » s'opposer à l'autorité mais « doit » respecter les fondements de l'Etat. Celle-ci « ne peut jamais » remettre en cause le principe de la souveraineté par exemple, parce qu'il représente « le » champ politique au-dedans duquel agissent le gouvernement, l'opposition, l'opinion publique et le citoyen. Ainsi la neutralité de l'armée trouve sa substance dans la neutralité de l'Etat lui-même. Par conséquent, elle n'intervient pas dans les luttes pour faire triompher un groupe au détriment d'un autre, ni ne se transmet des frontières de l'Etat aux frontières de l'autorité. Pourquoi ainsi les régimes démocratiques occidentaux ne connaissent pas actuellement le phénomène des coups d'Etat ? Tout simplement parce que le domaine de « la concurrence et de la politique » est totalement indépendant du domaine de « la souveraineté et du politique ».

Nous revenons dans ce contexte au principe de « la légitimité militaire » employé par Nasser<sup>65</sup>. Le chef des officiers libres a bien noté la différenciation de l'expérience de l'Etat égyptien de celle des Etats occidentaux. Il a énuméré les difficultés intervenues lors de la construction de l'Etat nation en Egypte. Il a mis l'accent également sur le phénomène de la dépendance politique à l'occident, qui a permis l'instauration d'un Etat égyptien déformé de type « hybride »<sup>66</sup> selon les termes de Bayart. Cet appareil étatique, qui ne prend pas compte des spécificités historiques et sociales, ne prend que la facette d'un Etat à l'occidentale. Ainsi l'intervention des militaires dans la politique en cas d'échec civil, est légitime mais aussi nécessaire. Cette contradiction entre « Etat » et « autorité » se voit clairement lors de l'intervention récente en juillet 2013. En coïncidence avec les vagues de protestations, les dirigeants des frères musulmans, accusés d'espionnage, ont été traduits en justice par les militaires devant les tribunaux normaux. Al Sissi lors de sa déclaration, a parlé d'une « responsabilité nationale et non pas politique » à la charge des forces armées qui sont intervenues sous prétexte du « devoir national »<sup>67</sup>. Donc, cette confusion permanente entre l'Etat et l'autorité, due aux facteurs déjà cités mais aussi au phénomène de la personnalisation du pouvoir, favorise un contexte accommodé au succès des interventions des militaires dans la politique en Egypte.

---

*le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), p 16.

<sup>64</sup> Ibid pp 17-19.

<sup>65</sup> Gamal ABD EL NASSER, *Op.cit*, p 25.

<sup>66</sup> Pour en savoir plus : Jean-François BAYART, « L'historicité de l'Etat Importé », *Les Cahiers du CERI*, No. 15, 1996, pp 2-31.

<sup>67</sup> Déclaration de destitution du président Morsy le 03/07/2013, lien : <http://www.youtube.com/watch?v=ojh7jvuc-LI>.

Un deuxième facteur, moins important du premier, est la faiblesse de la classe moyenne égyptienne. Cette faiblesse n'est pas en terme quantitatif, mais plutôt en matière de représentativité dans les postes de commandements étatiques. Cette fragilité s'incarne dans la faiblesse des partis politiques issus de cette classe et dans la pauvreté de ses bases sociales<sup>68</sup>. Citons l'exemple du parti « Al-Wafd » avant l'intervention des militaires en 1952, qui en dépit de ses larges bases de partisans, ne représentait pas la classe moyenne dans ces programmes ni dans son idéologie. Les leaders de ce parti appartenaient à la grande bourgeoisie et à la classe des grands propriétaires. De même pour le parti national démocrate (PND), qui a perduré au pouvoir depuis 1978 jusqu'à 2011. Le parti n'a pas permis à la classe moyenne de trouver une arène politique à laquelle elle peut s'intégrer et promettre, mais au contraire, il était prédominé par les réseaux du clientélisme qui préfèrent les agents loyaux. Ce fossé existant entre la taille de cette classe et son niveau de représentativité, fait de l'armée une alternative unique au pouvoir civil en cas de dysfonctionnement. Ceci ressemble à l'idée du « vide du pouvoir » dont Nasser a parlé. Même les partis d'opposition, sont plus favorables aux renversements parce qu'ils exhortent le changement. Ils savent leur incapacité à mener une révolution sociale sur le long terme, ainsi ils exaltent les valeurs du renversement du pouvoir (ceci était notamment le cas des partis gauchistes en Egypte avant l'intervention de 1952)<sup>69</sup>.

Passons à un autre facteur très important qui contribue à la réussite des interventions des militaires dans la politique en Egypte, qui est le facteur culturel. Claude Welch<sup>70</sup> dans son article, intitulé : « Civil Military Relations Perspectives From The Third World » attire notre attention sur l'importance du facteur culturel dans l'étude des relations civiles-militaires. Il voit que la géographie dans les pays du tiers-monde, influence la culture générale dans de telles sociétés et rend impossible la séparation entre les militaires et la vie politique. Quels que soient les facteurs qui influencent cette culture, aucun spectateur ne peut nier l'image honorée et amplifiée de l'armée égyptienne aux yeux de la population. Ceci est dû peut-être à la culture islamique dominante dans la société, où on trouve une citation directe dans les récits du prophète de la supériorité des qualités des soldats égyptiens « les meilleurs hôtes sur la terre ». Aussi, l'inexistence de la séparation nette entre le souverain politique et le chef militaire dans la culture islamique, joue au profit de l'acceptation du rôle politique de l'armée. Mais *grosso modo* la longue histoire de l'Egypte qui remonte au temps des pharaons, reconnaît cette confusion entre le leader politique et le chef d'armée. La passion particulière de la société égyptienne envers la militarisation, est profondément enracinée dans la composition psychologique et sociale du

---

<sup>68</sup> Abd Al Ilah BELQAZIZ, *Op.cit*, 2002, pp 27-28.

<sup>69</sup> *Ibid*, p 30.

<sup>70</sup> Claude E. WELCH, « Civil Military Relations Perspectives From The Third World », *Armed Forces And Society*, Vol.11, No.2, Hiver 1985, pp 183-197.

citoyen notamment dans les zones rurales<sup>71</sup>. Aussi la colonisation a contribué à la consolidation de l'image impressionnante de l'uniforme militaire. Pareto<sup>72</sup> l'avait constaté il y a longtemps : « *Ce n'est pas l'existence de certaines (capacités) qui détermine la supériorité, mais bien le fait qu'un groupe social décide de valoriser telle ou telle capacité* ». A partir de cette citation, nous pouvons bien réaliser l'effet de la réaction populaire dans la réussite ou l'échec d'une intervention menée par les militaires dans le champ politique. Après l'intervention en 1952 et en 2013, la grande partie de la société a choisi de se rallier aux militaires que ce soit pour un motif de glorification ou par crainte des dangers éventuels d'une opposition. Ce consentement populaire, qui joue au profit de la réussite des interventions des militaires en Egypte, était bien exprimé par Perlimutter<sup>73</sup> comme étant « un homme sur le dos d'un cheval blanc ». L'homme sur le dos du cheval, exprime l'emprise militaire sur le pouvoir politique. Tandis que la couleur blanche exprime un consentement populaire face à cette emprise qui est perçue comme objective chez une large fraction de la population !

Enfin nous citons parmi ces facteurs qui aident à la réussite de l'emprise militaire sur le pouvoir politique en Egypte : l'unité organique et la concentration du pouvoir en Egypte. C'est-à-dire, que les centres du pouvoir en Egypte sont définissables et bien déterminés. Parfois dans d'autres pays, le pouvoir est aux mains de forces partisans ou sociales qui servent comme une façade au centre du pouvoir réel. Parfois aussi, le pouvoir peut être détenu par des entités régionales qui ne dépendent que théoriquement du pouvoir central. En d'autres termes, le pouvoir se trouve dispersé entre plusieurs centres de pouvoirs, parfois trop nombreux à vaincre<sup>74</sup>. Ce n'est vraisemblablement pas le cas en Egypte. Il y a une grande concentration du pouvoir entre les mains du pouvoir exécutif comme nous le verrons plus tard dans la deuxième sous-partie. Ce centralisme du pouvoir, permet aux auteurs militaires des interventions de bien définir les rouages principaux du pouvoir afin de les perturber ou les neutraliser. En 1952 et en 2013, les militaires commencent par la destitution de la tête du pouvoir que ce soit un roi ou un président. Ensuite, ils effectuent une série d'arrestations des responsables politiques appartenant au dernier gouvernement. Tout en tenant compte de leur emprise, ou de leur rétention, du bâtiment de la radio et de la télévision. Ainsi, des centres de pouvoir définissables facilitent la réussite d'une emprise militaire sur le pouvoir politique.

---

<sup>71</sup> Monzer SOLAYMAN, « Un Point de vue sur l'armée, la politique et l'autorité dans le monde arabe », « *Weghet nazar hawl Al Geish wa Al seyasa wa Al solta fi Al watan Al A'rabi* », in Ahmed Weld DADAH, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), pp 89-90.

<sup>72</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit.*, 1992, p 16

<sup>73</sup> Yahuda BEN MAEER, *Op.cit.*, 1996, p 50.

<sup>74</sup> Edward LUTTWAK, *Op.cit.*, 1996, pp 62-65.

A partir de cette analyse des répertoires de justification et des facteurs de la réussite de l'intervention des militaires en Egypte dans le champ politique, nous pouvons revenir à notre première hypothèse. Cette hypothèse postule que dans le cas égyptien, le professionnalisme de l'armée ne constitue point un garant influent à la non-intervention de l'armée dans la politique, dans le sens où l'armée égyptienne est une armée contemporaine technocratique. Mais au contraire, la notion de la professionnalisation en Egypte peut mener à son revers qui est la déprofessionnalisation<sup>75</sup>. Car la préoccupation totale des militaires dans leur métier, simultanément avec l'absence des fondements du contrôle civil, peut entraîner une isolation des militaires par rapport au pouvoir civil et à une prépondérance de leurs intérêts particuliers en cas de désaccord. Aussi, ce n'est pas la baisse du niveau de la culture politique qui permet une intervention souple des militaires dans le champ politique, mais c'est l'incapacité du pouvoir civil à préserver le système politique par les moyens réguliers<sup>76</sup>. Bref, ce n'est pas le professionnalisme en Egypte qui peut entraver les militaires d'intervenir dans la politique, mais bien plutôt l'existence de traditions solides promettant l'indépendance militaire, accouplée avec une forme précise du contrôle politique.

Après être intervenu, le régime militaire commence à apparaître avec ses traits distinctifs. Magdy Hammad appelle cette période « la période de la stabilité politique temporaire »<sup>77</sup>, où les militaires se succèdent au pouvoir en essayant d'instaurer un nouvel ordre en leur faveur. Les pouvoirs étendus des militaires après l'intervention leur accordent une liberté d'action afin de créer cette stabilité. Ceci était notamment le cas du régime égyptien après l'intervention en 1952 et qui fera le cas de notre étude dans la sous-partie suivante. Mais une compréhension plus ou moins globale du contexte des interventions militaires en Egypte dans la politique, ne peut pas se contenter des répertoires de justification et des causes de la réussite. Nous les considérons tous deux comme des aspects exogènes qui nous aident à interpréter le phénomène. Mais « exogènes » par rapport à quoi ? Si nous posons la question différemment, nous allons saisir le sens de la question : « exogènes » par rapport à « qui » ? En effet, l'instabilité politique, la corruption, l'escalade de la violence, la glorification de l'armée par le peuple et la crise de l'Etat Nation, sont tous des aspects fréquemment trouvés dans d'autres pays qui ne connaissent pas ce phénomène interventionniste. Il faut donc se focaliser sur la formation de ces élites militaires pour éclaircir la dimension endogène. Autrement dit, il faut explorer les motifs culturels qui pèsent sur les militaires en tant qu' « individus » et qui les rendent plus orientés à la politique par rapport à leurs homologues. Est-ce que les militaires en Egypte interviennent dans la politique à

---

<sup>75</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Sociologie Militaire : Armée, Guerre et Paix*, (France, Armand Colin, 2000) , p 46.

<sup>76</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 150.

<sup>77</sup> *Ibid*, pp 276-280.

un certain moment d'éveil ? Ou sont-ils déjà impliqués dans le jeu politique suite à une formation socio-culturelle ? Avant de passer à la réponse, le tableau suivant résume les points essentiels qui distinguent les trois interventions majeures des militaires dans le champ politique en Egypte comme nous les avons déjà présentés :

<b>Axes de comparaison</b>	<b>L'intervention de 23 Juillet 1952</b>	<b>L'intervention de 11 Février 2011</b>	<b>L'intervention de 3 Juillet 2013</b>
<b>Forme de l'intervention militaire proche de l'événement</b>	Coup d'Etat / Putsch (une petite fraction qui l'a menée)	Ne se rassemble à aucune forme. Plutôt une attribution présidentielle	<i>Pronunciamento</i> (l'armée dans son ensemble sous la direction de son chef)
<b>Les répertoires de justification les plus importants</b>	La corruption, la défaite en Palestine, la désinfection de l'armée	Gérer la période transitoire et lutter contre le désordre et l'instabilité politique	L'instabilité politique, l'escalade de la violence, empêcher une guerre civile
<b>Contexte politique qui a précédé l'intervention</b>	L'incendie du Caire, le conflit entre le palais et le parti Wafd	Les protestations de 25 janvier contre la corruption du système Moubarak (printemps arabe)	Protestations populaires en 30 juin 2013 contre le régime des frères musulmans
<b>L'ordre instauré après l'intervention</b>	La mise en place de la république et l'instauration du régime militaire (Nasser, Sadat, Moubarak)	L'organisation des élections législatives puis le transfert du pouvoir à un président élu (30 juin 2012)	Une nouvelle constitution en 2014, lutte contre les frères musulmans, situation floue jusqu'à nos jours
<b>L'adhésion populaire (une fraction considérable)</b>	A eu lieu après le succès de l'intervention	A eu lieu lors de la déclaration du transfert du pouvoir au CSFA	A eu lieu avant même l'intervention (les protestataires revendiquent l'intervention de l'armée)

Tableau (1) : Comparaison entre les 3 interventions de l'armée égyptienne dans la politique depuis 1952

### 3- La formation de l'élite militaire égyptienne comme facteur de leur politisation

« Il n'y a aucune profession qui résiste entêtement à la quête dans ses origines sociales, comme le fait la profession militaire. »<sup>78</sup> explique Magdy Hammad dans son étude sur les élites militaires arabes. Dans son ouvrage, il explore les expériences vécues par ces élites et ouvre la voie à l'analyse sur le comportement de ces élites. Dans quelle mesure les origines sociales, la formation éducative et professionnelle et les influences politico-culturelles, sont à mettre en rapport avec le degré d'affinité des élites militaires envers la politique ? Ainsi, nous essayerons, dans cette partie, de mettre l'accent sur la formation des élites militaires égyptiennes comme facteur de leur politisation. Le traitement de ce sujet ne fera pas l'objet d'une analyse minutieuse

<sup>78</sup> Ibid, p 136.

et approfondie, tant qu'il constitue un sujet de recherche à part unique ; mais il sera tout de même important de présenter les grandes lignes du thème, afin de mieux retenir les différents aspects de notre sujet.

Tout d'abord, les origines sociales des élites militaires égyptiennes influencent sur leur orientation vers la politique. Lasswell avance une série d'indicateurs qui retracent les éléments de ce qu'on l'appelle *social background*<sup>79</sup> : le lieu de naissance, la profession du père et le niveau social. Les études de Lasswell, Frey, Juan Linz et d'autres chercheurs s'inscrivent dans le cadre des études sociographiques<sup>80</sup> qui analysent le comportement des individus à partir de leur *social background*. A partir de cette idée, Dogan et Brinbaum<sup>81</sup> ont constaté que l'analyse des antécédents sociaux des agents étudiés avec tous ses implications sociales, est plus pertinente que les autres facteurs pour déterminer leur degré de politisation. Pour le cas égyptien plusieurs exemples concrétisent l'idée : Ahmed Billy dans son étude sur l'élite militaire égyptienne, constate que cette génération des officiers libres, à cause de leur positionnement social, est plus attirée à la modernisation et les politiques antiféodales. Pour beaucoup fils de fermiers et de petits fonctionnaires gouvernementaux, la plupart des officiers libres ont insisté sur la réforme agraire et la justice sociale lors de leur accès au pouvoir. Dans leurs discours et ouvrages, les officiers libres étant issus des classes sociales pauvres ou moyennes, ont beaucoup employé les termes de « bourgeois exploiteur » ou « riches corrompus ». Ibrahim Sotouhy, a interprété la tendance de Sadat à construire des palais présidentiels luxueux, du fait de l'extrême pauvreté qu'il a vécue et du rejet de son mariage à une famille féodale pendant sa jeunesse !<sup>82</sup>

Plusieurs chercheurs ont également mentionné la tendance accrue des officiers issus des zones rurales à recourir aux solutions interventionnistes. Mills voulait remplacer les politiciens au pouvoir par les fils des fermiers plus honnêtes<sup>83</sup>. Gamil Matar a appliqué l'idée au cas égyptien. Selon lui, les officiers libres avaient beaucoup plus de chances que les autres officiers riches de contrôler le pouvoir<sup>84</sup>, parce que la plupart d'eux étaient plus proches des classes moyennes et pauvres qui souffraient de l'oppression exercée par la coalition entre les riches et le colonisateur. La plupart des officiers libres étaient issus de ces classes arriérées; lorsqu'ils ont eu accès au pouvoir, ils ont tenté de promouvoir les intérêts des pauvres paysans.

---

<sup>79</sup> William GENIEYS, *La sociologie Politique des Elites en Question*, (Paris, Armand Colin, 2011), pp 158-159.

<sup>80</sup> Ibid, pp 164-168.

<sup>81</sup> Ibid, p 187.

<sup>82</sup> Ibrahim SOTOUHY, *La Fin Du Pouvoir Des Militaires*, « *Nehayet Hokm Al A'skar* », (Le Caire, Dar Al Shabab, 1993), p.78.

<sup>83</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, p 54.

<sup>84</sup> Gamil MATAR, *Les Discussions*, « *Al Monakashat* », in Ahmed Weld DADAH, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), p 107.

Un second facteur qui joue dans la tendance des élites militaires égyptiennes à aller vers la politique, est la formation éducative et professionnelle. Plusieurs de ces élites, notamment celles qui occupaient des postes officiels récemment (Al Sissi, Sedky Sobhy, Mubarak, etc.), ont reçu une formation professionnelle à l'étranger. Hammad suppose que les études à l'étranger effectuées par les élites militaires égyptiennes, ne leur accordent pas seulement des savoirs dans leurs domaines, mais leur ouvrent aussi leurs yeux sur le grand fossé économique et culturel qui existe entre leur pays et l'étranger<sup>85</sup>. De même, Anwar Abd El Malek a noté les tentatives des officiers libres, après le succès de leur intervention, de former des nouveaux cadres élitaires au sein de l'armée influencés par la culture anglo-saxonne, s'éloignant ainsi des diplômés de droit à culture française<sup>86</sup>. Pour lui, la culture française avec sa littérature révolutionnaire incite au changement et à la rébellion. Aussi, Frey<sup>87</sup> affirme que les élites dans les régimes autoritaires jouissent d'une brillante expérience académique et que la transformation qualitative du système d'éducation, permet la formation des élites « éclairées » orientées vers les valeurs occidentales. Il est important de remarquer dans ce contexte, la camaraderie entre les membres des officiers libres dans l'école militaire après l'ouverture de ses portes à la classe moyenne et pauvre en 1936. Une même formation professionnelle permet un échange des idées plus simple, ainsi qu'une constitution des réseaux de loyauté.

Enfin, la formation politico-culturelle représente un élément non négligeable dans cette analyse. Souvent, les élites militaires égyptiennes n'interviennent pas dans la politique à un moment donné, mais elles sont déjà impliquées dans la politique. L'idée de l'armée politisée en Egypte est à analyser, en premier lieu, en rapport avec l'ouverture des officiers sur leur société et leur transaction avec les partis politiques existants. Le Conseil de commandement de la révolution après le succès de l'intervention en 1952, a pris la forme des « fronts » pour exprimer la diversité des opinions politiques de ses officiers. En effet, il y avait des rapprochements entre les membres de l'organisme des officiers libres d'une part et le parti de *Misr Al Fatah* et le mouvement des Frères Musulmans d'autre part. Mais en plus, il y avait parmi ces officiers quelques-uns qui étaient des membres effectifs dans ces partis<sup>88</sup> (la plupart des officiers libres comme par exemple Nasser et Mahmoud Labib étaient membres des Frères Musulmans et peu d'entre eux appartenaient aux groupes marxistes). Nous rejoignons ici l'idée de Huntington à propos du degré d'institutionnalisation dans un tel système politique. Parfois les frontières entre

---

<sup>85</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit.*, 1993, p 135.

<sup>86</sup> Anwar ABD EL MALEK, Mahmoud HADAD et Mikhael KHOURY (traduction), *La Société Egyptienne Et L'armée*, « *Al Mogtamaa' Al Masry Wa Al Geish* », (Le Caire, L'institut égyptien général du livre, 2013), p 185.

<sup>87</sup> William GENIEYS, *Op.cit.*, 2011, p 166.

<sup>88</sup> Vincent BATTESTI, François IRETON, *L'Egypte au présent : Inventaire d'une société avant révolution*, (France, Sindbad, 2011), p 286.

les institutions et les organisations politiques sont abolies<sup>89</sup>. Ceci explique en quelque mesure la tendance préliminaire et provisoire à la réforme islamiste après le succès de l'intervention.

Enfin, les dimensions culturelles ne sont pas moins importantes dans la politisation des officiers égyptiens que leur formation politique. Les coups militaires en Syrie ont pu faire émerger la volonté, chez les officiers libres, d'un certain mimétisme<sup>90</sup>. De plus, la formation culturelle de chacun des officiers peut exercer une certaine influence. Prenons un exemple très concret : la bibliothèque de Nasser indique pleine de choses dans ce contexte. Nasser a lu la biographie de plusieurs leaders politiques, notamment ceux qui avaient des tendances émancipatrices (Moustafa Kamel, Al Afghany, Napoléon, Atatürk, Bismarck et autres). Il s'est également intéressé aux grands œuvres politiques de son époque (pour ne citer que des exemples : les ouvrages de Clausewitz et ceux de Lindsey) et la littérature française (Voltaire et Rousseau). Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que son premier article publié s'intitule : « Voltaire l'homme de la liberté ». Il en est de même pour les autres officiers libres qui ont, pour certains d'entre eux, apporté la pierre à la connaissance intellectuelle avec des ouvrages exprimant leur pensée (Al Sadat a rédigé deux ouvrages, Naguib et son ouvrage intitulé « le sort de l'Egypte » et le groupe des articles rédigé par Khaled Mohy Al Din pour le journal Al Massaa).<sup>91</sup> Certains politologues considèrent ainsi les officiers libres comme étant « des intellectuels à uniformes militaires ».

Mais malgré tous les facteurs que nous avons présentés, il faut tout de même constater que tous les membres de l'élite militaire égyptienne ne possèdent pas toujours d'aspiration politique. Mais aussi, il y a des officiers qui n'ont pas commencé à être « élite » que lorsqu'ils ont rejoint la carrière militaire. Nous donnons l'exemple du maréchal Tantaoui, ex-ministre de la défense, qui selon les termes de Mosca est devenu parmi l'élite grâce à l'organisation à laquelle il appartient<sup>92</sup>. Il faut toujours garder à l'esprit que ces dimensions analytiques sont indicatives et non exhaustives. Ce sont des traits communs qui pèsent sur n'importe quel acteur politique à un certain degré pour mieux interpréter ses actions, mais ils ne sont pas du tout suffisants pour en déduire des généralisations. Il est certain qu'il y a beaucoup des officiers qui entrent dans la carrière militaire en tant que professionnels, et l'achèvent sans aucune activité politique ou n'importe quelle position secondaire.

---

<sup>89</sup> Samuel P. HUNTINGTON, *The Soldier and The State*, (Harvard, Press of Harvard University, 1957), p 241.

<sup>90</sup> Ahmed BILY, *L'Elite Militaire et la construction politique en Egypte*, « *Al Safwa Al A'skareya Wa Al Binaa Al Seyasy fi Misr* », (Le Caire, L'institut égyptien général du livre, 1993), p 289.

<sup>91</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, pp 212-214.

<sup>92</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, p 12.

## B) Les répercussions politiques de l'emprise militaire sur l'appareil étatique

### 1- La Militarisation de La bureaucratie étatique :

Historiquement, l’Egypte est fondée sur une « alliance bureaucratique-militaire » dans laquelle le centralisme du pouvoir atteint la pointe<sup>93</sup>. C’est ainsi que la militarisation de l’appareil étatique induite de l’emprise militaire sur le pouvoir, représente le moyen le plus efficace pour étendre son contrôle sur l’exercice politique et sur la machine économique. Dans cette sous-partie, nous mettrons l’accent sur la militarisation de l’appareil étatique en Egypte après l’intervention des militaires en 1952. Nous allons explorer de manière approfondie les trois outils principaux maîtrisés par l’élite militaire égyptienne pour instaurer leur régime, qui sont les suivants : les nominations aux postes de commandement, l’instauration des structures mimétiques et enfin les gendarmes du régime militaire. Après cette analyse d’outils, nous évoquerons les répercussions de cette militarisation sous les titres suivants : « l’escalade de la concurrence entre les membres de l’élite militaire » et « Les métamorphoses de la dichotomie (civile-militaire) ». Il faut toujours mettre en tête au fur et à mesure que nous avançons dans notre lecture, que cette analyse a pour but, selon les termes de Bahgat Korany, de clarifier « *les éléments de (la continuité dans le changement) et du (changement dans la continuité) dans cette longue évolution politique égyptienne* »<sup>94</sup>. Pour cette raison, nous avons insisté dès le début sur l’importance de l’analyse des « transformations », en abandonnant les narrations et les récits.

En effet, ce ne sera pas erroné si nous considérons l’armée égyptienne comme un « grand corps » au sein de l’Etat<sup>95</sup>. Ce grand corps, par sa puissance et son indépendance relative dans la gestion de ses affaires, peut facilement constituer une « microsociété » qui jouit d’une autosuffisance, rendant l’Etat dépendant d’elle et non pas l’inverse. Des politologues aperçoivent souvent l’institution militaire comme un Etat au sein de l’Etat. Ainsi, ce grand corps par le biais de ces élites tentait toujours depuis 1952, de modifier les rouages de la bureaucratie étatique afin que cette bureaucratie s’accommode à ses objectifs et ses mécanismes internes. Tout simplement dit : reformuler l’Etat pour préserver tout d’abord sa puissance interne et en second lieu, maintenir une certaine situation de stabilité au régime favorisant sa suprématie. Les indices<sup>96</sup> de cette implication militaire dans la politique sont diverses : le fond militaire du leader politique, les militaires en retraite sont nommés dans les postes de commandement civils, la représentativité des militaires dans les assemblées législatives élues, dans certains cas accorder le

---

<sup>93</sup> Bahgat KORANY, « Les régimes étatiques : L’Egypte », in Maurice DUVERGER (dir), *Les Régimes Politiques Arabes*, (France, Presses Universitaires De France, 1990), pp 245-246.

<sup>94</sup> Ibid, p 245.

<sup>95</sup> Pour savoir plus sur le concept des (corps étatiques) à consulter :

Marie-Christine KESSLER, *Les grands corps de l’Etat*, (France, Presses de Sciences Po, 1986), pp 5-8.

<sup>96</sup> Enaam Abdallah MOHAMED, *Op.cit*, 2013, pp 70-73.

droit de vote aux militaires, un rôle de l'armée dans la préservation de la sécurité interne et autres. Mais avant de présenter ces dimensions, qu'est-ce que « la militarisation » de la bureaucratie étatique ? Qu'est-ce que cela signifie ?

Le sens lexical du mot « militarisation » renvoie à la domination de l'esprit militaire sur la politique. Ceci nécessite l'instauration d'une institution militaire géante qui croit que l'efficacité militaire doit-être réalisée avant tout et par la suite, toutes les activités étatiques se soumettent à l'emprise militaire<sup>97</sup>. Cette emprise s'accompagne d'habitude par autres procédures militaires cumulatives et l'expansion du secteur de production militaire par rapport aux autres secteurs.<sup>98</sup> Effectivement après le mouvement des officiers libres en 1952, une alliance entre l'élite militaire et les hauts dirigeants bureaucrates, a remplacé celle existante entre les militaires et les intellectuels politiques avant l'intervention. Ce manque de confiance militaire à l'égard des politiciens est normal, car la nature d'un bureaucrate est beaucoup plus proche d'un militaire qu'un activiste politique. Tous les deux, les bureaucrates et les militaires, ne supportent plus une opposition ou une négociation dans l'exécution des ordres, ce qui rend ces premiers semblables à un outil malléable entre les mains du régime militaire<sup>99</sup>. Cela a poussé Gutteridge à considérer les régimes militaires comme « *anti-politicals* » et non pas seulement « *a-politicals* », c'est-à-dire « contre la politique » et non « a-politisés »<sup>100</sup>. Cette alliance amène sans doute à une rigidité dangereuse affectant l'appareil étatique. Nous essayons d'imaginer la situation : suite à l'intervention des militaires en 1952, la bourgeoisie a été remplacée par une institution close qui a dominé le secteur économique et stratégique. Les officiers, par le biais des nominations et des réseaux de relations, se sont fusionnés dans la structure administrative de l'Etat. Par conséquence, au sommet d'un appareil bureaucratique compliqué, se sont trouvées des élites technocratiques militaires issues d'une institution rigide.<sup>101</sup> Donc une militarisation de la bureaucratie étatique conduit inévitablement à une rigidité accrue. Mais quel effet politique de cette alliance bureaucratico-militaire ?

D'une part cela conduit à la banalisation de l'armée elle-même qui se transforme en mode de fonctionnement des institutions civiles.<sup>102</sup> D'autre part, l'exercice politique s'effectue à travers l'Etat et ses appareils administratifs et exécutifs. Par conséquent, la société subit une confusion entre la loyauté à l'Etat et la loyauté au pouvoir politique entraînant d'habitude, à une loyauté au personnage du président qui monopolise l'effectif du pouvoir. Dans ce contexte,

---

<sup>97</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 75.

<sup>98</sup> Ibid, pp 77-78.

<sup>99</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 246.

<sup>100</sup> W. GUTTERIDGE, *Military Regimes in Africa*, (London, Methuen and Co. Ltd., 1975), p 21.

<sup>101</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 21.

<sup>102</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Op.cit*, 2000, p 38.

Maniruzzaman a constaté que la bureaucratie militaire ne peut pas gouverner dans le temps actuel, parce qu'elle mène à la tyrannie.<sup>103</sup> A partir de ce moment, l'activité politique prend la forme des « ordres administratifs » en remplaçant les relations politiques par les liens fonctionnels.<sup>104</sup> Ainsi l'appareil étatique s'est transformé en institutions organisationnelles servant les militaires au pouvoir et causant une confusion entre « la politique » et « la gestion ou le management ». Les militaires croient que tous les problèmes puissent-être résolus, si on donne les bons ordres. Cela était le cas tout au long de la présidence de Nasser, formant ainsi les premiers traits du régime militaire en Egypte. Mais la situation a connu des fluctuations sévères pendant le temps de Sadat et Moubarak que nous évoquerons tout de suite. Cependant, il reste vrai que ce type d'ordres administratifs persiste de nos jours. Prenons un exemple très récent qui est celui de l'ex-ministre de la défense Al Sissi : il a demandé au peuple dans un discours télévisé de sortir pour manifester massivement le 26 juillet 2013.<sup>105</sup> Le but était de le soutenir contre la violence et le terrorisme prévus. Il a explicitement demandé au peuple de lui « ordonner » de résister la violence à travers des manifestations de support. Ces décisions qui sont d'habitude prises par l'interaction entre les appareils étatiques par le biais de négociations, sont transformées en « ordres directs » concrétisant la mentalité militaire. Pour conclure cette idée, le contrôle de l'appareil étatique s'est effectué à travers l'armée et non pas à travers les partis politiques en imposant une certaine censure sur l'armée elle-même. Les relations sont devenues « militaires-militaires ».<sup>106</sup>

*i) Les nominations aux postes de commandement et les prérogatives compensatives*

L'outil essentiel par lequel, l'élite militaire peut garantir une militarisation sécurisée de l'exercice politique en Egypte, est la nomination des militaires aux postes de commandement civils. Le Conseil de la Direction de la Révolution, a eu recours aux officiers dans les postes de commandement pour deux raisons : d'une part, cela était plus facile que la formation des cadres au-delà de l'armée, d'autre part, c'était un moyen d'éliminer quelques personnages influents de l'armée pour garantir sa loyauté. Nasser par exemple était nommé comme ministre de l'intérieur en juillet 1953, puis promu en premier ministre en 1954, ensuite président de la république depuis 1956 jusqu'à 1970. Nasser a réparti l'élite militaire en deux catégories : d'un côté, les militaires nommés dans les postes politiques civils et qui devraient céder à leur uniforme

---

<sup>103</sup> Pour en savoir plus consultez : Talkuder MANIRUZZAMAN, *Military Withdrawal from Politics (A comparative study)*, (Les Etats-Unis, A subsidiary of harper&row, 1987).

<sup>104</sup> Magdy HAMMAD, « L'institution militaire et le système politique égyptien 1952-1980 », « al Moassassa Al A'skareya Wa al nezam al seyasy al masry », in Ahmed ABDALLAH, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le caire, Sina, 1990), p 30. Aussi voire : Bahgat KORANY, *Op.cit*, 1990, pp 262-264.

<sup>105</sup> Le ministre de la défense Al Sissi demande une délégation populaire pour résister la violence et le terrorisme, lien : <http://www.youtube.com/watch?v=DSmFCfzD5ew>

<sup>106</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 194.

militaire. De l'autre côté, les militaires qui sont restés dans leurs postes militaires et qui ont reçu plus de prérogatives. Il a introduit un nouveau grade dans l'armée qui est celui du « premier lieutenant, en arabe : *Farik Awal* » pour accorder plus de postes avantageux à ses fidèles<sup>107</sup>. Jusqu'à la fin de l'année 1968, 131 personnes ont occupé les postes les plus hauts de commandement politique, parmi lesquels 43 étaient des militaires avec un pourcentage de 33.6%. Tandis ceux qui étaient civils, étaient d'habitude sous le contrôle des militaires exécutant leurs ordres. De plus, un militaire occupe son poste d'une durée moyenne de 5 ans, tandis qu'un civil l'occupe pour 3 ans seulement. Aussi le pourcentage des militaires dans les postes de direction dans les différents ministères varie entre 25% et 50%. Tout au long de cette période, le poste du président de la république ; les vice-présidents ; les premiers ministres (Mohamed Naguib, Nasser, Ali Sabry, Zakareya Mohy El Din et Sedky Soliman) et quelques ministres comme celui de l'intérieur, étaient le monopole des militaires. Les militaires ont également occupé les centres de l'opinion publique et les journaux ainsi que les grands postes au ministère des Affaires étrangères (à compter 72 ambassadeurs militaires sur 100 en 1962. Aussi l'élargissement des prérogatives des attachés militaires<sup>108</sup>). Tandis que les civils ont pris la charge des ministères à caractère technique (ministères de commerce ; de financement et de logement) ainsi que les postes de même caractère (comme les sous-secrétaires du ministère, en arabe : *Wakil Wezara*) à cause de la nature technique de ces fonctions. Malgré cela, les militaires « technocrates », diplômés des départements d'ingénierie ; d'économie et de la physique, exerçaient une influence prépondérante sur les civils lors de l'exécution de leur tâches. Ainsi, la théorie de « la loyauté » remplaçait le critère de « l'expérience »<sup>109</sup> et le principe général consistait sur le remplacement des élites influencées par les valeurs occidentales, par une élite militaire et économique de type technocrate.<sup>110</sup>

Mais depuis l'accès d'Al Sadat au pouvoir en 1970, une tendance générale à la réduction du nombre des militaires, notamment dans les postes ministériels, a eu lieu. L'expérience de Nasser a montré le niveau d'inefficacité qui peut frapper les appareils de l'Etat suite à cette militarisation hypertrophiée qui, à son tour, peut mener à des résultats catastrophiques sur l'armée elle-même (ex : la défaite en 1967 a incité Nasser à nommer un ministre de défense civile, Amin Hoeidy<sup>111</sup>). Pendant le temps de Sadat, les militaires représentaient moins de 13% de l'ensemble de ses ministres contre 40% à l'époque de Nasser. Aussi, Al Sadat a planifié une réduction similaire au poste des gouverneurs, de telle sorte qu'en 1980, les militaires occupaient 4 postes de gouverneurs sur 26 gouvernorats contre 22 gouverneurs sur 26 gouvernorats pendant

<sup>107</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 28.

<sup>108</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, p 106.

<sup>109</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1990, pp 33-37.

<sup>110</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 16.

<sup>111</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1990, pp 93-94.

le temps de Nasser. De même pour quelques postes dans l'appareil gouvernemental où les militaires en retraite ont été substitués par des civils.<sup>112</sup> Pourtant, les militaires monopolisaient toujours le poste de vice-président sous le commandement d'un président de fond militaire. Les rôles civiques<sup>113</sup> accordés à l'armée sont restés en croissance continue. Dans les postes de commandement dans les ministères d'une manière générale, les militaires n'occupaient que 7,8% entre 1974 et 1981<sup>114</sup>. Mais ce déficit d'occupation des militaires des postes politiques était compensé par un rôle économique accru que nous aborderons en profondeur dans la seconde partie de ce mémoire. Il est nécessaire de noter que ces tentatives de « démilitarisation » ou de « civilisation » du régime militaire, ne s'inscrivent pas dans un esprit de démocratisation envisagé par l'autorité politique. Mais ceci a deux justifications : d'une part, préserver l'armée des critiques populaires en l'éloignant un peu des jeux politiques, d'autre part éviter que cette dernière ne soit tentée par un putsch<sup>115</sup>. Donc l'objectif essentiel du pouvoir en place, est de garantir son persistance au pouvoir par la neutralisation de l'armée. De plus, le phénomène des militaires multi-positionnés dans les postes gouvernementaux inférieurs et dans les postes influents économiquement, était toujours présent largement.

Tout au long des mandats de Nasser et de Sadat, mais également pendant la première moitié de l'ère de Moubarak, la nomination des militaires dans le poste de gouverneur (*en arabe : Mohafez*) jouissait d'un intérêt particulier de la part du président de la république. Les gouverneurs sont les représentants du président au sein de leurs gouvernorats, ils sont également les plus hauts fonctionnaires exécutifs et les premiers responsables de la sécurité interne des gouvernorats. Ainsi, la répartition de l'Égypte en cinq zones militaires assure l'emprise militaire sur toutes les régions de la manière suivante : les chefs des zones militaires ont pour mission de coordonner avec les gouverneurs et les responsables locaux pour garantir la paix et la sécurité dans ces zones. Nous aboutissons à une de deux éventualités, ou bien les chefs militaires exercent un contrôle sur le gouverneur civil sous prétextes sécuritaires, ou bien les gouverneurs dès le début sont nommés parmi les officiers de l'armée. Les militaires occupaient entre 50% et 80% des postes des gouverneurs jusqu'à la moitié des années 1990. Aussi, des nominations systématiques des chefs des zones militaires aient lieu dans les gouvernorats principaux jusqu'à nos jours, chacun selon son arme de spécialité : le Caire, le Suez et le Sinaï pour les chefs issus

---

<sup>112</sup> Robert SPRINGBORG, « Le président et le maréchal : les relations civiles-militaires en Égypte aujourd'hui », « Al Raees wa al mochir : al e'lakat al madaneyya al a'skareyya fi misr al yawm », in Ahmed ABDALLAH, *L'armée et la démocratie en Égypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le Caire, Sina, 1990), p 66.

<sup>113</sup> Pour savoir plus sur les rôles civiques de l'armée consultez : Louis W. GOODMAN, « Le rôle de l'armée, hier et aujourd'hui », in Larry DIAMOND, Marc F. PLATTNER, Monique BERRY (traduction), *Le Rôle de l'armée en Démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 1996), pp 76-77

<sup>114</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit.*, 1993, p 364.

<sup>115</sup> Akram BELKAID, Hicheme LEHMICLI, « Égypte, la toute-puissance de l'armée », *Slate Afrique*, 17/07/2011, disponible sur : <http://www.slateafrique.com/407/egypte-armee-pouvoir-economie-politique>.

des forces terrestres tandis que l’Alexandrie, Gharbeya et Mère Rouge pour les chefs issus des forces maritimes.

Le tableau suivant illustre la proportion entre les civils et les militaires dans plusieurs postes exécutifs pendant le temps de Nasser et celui de Sadat. Il ne faut pas oublier que le poste du président, avec ses prérogatives largement étendus, est dans les deux cas entre les mains des anciens militaires, ce qui rend la comparaison inéquitable d’un point de vue numérique. Il reste cependant vrai que le nombre des militaires est tout à fait proche de celui des civils :

<b>Poste occupé</b>	<b>Nb des civils</b>	<b>Nb. des militaires</b>	<b>total</b>
<b>Vice-président (jusqu’à 1980)</b>	0	9	9
<b>Premier ministre (jusqu’à 1980)</b>	4	8	12
<b>Vice premier ministre (jusqu’à 1980)</b>	20	18	38
<b>Ministres (jusqu’à 1970)</b>	215	186	401
<b>Total</b>	239	221	460

Tableau (2) : Le rapport entre les civiles et les militaires dans les hauts postes exécutifs pendant le temps de Nasser et du Sadat<sup>116</sup>

Ce phénomène de la réduction des militaires dans les postes ministériels, atteint son maximum pendant le temps de Moubarak. Le ministère de la défense et celui de la production militaire, avant leur rassemblement dans un seul ministère, sont seulement l’œuvre des ministres militaires. De plus, aucun premier ministre pendant le mandat de Moubarak qui a duré 30 ans, ne fut parmi les officiers des forces armées. Mais comment Moubarak a pu compenser cette réduction de nomination et comment a-t-il pu préserver l’armée à ses côtés en ce qui concerne le domaine politique ? Pour être juste, malgré le grand déclin dans le processus de nomination des militaires dans les postes ministériels, l’ère Moubarak a connu des nouveautés dans ce domaine. C’était avec son ministre de défense Abou Ghazala au milieu des années 1980, qu’on a connu le poste du « ministre de l’Etat, en arabe : *Wazir Al Dawla* ». Ce poste diffère de celui d’un ministre normal par l’irresponsabilité du premier devant le parlement. Un ministre d’Etat est le subordonné direct de celui qu’il a nommé et ne présente jamais ses comptes à quiconque à part lui. Par ce biais, le ministre de la défense Abou Ghazala a tenté d’acquérir plus de prérogatives face au président Moubarak, en nommant Gamal El Sayed comme un ministre d’Etat pour la production militaire.<sup>117</sup> Mais le président détenant toujours le droit de démissionner ces ministres, a renvoyé Abou Ghazala à la retraite en 1989. Mais la question persiste toujours :

<sup>116</sup> Les chiffres sont déduits de plusieurs tableaux : Magdy Hammad, *Op.cit*, 1993, pp 43, 44, 45 et 49.

<sup>117</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 79.

quels sont les outils principaux maîtrisés par le régime Moubarak pour compenser la diminution du nombre des ministres militaires ?

L'outil principal qui a garanti le soutien de l'armée à Moubarak, est plus connu par l'« allocation de loyauté, en arabe : *badal Walaa* »<sup>118</sup>. Cette allocation, qui a vu le jour après 1991, est une somme d'argent élevée et versée aux grands officiers après la retraite en retour de leur éloignement des affaires politiques. Cette allocation est d'habitude accompagnée par une chance de travail dans un poste gouvernemental après la retraite, ce qui ajoute un salaire additionnel à la pension de la retraite, et chacun d'eux possède ses bonus et ses primes. Pour une minorité des officiers de l'armée, la seconde nomination dans un poste gouvernemental se fait simultanément avec leur occupation de leurs postes militaires. « L'allocation de loyauté » représente un motif fort aux officiers du deuxième et du troisième rang pour s'incliner au régime jusqu'à l'arrivée de leur tour. Il est à noter que le montant de cette allocation selon quelques estimations, peut atteindre entre cent mille et un million de livres égyptiens (L.E) pour les généraux en retraite.

Un autre outil auquel Moubarak a eu recours, notamment après la nomination du maréchal Tantaoui comme ministre de défense en 1991 (connu comme très patriotique à Moubarak), est le contrôle des promotions au sein de l'armée. Les petits officiers qui ont des tendances politiques ou qui sont considérés indignes de la confiance, ne sont jamais promus après le grade du *Major* (en arabe : *Raed*), et sont transmis à la retraite dans la quarantaine de leur vie. A travers ce contrôle présidentiel exercé par le ministre de la défense, des réseaux de fidélité sont créés au sein de l'armée et accentués par des récompenses après la retraite. Il est remarquable que le nombre des grands officiers pendant le mandat de Moubarak soit grand, grâce à la promotion automatique du grade de Brigadier au grade de Général lors de la retraite. Cela augmente le montant de la retraite touchée et fournit plus de cadres pour les postes gouvernementaux.

Le dernier outil est celui du « mécanisme de rappel, en arabe : *aleyet Al Ested'aa* ». Ce sont des contrats de six mois renouvelables, délivrés à tous les grands officiers lors de la retraite et qui leur permettent de continuer dans le service effectif et de garder leur uniforme (à l'exception des chefs des opérations). Ces contrats peuvent-être renouvelés pour une durée qui peut atteindre dix ans, et ils sont validés même si les grands officiers occupent des postes civiles après la retraite et touchent un salaire en retour. Ainsi, nous pouvons conclure que Moubarak a compensé les militaires par des prérogatives matérielles, en profitant de leur absence des postes

---

<sup>118</sup> Yazid SAYEGH, « Au-delà de l'Etat : la république des officiers en Egypte », « Fawk al dawla : gomhoureyet al dobat fi Misr », *Centre Carnegie Pour Le Moyen-Orient*, étude publiée le 1 août 2012, disponible sur : <http://carnegie-mec.org/publications/?fa=48996#>.

ministériels pour donner un appareil démocratique au régime. Dans la seconde partie du mémoire, nous évoquerons l'aspect économique pour voir à quel point les considérations économiques ont permis au système Moubarak de garder la loyauté de l'armée. *Grosso modo*, la nomination des militaires dans les postes de commandement sur tous les niveaux ou même le contrôle de cette nomination au sein de l'armée, reste l'outil principal employé par n'importe quel régime militaire qui voulait persister au pouvoir. La réduction de celui-ci en ce qui concerne les postes ministériels, pendant le temps de Sadat et son successeur Moubarak, était parfaitement compensée par les moyens déjà présentés. Jusqu'à nos jours, selon Finer, les militaires en Egypte sont confrontés à un double défi : ils ne peuvent pas se retirer de l'autorité parce qu'ils sont partout et ils ne peuvent pas bénéficier d'une légitimité complète au même temps.<sup>119</sup>

## ii) *Les structures organisationnelles mimétiques et les innovations institutionnelles*

La militarisation d'une bureaucratie étatique est d'habitude accompagnée, à côté des nominations, par l'instauration des structures organisationnelles mimétiques. Virgine Tournay distingue « l'isomorphisme mimétique » de « l'isomorphisme normatif » en traitant les différentes formes sous lesquelles les institutions étatiques se concrétisent. Si l'isomorphisme mimétique distingue les institutions qui échangent horizontalement leurs individus et leurs structures les unes entre les autres, l'isomorphisme normatif distingue les institutions qui émergent comme étant les conséquences des dynamiques de professionnalisation<sup>120</sup>. Le professionnalisme étant à son minimum dans le régime militaire en Egypte, selon la perception de Huntington, il paraît clairement qu'il s'agit des structures organisationnelles reproduites dans un contexte ne leur appartenant pas. L'importance vitale d'instaurer des structures institutionnelles, même dans les régimes militaires, renvoie aux rôles indispensables joués par ces structures<sup>121</sup> : les institutions transforment les *inputs* (les revendications) du système politique en *outputs* (programmes et plans) ; le déséquilibre institutionnel est un des maux des pays arriérés constituant à son tour un des répertoires de justification de l'intervention des militaires dans la politique ; le développement politique exige l'instauration des structures stables pour mettre en œuvre des plans à long terme. Et finalement, la contribution effective de n'importe quel régime, temporaire par sa nature, dépend de sa capacité d'établir des institutions stables, prenant en charge l'établissement d'un développement durable. Dans ce contexte, Wilch suppose l'existence d'une relation directement proportionnelle entre l'effectivité des leaders militaires au pouvoir d'une part, et l'institutionnalisation civile du pays de l'autre part. En Egypte, comme nous le verrons, les tentatives des officiers libres dans les années 1960 pour

---

<sup>119</sup> Samuel E. FINER, *The Man On Horseback : The Role Of Military In Politics*, (Les Eats-Unis, Transaction Publishers, nouvelle édition 2002), p 243.

<sup>120</sup> Virgine TOURNAY, *Sociologie des Institutions*, (Paris, PUF, 2011), p 50.

<sup>121</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 245.

instaurer « un pouvoir des institutions » se sont converties dans les années 1970 en un « contrôle sur ces institutions »<sup>122</sup>. Autrement dit, les années 1970 ont connu une dispersion de l'autorité individuelle du président sur un nombre d'organisations qui ne jouissent pas d'un degré palpable d'institutionnalisation.

Comme nous analysons la militarisation et ses conséquences notamment sur le champ politique, nous accordons un intérêt particulier à la relation entre « l'armée » et « le parti politique ». Ceci est dû au fait que les partis politiques sont les arènes politiques essentielles à travers lesquelles les citoyens pratiquent la politique. De ce fait, le mimétisme des structures partisans en Egypte, constitue un outil central et un effet en même temps que le phénomène de la militarisation de l'Etat. Une militarisation ne signifie pas seulement l'ingérence des militaires dans les postes directifs, mais aussi l'instauration des structures à appart démocratique mais d'essence autoritaire. Il faut tenir compte d'une remarque essentielle, faite par Perlmutter, en ce qui concerne les partis politiques dans les pays arabes : dans les pays africains, le système du parti unique a eu lieu avant les coups d'Etat militaires, tandis que dans les pays arabes, les militaires instaurent ce système après l'intervention pour accorder de la légitimité à leur régime.<sup>123</sup>

Après l'ingérence politique des militaires de 1952, les militaires sont confrontés à un double défi institutionnel<sup>124</sup> : d'une part, un déséquilibre institutionnel entre les zones rurales et les zones urbaines, une paralysie institutionnelle traduite par l'incapacité accrue de gérer les affaires du pays. Dans le premier cas, l'élite militaire se trouve incapable d'instaurer un changement radical, étant donné que le problème constitue un processus historique qui aurait besoin d'une période plus longue. Pour remédier ce problème, l'élite militaire s'est dirigée vers l'alliance bureaucratique-militaire et la nomination des militaires aux postes civils dans les zones rurales qu'urbaines, afin de contrôler ce déséquilibre territorial autant que possible. Tandis que pour le deuxième cas, ils ont essayé d'instaurer des structures organisationnelles qui peuvent remplir ce vide institutionnel<sup>125</sup>. Parmi les structures les plus importantes, ils ont instauré le parti de « l'union nationale » en 1957 - probablement inspiré du modèle soviétique de l'URSS- pour contrôler l'exercice politique. Ce parti est remplacé en 1962 par une autre structure organisationnelle qui s'appelait « l'Union Socialiste Arabe » USA. Cette union est considérée comme un parti unique regroupant en son sein tous les dirigeants étatiques et diffusant le projet nassériste à travers tout le pays. Ce qui est vraiment intéressant, c'est le monopole de l'exercice

---

<sup>122</sup> Mohammed Nour FARAHAT, *Op.cit*, 1984.

<sup>123</sup> Amos PERLMUTTER, « The Military And Politics in Modern Times », *Journal Of Strategic Studies*, Vol. 9, No. 1, 1986, p 8-15.

<sup>124</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 246.

<sup>125</sup> Par exemple : le Conseil de la direction de la révolution, qui est considéré comme un organe exécutif de l'organisme des officiers libres, indépendamment des institutions étatiques formelles.

politique par ce parti mimétique. Un citoyen ne peut se porter candidat à l'assemblée nationale ; aux syndicats professionnels ; aux associations de coopération ; aux mairies et aux conseils administratifs locaux, que s'il est un membre adhérent à l'USA. De plus au sein de ce parti unique, se sont mises en place des organisations innovées qui visaient à reproduire le même type d'élite. Il s'agit notamment de « l'Organisation Futuriste » (*en arabe : Al Tanzim Al Tale'ey*) qui avait pour but de former les jeunes intéressés par la politique aux valeurs socialistes du parti, dans le but qu'ils deviennent les cadres du futur<sup>126</sup>. Ainsi tout au long de la période nassériste (de 1952 jusqu'à 1970), le parti unique monopolisait l'exercice politique par le biais de ces dirigeants en renonçant au même temps à la participation effective des citoyens qui caractérise le modèle soviétique.

En revanche, Anouar Al Sadat après son accès au pouvoir, introduit un changement à ce parti unique en rendant l'adhésion optionnelle. En 1974, il a divisé le parti en trois tribunes représentant chacune une vision politique distincte : la droite, le centre et la gauche qui se sont transformés ultérieurement en trois partis. Ceci est dû à l'ouverture politico-économique, mise en place après les traités de paix avec Israël et le rapprochement avec les Etats-Unis<sup>127</sup>. Tandis que son prédécesseur Nasser a instauré une structure partisane similaire à celle de son allié soviétique, Al Sadat pour sa part a établi une structure multi-partisane convenant avec la nouvelle alliance occidentale. Mais ce multipartisme ne s'est pas traduit en une démocratisation accrue de l'exercice politique à cause des pouvoirs étendus du président égyptien. Ce dernier a fondé en 1976 le Parti National Démocrate (PND), et a présidé ce parti en regroupant en son sein tous les membres du gouvernement. Le parti ne remporte moins que 75 % des sièges au parlement de sa création en 1976 jusqu'aux élections législatives de 2010 avant la destitution de Moubarak, qui a présidé le PND après l'assassinat d'Al Sadat.<sup>128</sup> L'exemple suivant justifie la distorsion de l'idée du parti politique pendant l'ère d'Al Sadat : le chef de l'armée le maréchal Abd El Halim Abou Ghazala, figurait parmi les membres du bureau politique du parti gouvernant en négligeant les règles constitutionnelles, inscrites dans la constitution du 1971, qui interdisent n'importe quelle activité politique exercée par les militaires. Ce problème a été résolu

---

<sup>126</sup> Ahmed AMER, « L'union et l'organisation politique », « Al Wehda Wa Al Tanzim al seyasy », *Al Seyasa Al Dawleya (La Politique Internationale)*, No.1, octobre 1972, disponible sur : <http://digital.ahram.org.eg/articles.aspx?Serial=213489&eid=1401>.

<sup>127</sup> Jean-Noël FERRIE, « l'Egypte a la jonction de ses agendas intérieurs et extérieurs : les contrecoups de l'obligation de réforme », *CERI Sciences Po.*, novembre 2006, pp 2-3.

<sup>128</sup> Virgine COLLOMBIER, « Le Parti National démocrate et le système politique égyptien contemporain : quel rôle pour le parti hégémonique dans les stratégies de consolidation des régimes autoritaires ? », *CERI Sciences Po.*, novembre 2006, pp 6-10. Voir aussi : Ahmed BILLY, *Op.cit.*, 1993, p 313.

ultérieurement pendant la présidence de Moubarak, par la démission du maréchal Abou Ghazala de la direction du parti en 1984<sup>129</sup>.

Ainsi, l'ère Moubarak a connu une élimination accrue des militaires au sein des organes du PND. Apparaît alors une tendance à l'alliance avec les hommes d'affaires, surtout depuis 2005. Alors, ces derniers substituent les militaires aux postes-clés du parti. Ainsi, le parti ne s'est éloigné des militaires mais aussi des masses populaires. Il s'est trouvé de cette manière isolé lors des protestations de janvier 2011. L'armée a choisis de se rallier aux protestataires<sup>130</sup> contre les réseaux de clientélisme du PND. Nous pouvons ainsi constater que dans un régime militaire, un consensus doit-être noué entre « l'armée » et « le parti au pouvoir » afin qu'une élite puisse persister au pouvoir. Mais l'ère Moubarak a témoigné aussi l'apparition des structures innovantes, qui ont exercé un contrôle sur le domaine politique. Il s'agit de la Commission Suprême des Partis, qui avait pour fonction de régler la création des nouveaux partis politiques. Celle-ci étant présidée par un des membres du PND, Safwat Al-Sherif, ancien ministre des médias, n'approuve pas la création de la plupart des nouveaux partis. Ceux-ci sont considérés comme concurrents au PND ou ne lui sont pas loyaux<sup>131</sup>. De ce fait, les trois présidents militaires qui se sont succédés en Egypte de 1954 à 2011, croient que « *si la démocratie est offerte par quelques structures institutionnelles ou par quelques règles constitutionnelles, elle est considérée comme achevée et bien réalisée!* ». <sup>132</sup>A partir de cette analyse, nous pouvons appréhender la frustration populaire de janvier 2011. Les manifestants étaient bien conscients de cette relation déformée entre « l'armée » et « les partis politiques ». C'est pour cela que le CSFA a déclaré, parmi ses premières décisions, la liberté de la création des partis politiques pour calmer un peu la colère des masses populaires à cet égard<sup>133</sup>.

Outre que le système partisan mimétique avec ses nouveautés organisationnelles, le régime militaire égyptien se caractérise par un cycle parlementaire éphémère. L'élite militaire, s'inspirant des institutions parlementaires des anciennes puissances coloniales, met en place des assemblées législatives qui sont rapidement remises en cause par les dictatures ou ensommeillées

---

<sup>129</sup> Ahmed ABDALLAH, « Les forces armées et l'évolution de la démocratie en Egypte », « Al Kowat al mossalaha w tatawor al dimocrateya fi misr », in Ahmed ABDALLAH, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le caire, Sina, 1990), p 15.

<sup>130</sup> Parmi les slogans de la révolution : « L'armée et le peuple ne font qu'un seul main »

<sup>131</sup> Nahed EZZ EL DIN, *Les ouvriers et les hommes d'affaire, les transformations des chances politiques en Egypte*, « Al-Ommal wa rigal al-A'mal, tahawoulat al-foras al-syasia fi misr », (Le Caire, Centre des études politiques et stratégiques a al-ahram, 2003) p 54-56.

<sup>132</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 258.

<sup>133</sup> Assia BOUTALEB, « Le retrait des militaires avant la démocratie : enjeu d'une configuration transitionnelle. L'Egypte au regard des exemples subsahariens », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol.20, No. 2, 2013, p 73.

par la constitution<sup>134</sup>. Cela est le cas sous les 3 présidents égyptiens et même après la révolution de 25 janvier 2011, lorsque la Cour Constitutionnelle suprême a dissolu le parlement élu en 2011 après 6 mois d'existence à cause de sa non-conformité à la constitution. De plus, le président de la république dispose du droit de la dissolution du parlement selon la constitution de 1971, et ceci s'est passé sous Moubarak qui a dissout l'assemblée en octobre 1990. Il paraît ainsi que le régime militaire égyptien a tenté d'imiter les régimes étrangers mais en vain : « *L'élite militaire en Egypte a voulu instaurer le système présidentiel américain mais sans congrès, ou instaurer celui de la démocratie centrale de l'URSS mais sans parti effectif !* »<sup>135</sup>

Pour finir, nous citons les deux exemples suivants de ces nouveautés institutionnelles afin de mieux comprendre l'idée de l'inefficacité des institutions mimétiques<sup>136</sup> : l'Organisation du Contrôle Administrative (*en arabe : hayet Al Rekaba Al Edareya*), a été fondée en 1952 sur le modèle français pour lutter contre les violations administratives et fiscales. Elle exerce une fonction de supervision sur toutes les institutions étatiques sauf l'institution militaire qui ne se soumet à aucun système de contrôle jusqu'à nos jours. L'organisation est un moyen par lequel l'institution militaire assure sa pénétration dans les institutions étatiques. D'une manière routinière, les ministres reçoivent des listes de cette organisation, comprenant les noms des officiers qui sont en âge de partir en retraite pour occuper les postes nécessaires dans l'appareil administratif de l'Etat par la suite. Nous citons également l'exemple du Conseil National de la Défense. Ce conseil, créé pendant la présidence de Nasser et formellement établi d'après la constitution de 1971, fut ressuscité par le CSFA après la révolution du 25 janvier 2011. Les fonctions et les prérogatives du conseil ne sont pas définies d'une manière claire, et aucun rôle prépondérant à ce conseil ne peut être cité. Le CSFA a restauré cette structure par le biais de la déclaration constitutionnelle de mars 2011, pour garantir son indépendance et pour s'échapper de n'importe quel contrôle<sup>137</sup>.

En effet, ce mimétisme institutionnel et ces structures organisationnelles inventées par l'élite militaire en Egypte, ne sont que des tentatives pour accorder au régime un appareil démocratique. La personnalisation du pouvoir entraîne des changements radicaux dans les structures de ces institutions, tant que le changement du président affecte le projet politique d'une manière

---

<sup>134</sup> Cours en Sociologie Politique, lien : <http://www.prepa-online.com/wp-content/uploads/2012/07/Sociologie-politique-semester-2.pdf>, pp 80-81.

<sup>135</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 258.

<sup>136</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012. Consultez également « Egypt country profile » sur le site Business Anti-Corruption Portal, *Austrian Development Agency*, disponible sur : <http://www.business-anti-corruption.dk/country-profiles/middle-east-north-africa/egypt/initiatives/public-anti-corruption-initiatives/>.

<sup>137</sup> Selon la déclaration constitutionnelle de mars 2011 : Le conseil national de la défense se compose de 16 membres dont 13 sont des militaires, d'habitude les hauts dirigeants, et 3 civils. Les décisions au sein du conseil ne peuvent pas être prises que par l'approbation de deux-tiers des membres du conseil.

profonde. Dans la partie suivante, nous évoquerons le dernier outil du triangle de la militarisation de l'Etat, qui est celui des gendarmes du régime militaire.

### iii) *Les gendarmes du régime militaire*

La nature du système politique tire sa substance du profil des élites qui se positionnent sur son sommet. Nous pouvons imaginer ainsi le mode du fonctionnement d'un système politique, au sommet duquel les dirigeants sont issus des appareils de renseignements politiques et militaires. Le régime sans doute est prédominé par le caractère secret, par la fermeture et la restriction de la diffusion des informations et enfin par le tapotement et les rapports mis à jour<sup>138</sup>. Ce caractère découle des pratiques exercées au sein de l'institution militaire, et parmi ces pratiques : l'inspection des rituels triviaux<sup>139</sup>. Par conséquent, la société sera sous l'inspection permanente des organes sécuritaires, ou ce qui est connu sous le nom « *Society under the gun* ». <sup>140</sup> Ainsi, les dirigeants politiques dans le régime militaire doivent mobiliser des appareils étatiques jouant le rôle de gendarme. Dans sa *Philosophie de la révolution*, Nasser a mis la main sur l'armée comme la force centripète mobilisant les qualités du gendarme du régime. Il a clairement déclaré que l'armée se limite à ce rôle de gendarme, en insistant sur le caractère temporaire de cette mission<sup>141</sup>. Mais l'analyse suivante démontre autres choses.

Depuis l'intervention des militaires en 1952 et jusqu'à nos jours, le système politique égyptien est prédominé par une mentalité « sécuritaire » et non pas « militaire »<sup>142</sup>. Le régime militaire, afin de mener à bien les nominations convoitées et les structures organisationnelles envisagées, s'appuie d'habitude sur une multitude d'appareils pour éradiquer n'importe quelle opposition à son projet. Ceci provient du fait que le domaine politique interne est un domaine de « compétitions » et non pas un domaine de « combat », où les abus sont réglés par des forces policières ordinaires. L'insertion directe de l'armée dans ce domaine interne d'une manière directe depuis 1952, a stimulé l'armée dans certains cas à s'emparer des tâches policières. Il suffit de classer les affaires politiques sous la catégorie des questions sécuritaires, pour fabriquer un motif justifiant l'appel de l'armée de ses casernes pour instaurer la stabilité dans la rue. Parfois aussi, les problèmes politiques sont personnifiés pour faciliter leur mise en accusation<sup>143</sup>.

---

<sup>138</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 37.

<sup>139</sup> Pour plus d'information sur les rituels au sein des armées, consultez : Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Op.cit*, 2000, p 26.

<sup>140</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 80.

<sup>141</sup> Gamal ABD EL NASSER, *Op.cit*, 1996, p 73.

<sup>142</sup> Abd El Hamid MOHRY, « L'armée et la politique et le pouvoir dans le monde arabe – l'expérience de l'Algérie », « Al geish wa al seyasa wa al solta fi al watan al a'rabi – tagrobet al gazaer », in Ahmed Weld DADAH, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrou, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), p 59.

<sup>143</sup> *Ibid*, p 61.

D'une manière générale, l'armée qui est le gendarme essentiel du régime militaire est utilisée par deux mécanismes essentiels : l'appel direct de l'armée pour rétablir l'ordre dans la rue, ou bien par le biais de la pénétration militaire dans les organes sécuritaires.

Le premier mécanisme conditionne, comme nous avons déjà vu tout de suite, une implication de l'armée par son caractère en tant qu'armée, dans les tâches policières. En effet, le président de la république a appelé trois fois <sup>144</sup> l'armée en tant qu'institution pour instaurer l'ordre, pendant notre période d'étude<sup>145</sup> : le premier appel présidentiel à l'armée s'est déroulé pendant les événements de 18 et 19 janvier 1977, lorsque le président Anwar Al Sadat a pris une série de décisions économiques qui a annulé les subventions sur quelques biens de première nécessité. Par la suite, les citoyens, de leur côté, ont organisé des grandes manifestations dans plusieurs gouvernorats pour protester les décisions présidentielles, et de l'autre côté les forces policières se sont trouvées incapables d'affronter la violence grandissante. Ainsi, Al Sadat a fait appel aux forces armées pour calmer la situation en imposant un couvre-feu, et en demandant un recensement du nombre de chars et de soldats pour éviter toute tentative de coup d'Etat. Le deuxième appel s'effectue en février 1986, lorsque le président Moubarak a fait appel à l'armée pour réprimer la rébellion des forces de sécurité d'Al Guiza. Ceux-ci sont sortis de leurs casernes pour protester une décision prise par le ministre de l'intérieur. Il s'agit de prolonger la période de leur service militaire pour une année supplémentaire<sup>146</sup>. Pour résister à cette révolte, le ministre de l'intérieur de l'époque Ahmed Roshdy a envoyé plusieurs formations des forces de la Sécurité Centrale. Cependant, les soldats rebelles ont discuté avec leurs collègues de la Sécurité Centrale pour les convaincre que la décision ministérielle les englobe aussi. Ces derniers, étant convaincus, ont rejoint les rebelles et ont mené, tous les deux ensemble, des actes de sabotage et de destruction. La troisième fois où le président appelle l'armée se passe le 11 février 2011, suite à la destitution de Moubarak et que nous avons déjà traitée précédemment.

Dans les trois cas, l'armée a intervenu suite à l'incapacité de la police de préserver l'ordre. C'est pour cela que l'armée est le gendarme principal du régime militaire, même si le pays est géré par une « mentalité sécuritaire ». Mais cet usage répétitif de l'armée au profit du pouvoir en place peut conduire à un renforcement accru de l'institution militaire face à l'élite au pouvoir, même si elle est de fond militaire. Ce qui peut conduire à un bouleversement du pouvoir en place

---

<sup>144</sup> Quelques auteurs ajoutent l'intervention de l'armée en 1981 en Assiout. Mais celle-ci était accompagnée par les forces policières qui ont parvenu à gérer la situation en grande mesure.

<sup>145</sup> Fouad ALLAM, « La police et l'armée et la révolution du 25 janvier », « Al Shorta wa al geish wa thawret 25 yanayer », dans Amr Hachim Rabee', *La révolution du 25 janvier : une lecture préliminaire et une vision pour le futur* », «Thawret 25 yanayer : keraa awaleya wa roeya mostakbaleya », (Le caire, Centre d'Al Ahrām pour Les Etudes Politiques Et Stratégiques, mars 2011), pp 153-156.

<sup>146</sup> Nous avons découvert plus tard que cette décision n'a pas été prise et que les nouvelles diffusées ne dépassaient plus la limite des rumeurs.

par les centres du pouvoir au sein de l'armée<sup>147</sup>. Comment contourner donc ce défi ? A travers la mise en place d'une multitude d'organes de renseignements, chacun surveille l'autre et chacun serve comme un délateur de son voisin.

Plus précisément, l'élite militaire égyptienne au pouvoir dépend des appareils sécuritaires subordonnés au président. Ces appareils sont devenus une partie intégrante de l'institution présidentielle, en leur consacrant des crédits énormes sous le titre du « bureau du président ». Les appareils principaux jouant ce rôle sont : l'appareil des renseignements généraux (*en arabe : Gehaz Al Mokhabarat Al A'mma*) ; l'appareil de la Sécurité de l'Etat (*en arabe : Gehaz Amn Al Dawla*) ; la garde spéciale du président ; les forces de la garde républicaine et parfois le service des renseignements militaires. Ainsi, l'élite militaire en Egypte a essayé toujours de réaliser l'équilibre entre ces différents gendarmes, notamment entre les organes sous-jacents de la police et ceux sous-jacents de l'armée, pour se maintenir au pouvoir.<sup>148</sup> Parfois le président aurait recours à la garde républicaine, qui est directement subordonnée au lui-même et indépendante radicalement de l'armée, pour équilibrer les rapports de forces<sup>149</sup>. Mais la situation la plus favorable à n'importe quel président dans un régime militaire, est celle où tous ces gendarmes sont unifiés sous son commandement. Michels à son tour s'appuie sur l'approche organisationnelle de Mosca pour prouver cette idée en disant : « *quand un conflit se produit entre les dirigeants et les masses, les premiers sont toujours victorieux s'ils restent unis* »<sup>150</sup>. Cette citation explique en quelques mesures, pourquoi Moubarak n'a pas pu persister au pouvoir face aux manifestations populaires : le conflit avec le ministre de l'intérieur et la chute de la police d'une part, et d'autre part l'éloignement de l'armée des rôles politiques effectifs<sup>151</sup>, ont neutralisé le pouvoir répressif de ces gendarmes. C'est pour cela que tout au long de notre période d'étude, beaucoup des dirigeants militaires n'avaient pas confiance dans les mesures sécuritaires dans le maintien du régime<sup>152</sup>.

Si le premier mécanisme porte sur l'appel de l'armée en tant qu'institution pour instaurer l'ordre, le deuxième mécanisme porte sur la pénétration de l'armée dans le domaine de sécurité, mais non pas au nom de l'institution militaire. Il s'agit de l'appareil des Forces de la Sécurité

---

<sup>147</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 147.

<sup>148</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, pp 196-197.

<sup>149</sup> A cet égard, nous citons l'exemple de la garde républicaine pendant le temps de Sadat, qui s'est transformé en un appareil énorme. Cet appareil était considéré comme des forces armées intégrantes au-dedans du palais présidentiel. (Ibid, p 197.)

<sup>150</sup> Cours en Sociologie Politique, lien : <http://www.prepa-online.com/wp-content/uploads/2012/07/Sociologie-politique-semester-2.pdf>, p 40.

<sup>151</sup> Pour savoir plus sur les mécanismes de l'éloignement de l'armée de la politique, consultez : Tawfik ACLIMANDOS, « Armée populaire », dans *Outre-Terre*, No. 29, 2011, pp 317-332.

<sup>152</sup> Par exemple : Zakareya Mohy El din, un des officiers libres dans son message au président Al Sadat, a mentionné son refus des mesures sécuritaires en tant que garant du régime. (Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, p 63).

Centrale, qui a été créé par le ministre de l'intérieur Sha'rawy Goma'a en 1968 après la défaite en 1967. Cet appareil est le successeur de son antécédent « Les Blocs du Système, *en arabe : Bolkat Al Nezam* », qui était constitué des formations policières et d'autres issues des forces armées. Ces dernières étaient subordonnées directement au ministre de la défense, visant à maintenir la sécurité dans les gouvernorats centraux<sup>153</sup>. Tandis que l'appareil des Forces de la Sécurité Centrale, est constitué des recrues militaires ne disposant pas des qualifications nécessaires leur permettant de rejoindre l'armée (notamment leur niveau médiocre d'éducation). Ils sont tous de grade « soldats » et passent 3 ans dans le service militaire. De plus, ils sont mis sous le commandement du ministre de l'intérieur et non pas du ministre de la défense. Lors du décès de Nasser cet appareil comptait 100 milles membres, tandis que pendant la présidence d'Al Sadat et Moubarak celui-ci a dépassé 300 milles membres<sup>154</sup>. Cet appareil se ressemble trop à celui qui a été instauré en Syrie sous la direction de Refaat Al Assad et qui porte le nom du « Brigades de défense, *en arabe : Saraya al defaa'* ». <sup>155</sup> Cet appareil représente l'infiltration implicite de l'armée dans le domaine de la sécurité, même si il est nominalement indépendant de l'institution militaire.

Cette mentalité « sécuritaire » amplifiée par une diversité des appareils jouant le rôle de gendarme, a pour conséquence l'escalade du niveau de la violence qu'elle venait essentiellement pour le réduire. Les abus humanitaires se multiplient : la liquidation physique ; les arrestations et l'enfermement arbitraire ; l'usage de la violence pour éradiquer les manifestations et la dissolution des organisations opposantes<sup>156</sup>. Ceci s'accompagne avec une restriction de la liberté d'expression dans les journaux et les médias. Voyons ce que Gamal Abd El Nasser a dit à propos les journalistes et comment il leur apercevait : « *Vous avez toujours cherché (le vous renvoie aux journalistes) les maux et les problèmes qui harcèlent notre société. Mais vous n'avez jamais présenté une vision de la société à laquelle vous aspirez. Vous avez reculé en arrière pour des dizaines d'années, mais jamais de ma vie que j'ai vu quelqu'un qui propose des solutions approfondies à ces problèmes* »<sup>157</sup>. Cette perception qui voit les journalistes comme des traîtres parce qu'ils critiquent en permanence, reflète la domination de la mentalité militaire hésitante entre les deux côtés de la dichotomie « ami / ennemi ».

La figure suivante résume les 3 outils principaux de la militarisation de l'appareil étatique en Egypte depuis 1952 :

---

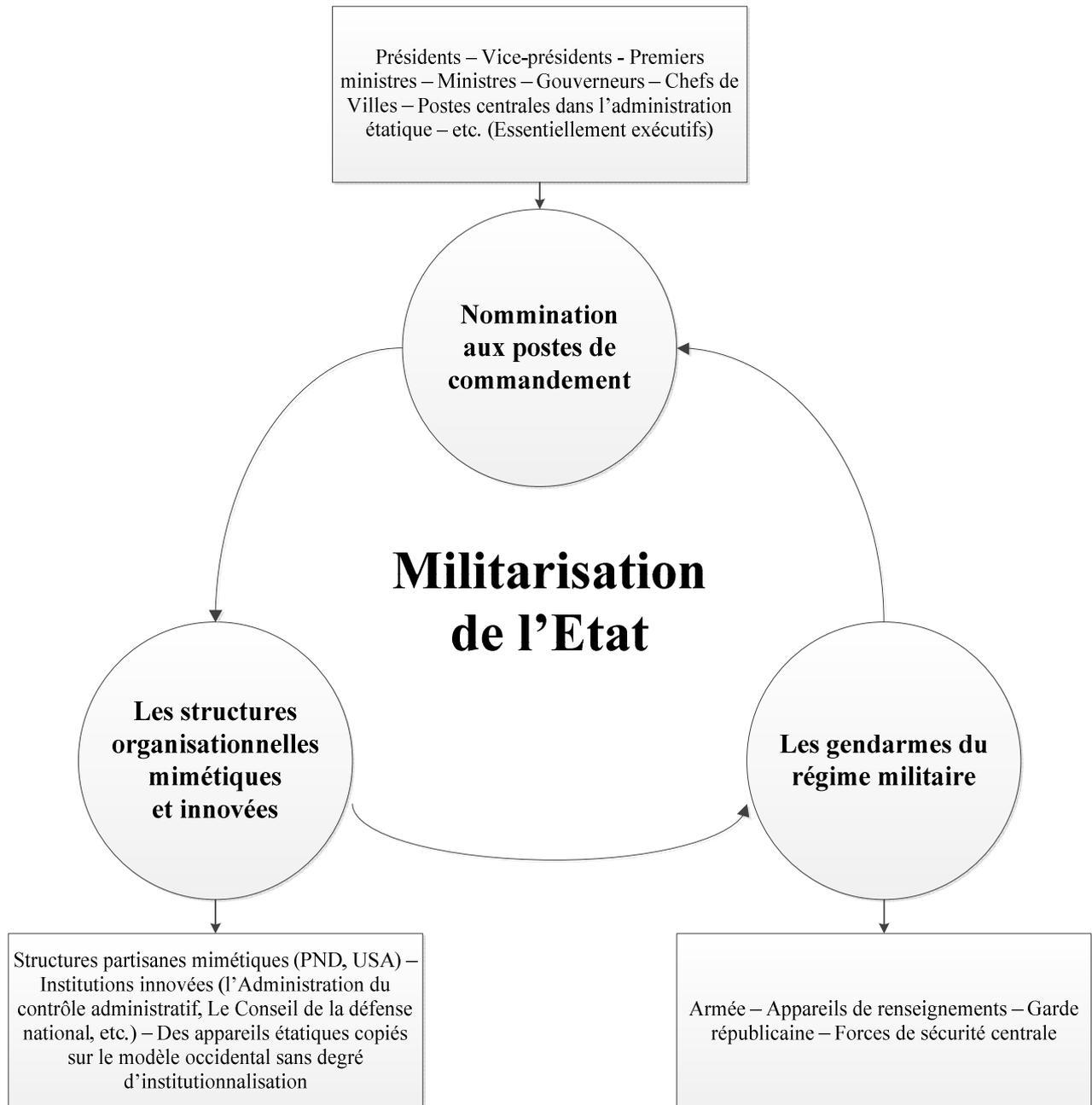
<sup>153</sup> Fouad ALLAM, *Op.cit*, 2011, p 154.

<sup>154</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 70-71.

<sup>155</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p203.

<sup>156</sup> *Ibid*, pp 210-211.

<sup>157</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 160.



*Figure (1) : les 3 outils principaux de la militarisation de l’appareil étatique en Egypte depuis 1952.*

Pour conclure, cette militarisation de l’appareil étatique conduit à une stabilité superficielle du régime, cachant un haut niveau de frustrations populaires. Le régime, dépend essentiellement de l’arsenal militaire soit en instaurant des structures organisationnelles mimétiques, soit en préservant ses piliers par les organes sécuritaires. Mais il est nécessaire de noter que la nature contraignante du régime, ne découle pas seulement de la dépendance des organes sécuritaires. Celle-ci est conditionnée aussi par la formation professionnelle de l’élite

militaire au pouvoir, qui promeut la coercition et le système des ordres indiscutables. Ceci se traduit par une réticence générale des affaires politiques de la part des citoyens et par l'indifférence sur les problèmes cruciaux<sup>158</sup>.

De plus, la participation civile dans la gestion des affaires étatique sert comme le bon appareil du régime militaire. Malgré l'augmentation de la représentativité des civils dans les postes de commandement étatiques pendant le temps de Sadat et de Moubarak, l'armée reste toujours la référence de la légitimité du président qui porte le titre du « chef suprême des forces armées ».<sup>159</sup> Mais comment pouvons-nous évaluer le rôle de l'armée en dehors de ces compétences suite à la militarisation de l'Etat ? Tout d'abord, l'existence ou l'absence d'autres alternatives qui peuvent accomplir les mêmes missions, peut servir comme un échelon de mesure du degré de l'ingérence de l'armée dans les affaires ne lui appartenant pas. En second lieu, l'implication de l'armée dans une telle ou telle activité, lui confère-t-elle ou lui prive-t-elle des privilèges supplémentaires dans le domaine politique. Et enfin, la militarisation de l'Etat et l'implication de l'armée dans les postes gouvernementaux l'incitent ou pas à négliger sa mission essentielle de défense.<sup>160</sup> Par ces critères nous pouvons évaluer le rôle de l'armée égyptienne en dehors de sa mission principale de défense, si nous supposons que la séparation entre l'armée et la politique en Egypte, est irréalisable pour le moment.

Après avoir analysé la question de la militarisation de l'Etat avec ces trois outils, nous attaquerons aux répercussions de cette militarisation sur deux niveaux : tout d'abord, sur le niveau de l'élite militaire elle-même et l'escalade des relations concurrentielles. Et en second lieu, sur le niveau de l'Etat et de la société. Nous mettrons l'accent sur les métamorphoses de la dichotomie « civile-militaire », ou autrement dit, nous évoquerons les effets d'une telle militarisation sur quelques domaines de la vie sociale égyptienne.

## **2- Les Relations concurrentielles au sein de l'élite militaire égyptienne**

Un aspect inévitable de la militarisation de l'administration étatique et du travail politique, est celui de l'escalade des relations concurrentielles entre les membres de l'élite militaire égyptienne. Dans ce contexte, les théories élitistes ont accordé un intérêt scientifique non négligeable à la question de la cohésion ou de la répulsion de l'élite au pouvoir. En effet, David Riesman a souligné, en détectant le degré de cohésion de l'élite si elle est unitaire ou

---

<sup>158</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 23.

<sup>159</sup> Mohamed FAEK, « discussions », in Ahmed Weld DADAH, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrouth, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), p 104.

<sup>160</sup> Louis GOODMAN, *Op.cit*, 1996, pp 84-85.

partagée en centres de pouvoir, la disparité des groupes au sein d'une même élite politique. Chaque groupe dispose d'un pouvoir sous forme de veto, pour bloquer les possibilités d'action des autres groupes. Désormais, les choix publics sont le résultat d'un compromis entre les différents groupes en situation de compétition<sup>161</sup>. Raymond Aron était d'accord sur cette idée, en précisant les différents centres de pouvoir au sein de l'élite. Les 5 groupes en compétition sont : les chefs politiques ; les administrateurs de l'Etat ; les maîtres de l'économie ; les meneurs de masses et enfin les chefs militaires. Il a supposé également que la capacité d'intervention de chaque groupe détermine la cohésion de l'élite. Selon lui, l'élite non unifiée est désignée par le nom de « l'élite multiple », dans laquelle chaque groupe dispose d'un droit de veto et l'exercice du pouvoir se fait sous la surveillance des autres élites<sup>162</sup>. Pour l'élite militaire spécifiquement, Janowitz montre clairement que le clivage interne si profond entre les militaires aux Etats-Unis, les rend incapables de se réunir face au pouvoir politique<sup>163</sup>. Appliquons ainsi cela sur l'élite militaire en Egypte :

Ce sera de la simplicité si nous supposons que les clivages et les relations concurrentielles au sein de l'élite militaire en Egypte, a commencé lors de leur prise de pouvoir politique. En effet, la situation est beaucoup plus complexe et la concurrence est présente antérieurement, même pendant leur exercice de leur carrière militaire. Marie-Christine Kressler note cette concurrence dans sa définition de la notion de « corps » : « *Ce sont des groupes des hommes qui ont été en compétition pour entrer dans la fonction publique et sont en compétition pour le déroulement de leurs carrières.* »<sup>164</sup> Cette concurrence peut se convertir en source de tension, si les jeunes officiers à haut niveau de qualifications, font l'objet d'un mépris de la part de leurs chefs qui craignent un remplacement prévu<sup>165</sup>. Dans l'organisme des officiers libres, les traits de la différenciation entre ses membres sont divers même avant l'intervention en 1952. Il y avait tout d'abord une concurrence idéologique qui a empêché la formation d'un parti politique uni. Certains membres adhèrent à un projet islamique par le biais des Frères musulmans, d'autres se sont rapprochés du gauchisme ou du nationalisme et d'autres font partie des deux tendances pour attirer leur compassion au mouvement militaire potentiel (ex : Nasser).<sup>166</sup> C'est pour cette raison que les militaires considèrent que le danger réel provient toujours des rangs de l'armée. Pour faire réussir son intervention, un militaire doit éliminer les officiers lui sont opposés idéologiquement.<sup>167</sup> Cette différenciation idéologique s'ajoute au désir d'améliorer sa position

---

<sup>161</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, pp 48-49.

<sup>162</sup> Ibid, pp 81-82.

<sup>163</sup> William GENIEYS, *Op.cit*, 2011, p 252.

<sup>164</sup> Marie-Christine KESSLER, *Les grands corps de l'Etat*, (France, Presses Universitaires de France, 1986), p 5.

<sup>165</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 292.

<sup>166</sup> Vincent BATTESTI, François IRETTON, *Op.cit*, 2011, p 287.

<sup>167</sup> Ahmed ABDALLAH, *Op.cit*, 1990, pp 11-12.

par rapport à ses collègues, aussi bien que l'intention normale favorable à la suprématie. Ainsi, l'institution militaire ne représente pas un corps intellectuel unifié, mais il représente tout simplement un corps organisationnel uni au-dedans duquel s'accroissent les concurrences<sup>168</sup>. Ces concurrences se traduisent à leur tour après le succès de l'intervention des militaires dans le champ politique, par les purges effectuées au sein de l'armée.

Ces différences latentes, cachées par l'unité organisationnelle de l'institution militaire, flottent à la surface quand les militaires se dessaisissent de leur uniforme et décident de pratiquer la politique. La concurrence se durcisse pour aboutir à des pratiques d'exclusion, même physiques. Cette tension aggravante s'explique par l'implication des militaires dans le champ politique. S'ils sont différenciés au sein de leur institution militaire, qui est par définition « unie », ils se disputent inévitablement dans le champ politique qui est un champ de « concurrence » par définition aussi. Bernoux insiste sur la disparité entre les dirigeants au sein d'une organisation. Pour lui, il n'y a ni de buts communs ni une philosophie communautaire, mais ce sont les objectifs des dirigeants qui priment<sup>169</sup>. A partir de ce constat, nous énumérons trois exemples célèbres qui concrétisent le phénomène des relations concurrentielles entre les militaires égyptiens.

Le premier exemple est celui de la concurrence entre Nasser et Naguib après le succès de l'intervention des militaires en 1952. Le général Naguib, qui fut sélectionné par les officiers libres comme un premier président de la république, a refusé de supporter les coûts de la politique nassérienne qu'il refusait dès le début. Pendant que Nasser tentait de diffuser son influence dans l'organisme des officiers libres en s'emparant de tous les postes gouvernementaux, Naguib a cherché à créer un contrepoids qui pouvait balancer l'influence ascendante de Nasser. Naguib a essayé de créer une coalition qui rassemblait tous les exclus : les officiers attachés à la démocratie ; les wafdistes ; les gauchistes et les membres des Frères Musulmans. Mais Nasser gagnait la concurrence en déclarant la démission de Naguib en 1954 et en éliminant les mouvements politiques qui « complotaient » contre lui<sup>170</sup>. Ainsi les orientations idéologiques et les convictions politiques des officiers, ont joué dans ce cas-là le rôle de catalyseur à l'aggravation de la concurrence. Comme nous avons vu, la concurrence a abouti à une situation belliqueuse qui s'est terminée par l'exclusion de l'adversaire.

Le deuxième exemple renvoie aux relations concurrentielles entre les membres de l'élite militaire pendant le temps de Sadat. Après le décès de Nasser en 1970, les anciens leaders de l'organisme des officiers libres, ont envoyé une lettre au président temporaire Al Sadat pour

---

<sup>168</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit.*, 1993, p 136.

<sup>169</sup> Philippe BERNOUX, *La Sociologie des organisations*, (Paris, Seuil, 1990), pp 135-140.

<sup>170</sup> Vincent BATTESTI, François IRETON, *Op.cit.*, 2011, p 292.

revendiquer la création d'une direction collective<sup>171</sup>. Cette direction aurait pour mission de gérer les affaires étatiques temporairement, jusqu'à l'élection d'un comité parlementaire et l'élaboration d'une constitution. Mais Al Sadat, proche de s'emparer du pouvoir, a refusé la demande des officiers et les a nommé « les chauves-souris de la nuit » qui voulaient gouverner derrière les coulisses. Un an plus tard, les différends s'intensifiaient entre El Sadat et les centres du pouvoir<sup>172</sup> présidés par Ali Sabry. Ainsi, Al Sadat a fait démissionner ce dernier et a mis les centres du pouvoir sous sa surveillance, puis les a arrêtés tous et traduits en justice. En 1975, il a fait démissionner son second vice-président Hussein Al Shafei'y, qui est considéré comme le dernier membre restant du Conseil de la direction de la révolution de Nasser<sup>173</sup>. Donc la concurrence ici avait pour origine la lutte pour le pouvoir et des objectifs purement politiques. Mais aussi, nous citons à cet égard l'exemple du lieutenant Sa'ad Al Din Al Chazly qui a été exclu aussi par Al Sadat. Ce premier, qui occupait le poste de chef d'état-major pendant la guerre d'octobre en 1973, a critiqué le président Al Sadat d'avoir raté la chance de détruire les forces israéliennes à l'ouest du canal avant le cessez-le-feu<sup>174</sup>.

Le dernier exemple significatif est celui de la concurrence entre le président Moubarak et son ministre de la défense, le maréchal Abd El Halim Abou Ghazala. Malgré le rapprochement préliminaire des deux hommes entre les années 1976 et 1979, lorsque Moubarak était un vice-président et Abou Ghazala était un attaché militaire à Washington, les différences entre les deux étaient claires dès le début. Moubarak qui avait une tendance modérée en termes de politique étrangère, se trouvait confronté à un ministre de défense conservateur très loyal aux Etats-Unis. Aussi bien que Moubarak promouvait les valeurs de la laïcité, Abou Ghazala acquérait une image religieuse qui lui a accordé une popularité dans les sphères religieuses. Moubarak ainsi n'a pas accordé à son ministre de défense le droit exclusif de nomination des chefs suprêmes au sein de l'armée, de crainte que ce dernier amplifie son influence. Mais Abou Ghazala, a pu gagner du terrain au sein de l'armée en privilégiant le statut des officiers en termes financiers. Aussi, sur le plan médiatique, Abou Ghazala se voyait plus charismatique par rapport à son président, et il ne cesse plus à glorifier le rôle de l'armée dans le développement économique mené sous la direction rationnelle des leaders militaires. Par conséquent, Moubarak a décidé de démissionner Abou Ghazala en 1989 pour mettre fin à cette concurrence accrue.

---

<sup>171</sup> Les officiers étaient essentiellement : Abd El latif El Boghdady, Kamal el din Hussein et Zakareyya Mohy El din. Pour lire le texte de la lettre envoyée, consultez : Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, pp 65-69.

<sup>172</sup> Les Centres du pouvoir sont des responsables gouvernementaux, civils et militaires, qui occupaient les postes de commandement pendant le temps de Nasser. Ils étaient peu souhaitables à l'accès d'Al Sadat au poste du président et voulaient l'éliminer.

<sup>173</sup> Salah AL IMAM, « Hussein Al Shafei'y .. une histoire avec Al Sadat », « Hussein Al Shafeiy .. kessa ma'a Al Sadat », *Ikhwanwiki*, le 3/09/1998.

<sup>174</sup> Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, pp 154-161.

Janowitz résume ainsi cette idée en constatant que : « *The military profession is not a monolithic power group* ». Selon lui, la hiérarchie militaire fonctionne comme un groupe de pression de type *managérial* avec de graves tensions internes. Par suite, l'implication des militaires dans les affaires politiques de l'Etat s'effectue selon une logique « factieuse », où chaque groupe d'élite joue comme un contrepouvoir disposant un droit de veto sur les projets des autres groupes<sup>175</sup>. L'élimination et l'exclusion d'un groupe opposant est un choix politique très éventuel, lorsque les intérêts particuliers du plus fort groupe sont remis en cause.

### **3- Les métamorphoses de la dichotomie « civil-militaire »**

Les effets de la militarisation de l'Etat ne se limitent point aux concurrences intra-élitaires, mais dépassent le seuil des organes exécutifs et des leaders au pouvoir, pour affecter la société elle-même. Si les militaires, par définition, sont des agents étatiques et par suite ils entrent en relation avec « le politique », il reste vrai qu'ils se sont rattachés à la société par des liens plus forts : « c'est avec des civils qu'on fait des militaires ».<sup>176</sup> Ainsi, il n'y a pas une séparation tranchante entre les influences d'une militarisation de l'Etat et les influences d'une telle militarisation sur la société. Cette ambiguïté due à la militarisation, entraîne des métamorphoses dans la dichotomie « civil-militaire » au niveau étatique et au niveau social. Après avoir examiné l'ingérence des militaires dans les postes de commandement, notamment les postes du pouvoir exécutif, nous mettrons l'accent sur l'infiltration de ces agents dans la société. Parallèlement, nous examinerons brièvement leur interférence dans le pouvoir législatif et celui judiciaire sous cette partie, parce que nous supposons que ces deux domaines devraient être purement civils. Si le pouvoir exécutif dans n'importe quel pays recrute des militaires dans ses organes (l'armée bien sûr, les attachés militaires, les experts dans les ministères, etc.), ce n'est plus normal de trouver les officiers légiférer au parlement ni arbitrer aux tribunaux.

#### ***i) La confusion entre « civil » et « militaire » au niveau social***

Cette confusion affecte en premier lieu les valeurs sociales reconnues. Ceci veut-dire que la société égyptienne, suite à la militarisation du régime, fait face à une confusion de notions reflétant des grandes valeurs socio-politiques. Pour éclaircir l'idée nous énumérons les exemples suivants : tout d'abord, la notion de « la sécurité nationale » fait le sujet des controverses civils-militaires. Bien que la détermination de l'essence de cette notion soit une compétence exclusive au législateur constitutionnel, même s'il demande assistance des militaires, la plupart des régimes militaires accordent cette compétence à l'armée. L'Egypte figure parmi ces Etats où la

<sup>175</sup> William GENIEYS, *Op.cit*, 2011, p 257.

<sup>176</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Op.cit*, 2000, p 33.

définition de la sécurité nationale tombe dans les compétences exclusives de l'institution militaire. Parfois dans certains cas, un degré de coopération entre les civils et les militaires aurait lieu, mais l'opinion civile reste consultative non contraignante<sup>177</sup>. D'habitude, la réalisation de la « sécurité nationale » sert comme un répertoire à la militarisation de l'Etat. Ceci se traduit par une série de procédures favorables à l'importation des armes, ce qui entraîne une élévation des dépenses publiques, conduisant à son tour à l'irréalisation de cette sécurité.<sup>178</sup> Ceci se ressemble aussi à la confusion qui entoure la notion de « l'intérêt national ». Celle-ci est définie par les militaires d'habitude en insistant sur la séparation entre l'intérêt national de l'Etat et les intérêts des dirigeants politiques. Douglas Mc Arther après sa destitution par Truman a dit : « la loyauté des militaires doit-être orientée vers l'Etat et non pas vers le pouvoir exécutif changeant ! »<sup>179</sup>

Dans la même portée, la confusion entre la notion de « la révolution » et celle du « coup d'Etat » préoccupait toujours les débats intellectuels. La première est connue comme étant un œuvre des citoyens civils tandis que la seconde est réputée par le caractère militaire. Mais ce qui est surprenant, c'est la confusion entre les deux notions chaque fois que les militaires interviennent dans la politique. Les officiers libres ont appelé leur mouvement « la révolution du 1952 » et chaque année, les égyptiens célèbrent la fête de la révolution le 23 juillet qui est un jour férié officiel. De même pour l'intervention de 3 juillet 2013 qui a provoqué beaucoup de controverses entre les partisans et les opposants à ce mouvement, même parmi les civils. En effet, le fusionnement des officiers dans la vie civile et le support qu'ils reçoivent de la part des grandes sectes de la population, accentue cette confusion de valeurs plutôt que de notions. Les partisans du mouvement de 3 juillet par exemple justifient son caractère révolutionnaire par les grandes manifestations qui ont précédées l'intervention. Selon eux, l'armée est descendue conformément aux revendications populaires qui ne voyaient aucune solution alternative à l'ignorance du président. Par contre pour les « anti-coup », ils voyaient qu'enfin de compte les militaires ont destitué un président légitime élu librement. Même les intellectuels, ont trouvé des difficultés à classer de telles situations. Pour certains d'entre eux, un coup d'Etat peut se convertir à une révolution ou l'inverse. Mais enfin quel que soit l'appellation, la confusion des notions reflète un vrai problème dû à la militarisation.

Aussi l'image des civils aux yeux des militaires, figure parmi les métamorphoses les plus importantes de la dichotomie « civil-militaire ». Les distorsions de cette relation ne se limitent point à une simple confusion des valeurs sociales, mais elles s'étendent à une perception générale d'infériorité des civils. Dans les interactions avec les civils, les officiers du rang comme les sous-officiers, peuvent se sentir comme étant supérieurs par rapport aux civils parce qu'ils

---

<sup>177</sup> Ahmed ABDALLAH, *Op.cit*, 1993, p 17.

<sup>178</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, pp 192-194.

<sup>179</sup> Yahuda BEN MAEER, *Op.cit*, 1996, p 51.

risquent leur vie, tandis que les civils ne cherchent que leur intérêts égoïstes<sup>180</sup>. Ce sentiment de supériorité est très clair lorsqu'il s'agit des grands projets réalisés par l'institution militaire égyptienne. Quand l'institution militaire construit les ponts ; les autoroutes entre les villes et les rocares ; les boulangeries et les boucheries dans les quartiers pauvres, elle décrit tout cela comme étant « un cadeau offert au peuple égyptien ». De plus pour enraciner cette image de supériorité, les militaires sont soucieux à plusieurs reprises, d'apparaître sous la forme de bienfaiteurs qui condescendent sur les civils. Par exemple, l'institution militaire déclare périodiquement la distribution des dizaines de milliers de sacs gratuits de produits alimentaires pour les pauvres pendant les fêtes. Aussi en octobre 2011, le maréchal Hussein Tantaoui a consacré 3876 acres appropriés aux forces armées, pour construire des logements aux jeunes à faible revenus en Assiout. Il a également annoncé l'intention des forces armées de prêter la Banque centrale un milliard de livres égyptiens, lorsque le taux de change a connu une grande détérioration. Il est évident de noter que cette tendance de paternalisme n'occupait pas la même importance pendant le temps de Nasser. Les slogans au temps de Nasser, insistaient sur la coopération entre « le militaire » et « le paysan » pour réaliser le développement convoité. Tandis qu'actuellement et après l'expansion du rôle économique de l'armée, les slogans après la révolution montrent l'image d'un militaire à pleine uniforme qui porte un bébé représentant le peuple.<sup>181</sup>

Cette image de suprématie est amplifiée par un organisme subsidiaire de l'institution militaire, fortement impliqué dans les universités gouvernementales, qui s'appelle : « Les Forces de la Défense Populaires et Militaires »<sup>182</sup>, en arabe : *Kowat Al Defaa' Al Shaa'by Wa Al A'skary*. Cet organisme est constitué de civils, notamment d'étudiants universitaires, qui ont reçu une courte formation par les militaires leur permettant d'acquérir les atouts primitifs pour défendre les villes en cas de péril. A travers cet organisme les étudiants, tous civils bien sûr, expérimentent la vie militaire pour deux semaines en faisant la file et en diffusant l'esprit des camps. A travers les cours dispensés tout au long des deux semaines par des officiers de l'armée, l'étudiant assimile les grandes lignes de la vie militaire. En parallèle, les officiers maîtres ne cessent de s'appuyer sur la grandeur de l'institution militaire et le statut spécial des officiers pour diffuser un sentiment d'infériorité au sein des étudiants.<sup>183</sup>

---

<sup>180</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, 2000, *Op.cit*, p 34.

<sup>181</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012.

<sup>182</sup> La description de cet organisme est disponible sur le site officiel du ministère de la défense. Le lien : <http://www.mod.gov.eg/mod/>.

<sup>183</sup> Cette expérience est vécue par le chercheur. Il faut signaler dans ce contexte que le passage par ce cursus est obligatoire pour valider son diplôme. La journée commence à 7 h du matin par la file de rassemblement, puis 2 ou 3 heures d'entraînements légers et enfin 2 heures de cours dispensées par un officier dans un domaine de sciences militaires. Pendant la période de mon cursus, les officiers s'appuyaient chaque jour sur le rôle glorieux de l'armée

## ii) *L'infiltration des militaires dans les domaines civiles*

L'ingérence des militaires dans les domaines purement civils, figure parmi les métamorphoses de la dichotomie « civil-militaire ». La complexité des réseaux sociaux et des relations interprofessionnelles, font de ce thème un sujet à part. Mais afin de présenter une vue générale sur la multi-dimensionnalité de notre sujet, nous attaquerons brièvement l'infiltration des militaires dans le pouvoir législatif et dans le pouvoir judiciaire. Le choix de ces deux domaines se justifie d'une part, par leur appartenance à la catégorie des institutions officielles représentant l'Etat. Ainsi une compréhension plus adéquate du phénomène de la militarisation de la bureaucratie étatique, exige un certain degré de connaissance sur ces deux domaines. D'autre part, la singularité du pouvoir législatif et judiciaire provient de leur caractère purement civil et leur contrôle même sur l'institution militaires dans les pays occidentaux. Nous entendons dire par « emprise militaire sur le pouvoir », la domination des officiers sur le pouvoir exécutif. Mais la compréhension reste floue en ce qui concerne le pouvoir législatif et judiciaire. Ainsi une ingérence des militaires dans la législation qui est un œuvre normal des civils, se ressemble en quelque mesure à l'interférence des militaires dans la fabrication des tissus. Ainsi, nous mettrons l'accent sur l'infiltration des militaires en Egypte dans le domaine de la législation, puis dans le domaine de la magistrature.

« *Quand notre parlement saura parler, notre mission, nous les soldats, se terminerait* »<sup>184</sup>. Par ces mots, Ahmed Oraby<sup>185</sup> voulait désigner la relation conflictuelle entre les militaires et les membres du parlement. En effet l'emprise totale des militaires sur le pouvoir législatif a commencé suite au succès de l'intervention en 1952. La déclaration constitutionnelle émise par le Conseil de la direction de la révolution, a ajouté aux compétences du conseil des ministres la mission de la législation jusqu'à l'élection d'un parlement<sup>186</sup>. Mais l'emprise totale sur le parlement remonte au 22 juillet 1957, lorsque le président Nasser a déclaré l'ouverture de « l'Assemblée de la Nation » qui était la première assemblée législative après l'intervention. Cette assemblée était constituée de 341 membres, dont tous les ministres, majoritairement militaires, étaient des membres en vertu de la constitution. De plus, tous les membres du Conseil de la direction de la révolution se sont candidatés sur des circonscriptions centrales et ils les ont remportées. L'élite militaire gouvernante a essayé aussi de s'emparer du pouvoir au sein de l'assemblée et elle a réussi, quand Abd el Latif al Boghdady, un membre des Officiers Libres, a pris la présidence du conseil. Aussi, l'élite militaire était présente dans les postes des adjoints de

---

pendant la révolution du 25 janvier 2011 et signalaient le fusionnement entre les civils et les militaires dans la société égyptienne.

<sup>184</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 158.

<sup>185</sup> Un chef militaire égyptien qui a résisté la colonisation britannique en Egypte. Il a mené une rébellion contre le khédivé Tawfik en septembre 1881 pour améliorer les conditions au sein de l'armée.

<sup>186</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, p 329.

l'assemblée, des deux secrétaires et dans les différents comités de l'assemblée.<sup>187</sup> Cette emprise totale sur la législation a continué pendant l'union entre l'Égypte et la Syrie entre 1958 et 1961. Abd El Nasser a nommé les 600 membres du parlement du 1960 dont 400 membres égyptiens et 200 syriens. Aussi, il a nommé Anwar El Sadat, un des Officiers Libres et son successeur à la présidence de la république, comme président de l'assemblée de l'union égypto-syrienne<sup>188</sup>.

Mais cette emprise sur le domaine législatif s'est repliée pendant la présidence de Sadat et de Moubarak. Elle a pris une forme indirecte en préservant quelques officiers comme membres au parlement ou comme chef de quelques instances législatives<sup>189</sup>. Mais même si les militaires ne figurent pas parmi les membres du parlement, ils exercent toujours un certain contrôle par le biais de quelques lois, comme la loi d'urgence. Celle-ci étant validé depuis 1981 jusqu'à 2011, accordait des pouvoirs exceptionnels aux officiers de la police et de l'armée parmi lesquelles, l'arrestation des citoyens sans l'autorisation du procureur général.<sup>190</sup> La mise en place de la loi d'urgence porte atteinte aux droits accordés aux citoyens en vertu de la constitution. Ainsi, la persistance de l'état d'urgence donne une liberté de législation de façade aux membres de parlement, qui trouvent leurs lois bloquées sous prétexte de l'état d'urgence.

Une autre forme du contrôle militaire indirect sur la législation, est la position exceptionnelle de l'institution militaire dans les constitutions. La préservation de son autonomie dans la gestion de ses affaires, constitue parmi les défis les plus importants auxquels l'armée est confrontée. De ce fait, les représentants du CSFA dans l'assemblée constituante de la constitution de 2012 se sont attachés à la position spéciale de l'institution militaire dans la constitution. Ils revendiquaient, comme toujours, le secret du budget de l'armée qui ne doit pas faire l'objet de discussions au sein du parlement<sup>191</sup>. Aussi bien que l'annulation de n'importe quel type de contrôle sur les organismes de l'institution militaire qui fera son propre contrôle. Ces atouts ont été annoncés dans la charte d'Ali Al-Selmi publiée en Novembre 2011, et qui octroyait au CSFA le droit de nommer 80 des 100 membres de la constituante. Aussi bien que le droit de réviser les textes légiférés par la constituante et les rejeter dans un délai de 15 jours.<sup>192</sup> Cette emprise indirecte était accentuée par une déclaration constitutionnelle de la part du CSFA

---

<sup>187</sup> Ibid, pp 338-340.

<sup>188</sup> Ibid, pp 348-349.

<sup>189</sup> Par exemple Safwat Al Sherif, un ex-officier dans l'organisme de renseignements généraux, qui a occupé le poste du président de l'assemblée consultative pendant les dernières années du régime Moubarak.

<sup>190</sup> Abd Al Ilah BELQAZIZ, *Op.cit*, 2002, p 23.

<sup>191</sup> Mohamed Abdallah YOUNES, « Une politisation intentionnelle : le rôle modernisateur de l'institution militaire en Égypte », « Tasyis mota'amad : al dor al tanmawy lelmoassassa al a'skareya fi Misr », *Halet Misr*, (Le Caire, Le centre régional des études stratégiques au Caire, octobre 2013), p 4.

<sup>192</sup> Assia BOUTALEB, *Op.cit*, 2013, p 78. Aussi sur le rôle de CSFA et de l'armée dans la transition démocratique, consultez : Philippe DROZ-VINCENT, « Le Rôle des Militaires Dans les Transitions Arabes », *Gouvernance et Nouveaux Acteurs Politiques*, Med. 2012, pp 3-4, disponible sur : [http://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2012/droz-vincent\\_fr.pdf](http://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2012/droz-vincent_fr.pdf).

en juin 2012, notant tous ces principes d'une manière explicite avant les élections présidentielles qui ont eu lieu deux semaines après. Quel que soit le type d'emprise, direct ou indirect, l'institution militaire préserve toujours une influence prépondérante sur le domaine de la législation, approfondissant à son tour les métamorphoses de la dichotomie « civil-militaire ».

Le deuxième champ civil auquel les militaires diffusent leur emprise, est le pouvoir judiciaire ou le domaine de la magistrature. L'institution militaire en Egypte rassemble vraiment les différents traits des grands corps de l'Etat : « *Les grands corps d'inspection et de contrôle jugent et inspectent l'administration en s'assurant une certaine autonomie. Ils ont un prestige et des atouts qui leur qualifient à ce respect* »<sup>193</sup> Ce jugement et cette inspection s'effectuent par un outil reconnu, qui est celui des cours martiales. Ces cours martiales ont commencé à avoir lieu après le mouvement de 1952, lorsque les militaires ont pris la place des juges dans le jugement de certains crimes. Les cours martiales ont évolué dans leur appellation de « cours du Conseil de la Direction de la révolution », en passant par « la cour de la trahison » et enfin « la cour de la révolution ». Cette dernière a été formée dans son ensemble par des militaires en 16 septembre 1953 : Abd el Latif Al Boghdady comme président, Anwar Al Sadat et Hassan Ibrahim comme membres. La compétence de cette cour était principalement, l'examen des procès de trahison contre le patri ou contre le régime, que celles-ci soient émises des militaires ou des civils<sup>194</sup>.

Ajoutons à cela, le privilège juridique dont jouit l'institution militaire depuis 1966 et jusqu'à maintenant. Dans cette année, la loi numéro 25 a insisté sur le caractère spécial de la profession militaire, permettant ainsi à ses membres de s'échapper du système juridique pénal général<sup>195</sup>. Ainsi, les membres de l'institution militaire se soumettent à un système juridique criminel privé qui est celui du « code martial » appliqué par une magistrature spéciale qui est « la magistrature militaire ». Ceci est considéré comme un abus au principe de l'égalité des citoyens devant la loi et un abus au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, tant que les juges militaires sont affiliés au ministre de la défense directement. Aussi à travers cette loi, le président de la république a une compétence exclusive à traduire les civils au cours martiales dans les cas nécessaires, sans préciser quels sont ces cas-là. En effet, tout le système juridique martial est dépendant du ministère de la défense à travers l'organisme de « l'Administration Générale de la Magistrature Martiale » qui gère la nomination des juges dans les tribunaux martiaux. De plus, la loi n'a fait aucune mention à la soumission de ces juges à des conseils de discipline en cas de violation des règles, ni sur l'acceptation de leur démission au cas où ils décident de démissionner. Ceci reflète le statut d'un officier plutôt qu'un juge qui se soumet à ses supérieurs

---

<sup>193</sup> Marie-Christine KESSLER, *Op.cit.*, 1986, p 27.

<sup>194</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit.*, 1993, pp 336-337.

<sup>195</sup> Adel EID, « Les cours martiales ne sont pas des cours et les juges militaires ne sont pas des juges !! », « Al mahakem al a'skareya layasat mahakem wa al koda al a'skareyoun laysou kodah !! », *Al Shaa'b*, 16/09/1986.

et n'a même pas la liberté de décider la rupture de son carrière lorsqu'il le veut. Il est à noter dans ce contexte que les jugements martiaux ne peuvent pas être contestés auprès d'une cour d'appel, mais peuvent être assouplis par une imploration auprès d'un bureau administratif qui s'appelle « le Bureau des Appels Militaires ».

Mais cette loi a été modifiée pendant le temps de Moubarak, pour limiter les civils traduits aux tribunaux martiaux à ceux qui travaillent dans l'institution militaire ou dans le ministère de la défense, ou ceux qui ont commis des crimes à l'égard des militaires lors de l'exercice de leur fonctions ou à l'égard des bâtiments militaires. Mais en dépit de cet amendement, le jugement des civils devant les cours martiales n'a cessé notamment depuis l'accès du CSFA au pouvoir en 2011. Selon le général Adel Morsy, membre au CSFA, il y avait 1379 civils qui ont été accusés devant les tribunaux martiaux en 2011 et 2012. Et selon *Human Rights Watch*, les tribunaux martiaux n'ont disculpé que 795 parmi eux tandis que 93% ont été condamnés.<sup>196</sup> La diversité et l'ambiguïté des cas qui nécessitent le jugement des civils devant les tribunaux militaires, rendent les cours martiales un outil de coercition entre les mains du pouvoir en place. Le tableau suivant illustre les crimes essentiels par lesquelles les civils sont accusés devant les tribunaux martiaux et le nombre des condamnés (entre janvier 2011 et août 2011) :

Type de crime	Nombre de procès	Nombre des suspects
<b>Vol ou tentative de vol</b>	209	475
<b>Violation de couvre-feu</b>	49	102
<b>Intimidation et violence</b>	145	323
<b>Total</b>	403	900

*Tableau (3) : les jugements martiaux des civils entre janvier 2011 et août 2011*<sup>197</sup>

Pourtant, il reste vrai que l'ingérence militaire dans les domaines civils est beaucoup plus étendue que ces deux domaines. Les exemples sont diverses : les hôpitaux militaires qui servent les civils ; la purification des plages polluées<sup>198</sup> ; quelques journaux qui jouent le rôle des portes parole de l'institution militaire ; le domaine de l'éducation ; les conseils administratifs dans plusieurs universités ; les centres de recherche spécialisés ; les associations de la protection des consommateurs et de la surveillance de l'eau ; les stades sportifs et le conseil national de la jeunesse<sup>199</sup>. De toute façon, nous examinerons en profondeur les possessions énormes de

<sup>196</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012.

<sup>197</sup> Rapport de l'organisation égyptienne pour les droits d'homme, intitulé « Ensemble contre le jugement martial des civils », décembre 2011, pp 7-8

<sup>198</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1993, p 72.

<sup>199</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012.

l'institution militaire dans la seconde partie, pour présenter une vue générale sur l'ingérence des militaires dans les domaines civils, notamment le domaine économique.

Pour conclure, l'instauration du régime militaire en Egypte a impliqué l'ingérence de ces militaires dans la plupart des domaines civils. Il y avait des caractéristiques communes entre les différentes phases de ce régime : la domination des relations interpersonnelles plutôt que l'expertise politique, l'emprise des anciens militaires sur le pouvoir exécutif et les postes de commandements essentiels, la mise en place des institutions sans un degré palpable d'institutionnalisation et enfin l'infiltration dans les domaines formant l'opinion publique.<sup>200</sup> Tandis qu'il y avait aussi des traits de différenciation parmi lesquels : la proportion des militaires dans les postes de commandement, la base de la légitimité qui a changé de l'intervention de 1952 à la guerre d'octobre de 1973, les alliances que le régime militaire noue que ce soit avec les bureaucrates ou les bourgeois et les hommes d'affaires, et enfin le degré de la liberté politique tolérée aux citoyens. Mais, comme une remarque générale, il existe une tendance accrue d'un désengagement militaire des postes gouvernementaux, au profit d'un engagement avantagé dans le domaine économique. L'emprise militaire directe sur l'administration étatique qui a dominé le temps de Nasser, cède la place à une emprise indirecte ciblant les rouages économiques de l'Etat pendant le temps de Sadat, Mubarak et jusqu'à aujourd'hui. Dans la partie suivante, nous mettrons l'accent sur cette emprise économique qui représente la base solide de l'influence politique.

---

<sup>200</sup> Bahgat KORANY, *Op.cit*, 1990, p 256.

## II) L'arsenal économique militaire comme fondement d'influence et de contrôle

### A) Comment transformer le militaire égyptien en chef d'entreprise ?

#### 1- Les militaires en réseaux de clientélisme :

Avant de se lancer sur le contrôle militaire sur le domaine économique en Egypte, nous devons dans un premier temps, fixer les règles du jeu. Les deux règles suivantes, permettent à quiconque d'interpréter le comportement économique des militaires en Egypte. Elles servent comme pistes de réponse à la question suivante : comment transformer le militaire égyptien en chef d'entreprise ? Raymond Aron a constaté la multitude d'élites dans les régimes pluralistes. Mais, il a également souligné la séparation entre la classe économiquement dominante et celle politiquement dirigeante. De plus, selon Aron, la coïncidence entre la classe économiquement dominante et la classe politique est faible si 80% de la population travaille dans la ville. Tandis que les pays à parti unique reconnaissent un haut degré de confusion entre les deux.<sup>201</sup> Le cas égyptien illustre bien le cas échouant du modèle pluraliste dont Aron a parlé. Comment pourrions-nous donc interpréter la confusion entre l'élite militaire et l'élite économique en Egypte ?

La première règle porte sur la diversité des réseaux entre l'élite militaire égyptienne et l'élite économique. Un réseau social est « *un ensemble de personnes, d'associations, d'établissements, d'organismes ou d'entités sociales qui ont le même objectif et qui sont en relation pour agir ensemble. L'analyse des réseaux sociaux est basée sur la théorie des réseaux et l'usage des graphes* »<sup>202</sup>. A travers ces réseaux, Bourdieu a annoncé l'existence des opportunités de conversion des capitaux (économiques, sociaux, symboliques, etc.) Ceci veut dire, qu'il y a des flux de transfert des atouts d'un champ à un autre<sup>203</sup>. Mills à son tour voyait que les relations les plus intenses se nouent entre les propriétaires économiques, les dirigeants politiques et les chefs militaires. Au sommet de la pyramide sociale, une alliance politico-économico-militaire partage l'essentiel du pouvoir qu'elle exerce sur une classe inférieure,

---

<sup>201</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, pp 84-85.

<sup>202</sup> Dictionnaire politique de la Toupie, disponible sur : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Reseau.htm>. Pour plus de définitions de la notion des « réseaux sociaux » consultez : Pierre MERCKLE, *La Sociologie des réseaux sociaux*, (Paris, La Découverte, 2004), pp 14-20.

<sup>203</sup> Jean-Marc REMY, « Sociologie : Comment représenter aujourd'hui la structure sociale ? Dessine-moi une société ! », *Papiers Universitaires*, 26 mai 2012, disponible sur :

<http://papiersuniversitaires.wordpress.com/2012/05/26/sociologie-comment-representer-aujourd'hui-la-structure-sociale-dessine-moi-une-societe-par-jean-marc-remy/comment-page-1/>.

Voir aussi le concept des « réseaux » chez Alain DEGENNE et Michel FORSE in Ariel COLONNOS, « Sociologie et sciences politiques : les réseaux, théories et objets d'études », *Revue française de Sciences Politiques*, 1995, No.1, pp 165-178.

représentant la base de la société<sup>204</sup>. Toutes ces études qui insistent sur les relations d'interdépendance entre les élites, s'inscrivent dans le cadre des études de l'approche réputationnelle. Ce courant théorique, considère les relations de pouvoirs et d'influences à travers le prisme de l'analyse des réseaux. En utilisant cette approche, Hunter a essayé d'une manière empirique de prouver l'influence prépondérante des grands propriétaires économiques sur la prise de décision politique. A travers les enquêtes, il a pu affirmer que les leaders économiques sont des « véritables » *decision makers* mais aussi jouent un rôle considérable dans l'exécution de celle-ci. Pour lui, « *Business class dirige la ville* ». De sa part, Robert Dahl étant d'accord sur l'influence de l'élite économique sur les affaires politiques, il a montré son doute à l'égard de la possibilité de mesurer cette influence. Pour lui, nous ignorons dans quelle mesure cette influence se transforme en pouvoir réel, capable de se concrétiser à son tour par une décision exécutée.<sup>205</sup>

En tout état de cause, l'élite militaire en Egypte jouit d'une mutipositionnalité que ce soit dans le domaine politique ou bien dans le domaine économique. Cette élite appartient à un grand corps étatique qui entre sans doute dans des réseaux de solidarité et d'influence<sup>206</sup>. Grâce à ces liens privilégiés avec les classes dirigeantes, l'institution militaire attire envers elle les élites politico-économiques ou elle s'attire à eux selon la base d'intérêt mutuel. La mutipositionnalité de l'élite militaire égyptienne prend deux formes : peut-être une même personne qui occupe plusieurs postes au même temps. Ou bien, une personne qui est impliquée dans un poste exclusif tandis qu'elle exerce des influences étendues dans d'autres domaines. Pour le premier cas, Boltansky s'appuie sur une analyse des champs sociaux pour montrer la tendance des membres de la classe dirigeante à occuper plusieurs positions dans plusieurs champs. Selon Boltansky, la mutipositionnalité doit-être renvoyée à une différenciation de champs. Ceci veut dire que la personne doit occuper plusieurs positions, chacun dans un champ différencié de l'autre<sup>207</sup>. A travers la capacité de l'élite militaire de mobiliser les différents types des capitaux à leur disposition, ils parviennent à occuper simultanément une pluralité de positions de pouvoir dans une pluralité de champ.

En appliquant ce principe sur le cas égyptien, nous constatons que l'élite militaire égyptienne occupe une multitude de positions politiques dans une diversité de champs. Le président de la république, selon la constitution de 1971, est le chef suprême des forces armées. Il est simultanément le chef suprême de la police, le président du conseil suprême de la

---

<sup>204</sup> Wright MILLS, *The power elite*, (New York, Les Presses de l'Université d'Oxford, 2000), p 8.

<sup>205</sup> William GENIEYS, *Op.cit*, 2011, pp 218-220.

<sup>206</sup> Marie-Christine KESSLER, *Op.cit*, 1986, p 41.

<sup>207</sup> Tomasso VENTURINI, Paul GIRARD, Mathieu JACOMY, « Effet de réseau : La Sociologie des réseaux hétérogènes », *Media lab de Sciences Po*, pp 1-6, disponible sur : [http://www.medialab.sciences-po.fr/publications/Venturini\\_et\\_al-Effet\\_Reseau\\_draft3.pdf](http://www.medialab.sciences-po.fr/publications/Venturini_et_al-Effet_Reseau_draft3.pdf).

magistrature et il représente également l'Etat égyptien à l'étranger. Aussi la plupart des ministres de la défense en Egypte, occupaient le poste du commandant en chef des forces armées. Et anticonstitutionnellement, nous avons déjà vu que les militaires ont occupé des postes dans le pouvoir législatif et dans le pouvoir judiciaire ainsi que l'ingérence dans le domaine intellectuel grâce à leur capital culturel. Il est vraisemblablement le cas pour le champ économique, afin de mieux réaliser la militarisation de l'Etat. Comme il est le cas d'un militaire qui occupe le poste d'un député au parlement, un juge au tribunal ou un ministre dans son ministère, celui-ci peut occuper le poste d'un chef d'entreprise ou un expert économique auprès d'une firme multinationale. Dans tous ces cas, la multipositionnalité des militaires dans les champs politico-socio-économiques tire sa substance des réseaux de clientélisme et des intérêts partagés. Les exemples de l'« allocations de loyauté » et du « mécanisme du rappel » que nous avons déjà présenté dans la première partie représentent ce premier cas.

Pour le deuxième cas, où une personne appartenant à un seul champ exerce une influence sur une pluralité de champs, nous pouvons citer l'exemple suivant : les ministres civiles ont essayé de préserver leurs zones d'influence de l'ingérence de l'armée. Mais après 1986 et la montée en puissance du ministre de la défense Abou Ghazala, ils n'avaient aucune solution que de s'incliner à l'influence du ministre de la défense. Youssef Wali, ex-ministre de l'agriculture, et Hassaballah Kafrawy, ex-ministre de l'urbanisation, se sont trouvés obligés de marcher derrière Abou Ghazala en inaugurant les projets militaires entrant sous les compétences de leurs ministères.<sup>208</sup> Mais en effet, l'élite militaire égyptienne rassemble les traits des deux cas. Le personnage militaire occupe une multitude de positions dans une multitude de champs, et en même temps exerce des influences importantes dans des champs où il n'agit pas directement. Il est à noter que le champ économique vient au premier plan, parmi les champs les plus importants. Donc la première règle du jeu pour qu'un militaire se transforme en chef d'entreprise : entrer dans des réseaux sociaux lui favorisant une multipositionnalité, qui s'étend bien sûr au champ économique.

## **2- Le caractère managérial de l'élite militaire égyptienne**

Si la première règle renvoie aux « moyens » par lesquels une élite militaire peut devenir simultanément une élite économique, la deuxième règle renvoie à la question des « qualités ». Il n'est point suffisant de se lancer dans les réseaux de clientélisme pour arriver à la tête d'une entreprise, mais plutôt posséder des qualités qui permettent le bon déroulement des affaires. Dans ce cadre, nous mettrons l'accent sur le caractère managérial de l'élite militaire égyptienne. En interrogeant des officiers aux Etats-Unis, Janowitz a déduit 3 trajectoires professionnelles :

---

<sup>208</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 87.

technicien / spécialiste, leader héroïque et un nouveau type des « officiers managers ». « L'officier manager » maîtrise le savoir-faire que les grands entrepreneurs disposent dans le domaine d'administration des entreprises. Il dispose de connaissances générales dans le domaine de commandement, mais en plus, il dispose des techniques lui permettant de bien gérer ce commandement.<sup>209</sup>

Ceci provient tout d'abord de l'essor technologique qui a entraîné des changements massifs sur la profession militaire. Dès le début, l'institutionnalisation de la tâche militaire était une conséquence inévitable de la révolution technologique. La complexité des opérations et la ramification des spécialités dues à cet essor, ont rendu l'institutionnalisation de la tâche militaire une exigence de nécessité.<sup>210</sup> De même pour l'évolution de cette tâche, elle a commencé à prendre la connotation d'une « profession » avec Huntington. Le progrès technologique a entraîné ainsi ce caractère managérial : être officier exige non seulement une connaissance essentielle dans le domaine des sciences militaires, mais aussi la possession des atouts administratifs et psychologiques nécessaires<sup>211</sup>. C'est à travers ces qualités que l'officier peut être au courant des nouveautés qui surgissent dans le domaine de combat. Cet agent qui mobilise à la fois les qualités techniques et les qualités administratives est appelé par James Brunham « les managers techno-administrateurs »<sup>212</sup>. Cette technicisation du métier militaire contribue à la banalisation des pratiques sociales et des modes de vie<sup>213</sup>. Le métier militaire se rapproche davantage des modes de gestion des entreprises et des aménagements civils. Autrement dit, à cause de l'essor technologique, les problèmes logistiques deviennent très proches dans le domaine industriel et celui militaire.<sup>214</sup> « *Par métaphore, nous pouvons affirmer que les décisions marketing sont de même nature que les décisions de guerre. Le marketing comme la guerre, est un jeu de stratégie contre des adversaires intelligents.* »<sup>215</sup> Ainsi, l'élite militaire égyptienne soumet, comme tous les autres élites militaires, aux changements que connaît le métier.

Mais de plus, ce caractère managérial peut-être interprété par la nature de l'institution militaire elle-même et la mentalité pragmatique de ses membres. C'est pour cette raison-là, qu'une place spéciale est accordée au chef d'état-major par rapport au ministre de la défense.<sup>216</sup>

---

<sup>209</sup> William GENIEYS, *Op.cit*, 2011, p 256.

<sup>210</sup> Aimn HOEIDY, *Op.cit*, 1991, pp 94-95.

<sup>211</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 135.

<sup>212</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, p 38.

<sup>213</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Op.cit*, 2000, p 39.

<sup>214</sup> Frédéric LE ROY, *Stratégie militaire et management stratégique des entreprises*, (Paris, Economica, 1999), p 143.

<sup>215</sup> *Ibid*, p 144.

<sup>216</sup> Yahuda BEN MAEER, Moustafa AL REZ (traduction), *Op.cit*, 1996, p 67.

Ce premier étant chargé de la gestion technique effective des opérations, le deuxième supporte la responsabilité politique de telles opérations devant le conseil des ministres. Le chef d'état-major très pragmatique, peut gagner du terrain au détriment du ministre de la défense qui peut-être un civil. Ainsi, l'institution qui voulait rendre ses agents de plus en plus efficaces, devrait établir une forme de « managérialisation » de ses activités.<sup>217</sup> Il ne faut pas oublier avant tout que la mission principale de l'institution militaire est « le management de la violence »<sup>218</sup>. Pour bien exercer ses missions, l'institution militaire favorise le système managérial fondé sur la contrainte. Mais ce qui a accentué vraiment cet épanouissement managérial au sein de l'armée égyptienne, est l'absence des guerres nationales contre des ennemis externes depuis une longue période (depuis 1973). Ceci a contribué dans la transformation de l'élite militaire égyptienne à un groupe de fonctionnaires administratifs, loin du professionnalisme militaire et les arts martiaux.<sup>219</sup>

Pour récapituler, deux facteurs essentiels jouent en faveur de l'ingérence des militaires dans le domaine économique. Tout d'abord, l'implication de l'élite militaire dans des réseaux sociaux leur accordant des positions multiples dans des champs divers, et parmi ces champs le domaine économique. En second lieu, le développement technologique et la nature de l'institution militaire jouent en faveur de la conversion de l'élite militaire en une élite managériale. La ressemblance des problèmes logistiques et la diminution des guerres externes, rendent les officiers plus accommodés à l'administration par rapport aux combats. Il faut donc garder en esprit tout au long de notre analyse dans cette seconde partie que les réseaux de clientélisme et le caractère managérial de l'élite militaire égyptienne, représentent la pierre angulaire du succès de la domination militaire sur le domaine économique. En revanche, l'emprise sur le domaine économique n'est plus limitée sur ces deux pistes, mais elle s'étend pour couvrir des possessions énormes et une machine productive impeccable à la disposition de l'institution militaire égyptienne. Enfin, il faut noter que ces deux pistes ne sont pas généralisables sur tous les membres de l'institution militaire, et que les qualités personnelles jouent un rôle prépondérant afin de recruter un militaire aux postes économiques.

---

<sup>217</sup> Virgine TOURNAY, *Op.cit*, 2011, p 117.

<sup>218</sup> Theodore CAPLOW, Pascal VENNESSON, *Op.cit*, 2000, p 51.

<sup>219</sup> Monzer SOLAYMAN, *Op.cit*, 2002, p 87.

## B) L'autonomisation militaire du secteur économique

Dans ses tentatives d'examiner l'influence de l'élite du monde d'affaires, Hunter a élaboré la méthode réputationnelle pour prouver les faits suivants : « *Upper Class* » détient le pouvoir dans la vie politique locale, et les dirigeants politiques et sociaux y sont affiliés<sup>220</sup>. Pour Hunter, comme pour plusieurs autres sociologues, le pouvoir économique est la locomotive du contrôle politique. A partir de cette seconde hypothèse, nous élaborons notre analyse sur le contrôle militaire du champ économique en Egypte. Pour Count, la vie militaire est le fondement de l'industrialisation, tant qu'elle constitue le seul garant à la persistance dans la vie contre les attaques externes<sup>221</sup>. Par conséquent, les pays qui cherchent à maximiser leur force militaire, sans avoir une base économique vigoureuse, connaissent une diminution dans leurs capacités nationales. Ainsi, un acteur rationnel, que ce soit au niveau local ou international, doit tenir compte de l'importance primordiale du facteur économique dans la prise de décisions politiques. Certes, ce qui est valable sur le plan international, peut-être validé sur le plan national : l'arme économique assure une certaine influence intermédiaire entre la contrainte physique et le pouvoir souple.<sup>222</sup> L'armée égyptienne, en détenant les clés essentielles de l'économie, peut largement assurer son contrôle politique, sans avoir besoin d'une contrainte atroce ni d'une dissuasion obligatoire.

En Egypte, l'institution militaire dispose d'une vraie économie intégrante d'autosuffisance. Comme nous allons voir, l'économie militaire en Egypte ne s'intéresse pas seulement à la production militaire, mais plutôt se ramifie pour couvrir les productions civiles aussi. Ce désir de domination économique ramifiée n'est pas une conséquence des simples intentions militaires d'assurer leur contrôle sur les rouages de l'Etat. Cependant, les politiques publiques en vigueur favorisent le rôle économique accru de l'armée. Un Etat endetté souffrant de croissance des dépenses publiques en même temps qu'une diminution de productivité, a tendance à donner quelques institutions une indépendance financière pour réaliser son autosuffisance<sup>223</sup>. Ceci est typiquement le cas en Egypte, où la situation économique en détérioration stimule l'Etat à débrider quelques institutions en son sein. De plus, depuis l'accès

---

<sup>220</sup> William GENIEYS, *Op.cit*, 2011, p 215.

<sup>221</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, pp 50-51.

<sup>222</sup> Guillaume DEVIN, *Sociologie des Relations Internationales*, (Paris, Editions La Découverte, 2002), pp 74-75.

<sup>223</sup> Gehad AUDA, « L'institution militaire et la politique étrangère dans la période du président Moubarak 1981-1987 », « Al Moassassa al A'skareya wa Al Seyasa Al Kharegeya fi fatret al Raees Moubarak 1981-1987 », in Ahmed ABDALLAH, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le caire, Sina, 1990), p 54-55.

de Moubarak au pouvoir, les fronts militaro-politiques ont commencé à se calmer et les efforts se sont orientés davantage vers les domaines productifs.<sup>224</sup>

Pour analyser ce rôle économique, nous allons dans un premier lieu présenter les prémices et les origines du rôle économique de l'armée dans notre période d'étude. Nous attaquerons le concept du « complexe militaro-industriel » qui se convertira ultérieurement à un complexe « militaro-civilo-industriel ». Cette partie va relever l'importance des réseaux et de la multipositionnalité de l'élite militaire dans leur quête de pouvoir économique. Nous mettrons l'accent également sur les possessions énormes de l'institution militaire et les transformations principales qui ont affectées son rôle économique.

### **1- Le rôle économique de l'armée et le complexe militaro-industriel**

Les deux questions centrales qui se posent sont les suivantes : pourquoi l'armée en Egypte s'invite-t-elle à exercer des activités économiques ? Et par quel biais et quels moyens pourrait-elle maîtriser ce rôle ? La réponse à la première question, exige un examen des motifs qui poussent l'armée à se pencher dans le domaine économique. Tandis que pour la deuxième, la notion du complexe militaro-industriel joue le rôle du mot de passe à ce dilemme.

Tout d'abord, le colonel Chekib en essayant de justifier le rôle prédominant de l'armée dans le secteur économique, a apporté une interprétation élémentaire. Pour lui, la question du développement économique s'est imposée sur l'institution militaire et non l'inverse. En effet, l'institution militaire par ses capacités organisationnelles, planificatrices et exécutives est la seule institution capable d'achever le développement économique dans la durée déterminée. Le colonel rejette l'hypothèse stipulant la faisabilité d'une séparation claire et effective entre les militaires, les économistes et les intellectuels. Selon lui, la critique d'un fonctionnaire public doit dépendre de sa performance et non pas de la couleur de l'uniforme qu'il porte.<sup>225</sup> Ainsi cette justification ressemble beaucoup à celle apportée dans le domaine politique : l'armée intervient parce qu'il n'y a plus d'alternatif efficace. De plus, d'autres auteurs voient que le rôle économique de l'armée est une partie intégrante de son rôle social inévitable dans les pays en voie de développement. Pour eux, la mission de l'armée n'est pas seulement limitée au domaine de la sécurité, mais elle s'étend dans les domaines socio-économiques où les institutions spécialisées

---

<sup>224</sup> Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, p 98.

<sup>225</sup> Ahmed ABDALLAH, *Op.cit*, 1990, pp 22-23.

dans ces domaines ont failli.<sup>226</sup> Nous pouvons constater ainsi que le rôle développementaliste de l'institution militaire égyptienne, ne diffère pas de celui de ses homologues dans les pays en voie de développement. Ce modèle qui s'appelle « l'armée du citoyen, en anglais : *Citizen Army* » reflète le chevauchement entre l'armée et la société et le rôle de modernisation incombant à la charge des militaires dans ces sociétés. Lucien Paye, Moché Lizak et Edward Shills<sup>227</sup> figurent parmi les auteurs qui ont signalé l'existence d'une « oligarchie militaire modernisatrice ».

D'autres interprétations se focalisent sur les aspects moraux. Par exemple, Karl Liebknecht dans son ouvrage « *Militarism and Anti-militarism* » a renvoyé ce rôle économique à la volonté de l'armée de diffuser l'esprit militaire dans la société.<sup>228</sup> Selon lui, l'institution militaire maîtrise les différents moyens pour être le plus grand producteur et le plus grand consommateur au même temps. L'armée ainsi, se constitue d'un grand nombre de producteurs, de mécaniciens et de commerçants qui œuvrent tous pour la satisfaction des besoins économiques de leur institution.

Toutes ces justifications sont applicables sur notre étude de cas depuis le début de la phase d'industrialisation massive menée par Nasser en 1954. Mais afin d'interpréter ce rôle d'une manière plus concrète, en prenant compte les considérations actuelles, il faut signaler les motifs actuels qui stimulent l'institution militaire à jouer ce rôle. Malgré le fait que les rôles économiques de l'institution militaire en Egypte sont liés significativement à l'ère nassérienne et le modèle de l'économie communiste, l'uniformité des activités économiques de l'armée est associée aux contextes qui ont suivi la guerre d'octobre en 1973. Avant 1975, nous ne pouvons pas parler d'un complexe militaro-civilo-industriel mais simplement d'un complexe militaro-industriel. Ainsi, l'étude des facteurs qui militarisent l'économie depuis 1975, nous permettra de mieux comprendre les motifs du rôle économique de l'armée égyptienne actuellement. Les facteurs sont les suivants<sup>229</sup> : tout d'abord, le fond militaire du président de l'Etat, des 3 présidents avant 25 janvier 2011, a favorisé une contribution plus dense de l'institution militaire dans le domaine économique. Ceci provient de la croyance de ces présidents du rôle central de l'Etat dans l'économie, et la coïncidence du système de valeur de ses dirigeants avec celui de l'institution militaire.

Ensuite, les crises économiques successives ont incité le régime au pouvoir à donner plus de liberté à l'institution militaire pour réaliser son autosuffisance. L'épuisement des ressources

---

<sup>226</sup> Yazid SAYEGH, « Un papier de recherche sur l'avenir des relations civiles-militaires au Moyen-Orient », « Waraket a'mal khassa bmostakbal al e'lakat al madaneyya al a'skareyya fi al shark al awsat », *Sahifet 25 Yanayer*, 8 décembre 2011.

<sup>227</sup> Wilson-André NDOMBET, *Partis Politiques et unité nationale au Gabon 1957-1989*, (Gabon, Karthala, 2009), p 188.

<sup>228</sup> Aim HOEIDY, *Op.cit*, 1991, pp 78-79, consultez aussi : Gamil MATAR, *Op.cit*, 2002, p 107.

<sup>229</sup> Mohamed Abdallah YOUNES, *Op.cit*, 2013, p2-3

financières après la guerre d'octobre en 1973 et le fossé de productivité dû aux trois guerres survenues, constituent un motif à l'institution militaire de travailler au profit de son autosuffisance.

En troisième lieu, les traités de paix avec Israël qui ont posé une résolution au conflit étendu entre les deux pays, n'ont pas contribué dans la réduction des dépenses militaires dans ce domaine. L'Égypte, malgré la ratification de ces traités, doit conserver un haut niveau de dépenses militaires pour l'entraînement et l'armement, pour maintenir la balance de dissuasion avec un pays à un niveau croissant de dépenses militaires. L'implication de l'armée dans les affaires économiques pour réaliser cet objectif, contribue à ne pas saisir une grande portion du budget public pour répondre aux besoins militaires. Quatrièmement, l'alourdissement accru des coûts des services publics, n'incite pas le secteur privé à investir dans ces domaines, notamment parce que les problèmes économiques du pays ne prévoient pas la réalisation d'une certaine marge de profit. Ainsi, l'institution militaire prend l'initiative dans les domaines suivants : les constructions, l'infrastructure et l'approvisionnement des aménagements publics. Et finalement, l'institution militaire égyptienne intervient pour ajuster le monopole et assurer l'équilibre économique. Après la vague de privatisation de 1991, le secteur public se trouve incapable de concurrencer le secteur privé dans l'offre des biens et des services. Donc, l'institution militaire intervient pour préserver quelques domaines vitaux du monopole privé, comme le transport maritime en élaborant des partenariats avec les  *Holding Companies*  du transport terrestre et maritime appropriés à l'Etat.

D'après l'analyse précédente, nous avons saisi les motifs essentiels qui ont poussé l'institution militaire égyptienne à exercer un contrôle économique au début de son emprise politique. Mais aussi, nous avons mis l'accent sur les facteurs récents qui conditionnent son rôle économique actuel. Nous passons maintenant à la seconde question qui s'intéresse au moyen qui permet à l'institution militaire d'exercer ce rôle avec efficacité : le complexe militaro-industriel.

La notion « complexe militaro-industriel » trouve son origine dans la littérature américaine des années 1960, pour désigner l'industrialisation militaire massive pendant la présidence d'Eisenhower aux Etats-Unis. Cette notion prouve l'hypothèse qui suppose que les armées sont essentiellement des armées de logistique, et que sans capacité d'industrialisation aucun Etat ne peut prétendre avoir une armée.<sup>230</sup> Mills définit ce complexe comme étant l'ensemble des grandes entreprises industrielles qui s'attachent par des liens d'opportunisme au sommet de l'institution militaire, aussi bien qu'au pouvoir politique. Ces trois composantes se réunissent

---

<sup>230</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 82.

dans leurs fonds sociaux et dans leurs intérêts mutuels.<sup>231</sup> Une autre définition qui insiste plutôt sur les réseaux sociaux, porte sur l'ensemble des centres de pouvoir et des personnes, qui collaborent pour réaliser leur intérêt mutuel. Ces personnes-là structurent et organisent le champ des dépenses militaires. Ces dernières ne sont pas limitées aux dépenses effectuées pour mener une guerre, mais englobent à côté de l'armement, la construction des chemins de fer ; les ponts ; les hôpitaux et tous les équipements qui servent l'effort militaire.<sup>232</sup> Dans les pays du tiers-monde, le mirage d'établir des industries militaires pour éradiquer la dépendance extérieure, se finit par la pire forme de dépendance qui est celle de la dépendance technologique militaire. En revanche dans les sociétés européennes, il y a un grand intérêt accordé au complexe militaro-industriel de crainte de l'accroissement de son influence<sup>233</sup>. En effet, l'avertissement du président Eisenhower avant son départ du bureau présidentiel sur l'expansion de l'influence du complexe militaro-industriel, a marqué une étape importante dans la compréhension de ce phénomène. Si les officiers et les hommes de l'industrie ne peuvent pas comploter pour s'emparer du pouvoir politique aux Etats-Unis. Ils peuvent d'un autre côté, grâce à ce complexe étendu, réduire l'efficacité du principe du contrôle civil, qui distingue les relations civiles-militaires aux Etats-Unis.<sup>234</sup> Il est à noter que, de nos jours, les dépenses militaires américaines qui atteignent environ 682 milliards de dollars par an, se concrétisent dans des relations étroites de partenariats entre l'institution militaire et les entreprises d'armements. Les dépenses militaires aux Etats-Unis créent à peu près 6 millions d'emplois dans l'économie américaine, dont 3,8 millions d'emplois appartenant au secteur privé ; 700000 emplois civils dans le ministère de la défense et environ 1,5 million emplois militaires.<sup>235</sup> Il est à noter aussi que le complexe militaro-industriel est un réseau « économique » plutôt que « militaire », à cause du motif économique qui l'instruit et les intérêts économiques qui l'induisent.

Le complexe militaro-industriel en Egypte, pendant sa genèse durant les premières années qui ont suivies l'intervention en 1952, était fondé sur les industries militaires et la nationalisation des entreprises. Par les lois de la réforme agraire du 9 septembre 1952, le nouveau régime militaire installé voulait mettre fin à l'influence de la grande bourgeoisie capitaliste qui monopolisait la richesse. En effet, une industrialisation militaire indispensable pour affronter l'ennemi potentiel, ne pouvait guère prendre place sans une mobilisation des ressources et des matières premières. Ainsi, à travers ces lois, la propriété terrienne d'un capitaliste ne pouvait pas dépasser 200 acres, puis les associations de la réforme agraire distribuant le surplus de terrains aux paysans pauvres. Mais, le régime militaire détenait toujours le droit de s'approprier des

---

<sup>231</sup> Ibid, p 99.

<sup>232</sup> Ibid, pp 174-175.

<sup>233</sup> Yahuda BEN MAEER, *Op.cit*, 1996, p 31.

<sup>234</sup> Ibid, p 45.

<sup>235</sup> Mohamed Abdallah YOUNES, *Op.cit*, 2013, p 2.

terres selon ses besoins, tant que la distribution de celles-ci s'effectuait par le biais de l'Etat. Devant ce rôle central de l'Etat, l'ancienne bourgeoisie a consacré la grande part de ses investissements dans l'industrie de la construction pour éviter les risques liés à la naissance de ces industries militaires. 70 % de l'ensemble des nouveaux investissements se sont orientés vers le secteur immobilier rentier<sup>236</sup>. Ainsi, le régime militaire se trouvait en face de la situation suivante : il mobilisait les ressources terriennes et les mains d'œuvre, mais il souffrait d'une pénurie aigue en matière de capitaux. Comment le régime a-t-il réagi suite à son échec de se rallier aux bourgeois exploités ?

Il a mis en place une série de procédures de nationalisation qui a commencé avec la crise du canal de Suez en 1956 et s'est terminée après la défaite en 1967. La nationalisation du canal de Suez qui représentait une réaction au refus américain de financer le projet du Haut Barrage, a été suivi par la nationalisation de 55 entreprises françaises et britanniques. Toutes ces possessions nationalisées, devenaient sous l'auspice d'une géante machine économique appropriée à l'Etat qui prenait la forme des entreprises nationales, gérant chacune un secteur d'activité. Par conséquent, la société égyptienne s'est trouvée en présence d'un secteur public auto-gonflé détenu par l'élite militaire au pouvoir. Cependant, le complexe militaro-industriel apparaît sous la forme de réseaux entre les militaires et les chefs de ces entreprises, qui étaient des civils mais aussi des militaires. Mais ces réseaux n'étaient pas équilibrés tant que les militaires monopolisaient toutes les ressources à travers l'économie planifiée. Même le recrutement des civils dans les entreprises nationales s'effectuait par les militaires et sous leur surveillance.

Donc, nous ne pouvons pas parler d'une vraie alliance entre les militaires et les bourgeois dans cette période, pour oser parler d'un complexe militaro-civilo-industriel. De même, l'industrialisation dans cette période, même si elle servait les besoins civils, elle ne reflète pas une ingérence complète des militaires dans plusieurs domaines d'activités qui ont été complètement laissés aux bourgeois frustrés.<sup>237</sup> Donc, la fragilité des acteurs civils politico-économiques et la limitation relative de l'interférence militaire en matière des possessions économiques, nous incitent à parler davantage d'un complexe « militaro-industriel ». Il faut faire attention à l'expression « limitation relative », parce que nous jugeons la situation relativement à une autre situation ultérieure, où l'institution militaire s'impliquerait dans un complexe « militaro-civilo-industriel » effectif.

A la fin de l'année 1958, la bourgeoisie égyptienne a montré une deuxième fois son manque d'enthousiasme à l'égard du système économique adopté. Ceci a stimulé le régime militaire à mener une vague plus sévère de nationalisation depuis 1960 jusqu'à 1967. La nationalisation a

---

<sup>236</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit.*, 2013, pp 77-100.

<sup>237</sup> *Ibid.*, pp 138-143.

touché la Banque *Al Ahly* et Banque *Misr* en 1960, et par l'année 1962, toutes les banques ; les industries lourdes ; les compagnies d'assurance et les projets économiques centraux étaient appropriés par l'Etat. Aussi, toutes les entités économiques de taille moyenne, devaient accepter une contribution gouvernementale dans son capitale qui atteignait 51 %, et par suite le gouvernement dominait la présidence des conseils administratifs de ces firmes. A ce moment-là, l'économie égyptienne était dominée par 38 institutions économiques sous la direction du régime militaire. La troisième vague a eu lieu en 12 août 1963 avec la nationalisation de 228 entreprises dans le domaine industriel ; du transport et des mines. Puis la nationalisation de 177 entreprises, parmi lesquelles les entreprises du transport interne et 3 usines d'armement en novembre 1963, parallèlement à la nationalisation des entreprises de propriétés terriennes. A la fin de l'année 1965, 80 % de l'industrie appartenait au secteur public notamment dans les domaines du commerce ; des transports et de l'armement. Cependant, l'agriculture et le secteur immobilier sont restés relativement intacts.<sup>238</sup>

Malgré le fait que le secteur industriel ait accordé une attention importante aux grandes industries stratégiques, il encourageait toujours le modèle de la consommation massive au sein de l'Etat-providence. Ceci était traduit par les faibles niveaux de croissance économique dans la période entre 1952 et 1962 par rapport aux autres pays en phase d'industrialisation. Ainsi, le régime militaire a produit une économie mixte à un degré élevé du capitalisme. La terre était préservée des vagues de nationalisation, et en dépit de la domination militaro-technocrate sur le secteur public, sa valeur se déterminait toujours selon la demande du marché et le motif du profit. Mais malgré tout cela, l'économie égyptienne réalisait un certain degré de croissance où le secteur public jouait le rôle primordial<sup>239</sup>. La Commission Economique était l'institution étatique chargée de gérer tous ces projets et d'en créer d'autres<sup>240</sup>. Ainsi, l'institution militaire a complètement remplacé l'ancienne bourgeoisie dans le domaine économique, en créant des réseaux profondément dérangés entre les civils et les militaires. Ceci se manifeste dans la tendance générale des bourgeois de ne pas investir dans le secteur industriel, de crainte de la domination militaire sur leurs capitaux<sup>241</sup>.

Ainsi, nous pouvons résumer le rôle économique de l'armée dans la période de Nasser par trois genres de mesures : les lois relatives à la redistribution du revenu national ; l'hégémonie du secteur public sur les projets privés par le biais de la nationalisation et enfin la réforme agraire. Mais toutes ces réformes, comme nous avons déjà signalé, avaient pour but de restreindre les capacités et les ressources à la disposition des capitalistes égyptiens, au profit du groupe militaire

---

<sup>238</sup> Ibid, pp 18-19

<sup>239</sup> Ibid, pp 19-21.

<sup>240</sup> Ibid, p 130.

<sup>241</sup> Ibid, p 124.

qui était placé en tête du secteur public.<sup>242</sup> Cette période a témoigné une industrialisation massive qui atteignait un ensemble de 1200 usines fondées uniquement sous Nasser<sup>243</sup>.

Mais l'industrie militaire qui représentait l'extrant du complexe militaro-industriel, continuait à progresser sous Sadat et Moubarak. Al Sadat, comme son prédécesseur, a essayé de fabriquer les armes au niveau local pour réaliser l'autosuffisance en armement, mais ses tentatives ont été bloquées. Nasser de sa part s'est confronté à un manque de financement et un désaccord soviétique sur ses projets, ce qui a entravé la mise en place de ces mesures par le régime. En dépit de tout cela, l'Égypte était le deuxième fabricant d'armes dans la région après Israël. Quant à Sadat, il a aussi essayé de réaliser le même objectif en inaugurant l'Organisation Arabe de l'Industrialisation (OAI) en 1975, afin de dépendre des capitaux arabes dans l'industrie d'armement. L'OAI dirige onze usines militaires qui produisent les marchandises civiles aussi bien que les produits militaires. Au commencement les propriétaires de l'OAI étaient l'Égypte, Arabie Saoudite, et les Emirats Arabes Unis d'un capital de 1.8 milliards de dollars. L'OAI est maintenant entièrement possédée par le gouvernement égyptien, notamment par l'institution militaire. Celle-ci emploie environ 19.000 employés dont 1250 sont des ingénieurs. L'OAI possède entièrement 8 usines et 3 joint-ventures en participation, près de l'institut arabe pour la technologie<sup>244</sup>. Dès son inauguration, le capital égyptien contribuant dans l'OAI était sous la forme de 4 usines militaires pour l'industrie des armes. Mais les capitaux arabes énormes de l'OAI ont été retirés suite à la convention de paix avec Israël que l'Égypte a nouée en 1979. Ainsi, le régime d'Al Sadat ne pouvait pas réaliser l'autosuffisance en armes convoitée. Cependant, l'OAI s'est transformée en propriété étatique sous le nom de l'Organisation Égyptienne de l'Industrialisation (OEI), en préservant une base utilisable à la fabrication d'armes notamment après 1981.<sup>245</sup> Le tableau suivant illustre l'ensemble des usines appartenant à l'OAI<sup>246</sup> :

Nom de l'Usine	Production civile ou militaire
L'usine Sakr	Civile et militaire
Kader	Civile et militaire
Usine d'Avions	Civile et militaire

<sup>242</sup> Ibid, p 164.

<sup>243</sup> Mohamed STRAGLAR, « Un bref résumé sur l'économie égyptienne à l'époque de Gamal Abdel Nasser », « Nabza Mokhtasara A'n Al Ektisad Al Misry fi A'hd gamal abd el nasser », *zegyptian Struggler*, 18 novembre 2011, disponible sur : [http://zegyptianstruggler.blogspot.fr/2011/11/blog-post\\_17.html](http://zegyptianstruggler.blogspot.fr/2011/11/blog-post_17.html).

<sup>244</sup> Pour plus de précisions : Phillipe DROZ-VINCENT, « Armée et pouvoir politique en Égypte : la dimension économique du pouvoir de l'armée », in CHARTOUNY- DUBARRY, « Armée et Nation en Égypte : pouvoir civil, pouvoir militaire », *Les notes de l'IFRI*, No.31, 2001, pp 73-105.

<sup>245</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 76.

<sup>246</sup> Site officiel de l'Organisation Arabe de l'Industrialisation, lien : <http://www.aoi.com.eg/aoieng/index.html>

<b>Usine de Moteurs</b>	Civile et Militaire
<b>Usine des électroniques</b>	Civile et Militaire
<b>Entreprise dynamique britannique-arabe</b>	Civile et Militaire
<b>Société Arabo-Américaine pour l'industrie des Véhicules</b>	Civile et Militaire
<b>Usine Helwan</b>	Civile et Militaire
<b>Entreprise arabe- britannique pour les Moteurs (ABECO)</b>	Militaire
<b>Usine des Matériels ferroviaires (SEMAF)</b>	Civile
<b>Usine de Bois (ATICO)</b>	Civile

*Tableau (4) : l'ensemble des usines appartenant à l'OAI*

En revanche, l'industrie militaire a connu une évolution significative pendant le temps de Moubarak. En 1984, l'Égypte a pu réaliser l'autosuffisance dans les petites armes comme les canons Hawn et la plupart des coquilles. Les Usines de l'OAI ont contribué largement dans la réalisation de cet objectif : l'usine Sakr, où travaillent 5000 ouvriers, fabrique des missiles terrestres-aériens similaires aux missiles soviétiques SAM 7. De plus, depuis l'année 1983, l'entreprise française Aérospatiale collabore avec l'Égypte pour produire l'hélicoptère Gazelle. Aussi, l'usine Banha pour les industries militaires électroniques a largement contribué dans le domaine de la technologie de l'armement, et a élargi son cœur de métier pour s'intéresser également aux productions civiles (télévision, climatiseurs, etc.). En 1986, la production locale répondait à 60 % des besoins militaires et le reste est complété par les importations et les emprunts<sup>247</sup>. Donc nous remarquons un fait très important qui représente un trait commun : les industries militaires ne naissent pas du secteur industriel civil, comme il est le cas dans tous les pays industriels. Ces industries en Égypte, se sont développées grâce aux accords bilatéraux entre l'armée égyptienne d'une part et les fabricateurs d'armes étrangers d'autre part. Aussi les usines égyptiennes non-militaires, mais qui peuvent servir la production militaire en fournissant des pièces logistiques spécifiques, entrent dans ce système de contrôle. Par conséquent, l'élite managériale de ces entreprises est devenue comme une partie intégrante du complexe militaro-industriel.<sup>248</sup>

Actuellement, l'industrie militaire joue un rôle essentiel dans le développement des autres secteurs civils. Ceci est dû aux mécanismes de réassemblage par les quels l'industrie militaire se distingue. L'industrie militaire profite de la production complémentaire des autres usines civiles, qui sont indispensables à la fabrication des parties compliquées des armes sophistiquées. Ainsi,

<sup>247</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 77.

<sup>248</sup> *Ibid*, p 81.

malgré le fait que la croissance de l'industrie militaire implique une augmentation des dettes, elle implique également une croissance relative dans les industries civiles servant l'effort militaire.<sup>249</sup> De toute façon nous pouvons résumer tout ce qui précède dans les remarques suivantes : le complexe militaro-industriel a trouvé ses origines avec la phase d'industrialisation massive sous la présidence de Nasser. Nous ne pouvons pas nier la contribution notable de cette période dans l'industrie civile. Cependant en la comparant avec des périodes ultérieures, il ne sera pas précis de considérer l'arsenal économique sous Nasser comme un complexe « militaro-civilo-industriel ». Sous la présidence d'Al Sadat, l'AOI a joué le rôle central dans l'industrialisation militaire afin de réaliser l'autosuffisance en armement. Mais les difficultés déjà citées, ont constitué un obstacle sur le chemin de l'autosuffisance. Ceci a incité à l'inauguration de l'Organisation des Projets du Service National (OPSN), que nous analyserons tout de suite, et qui a donné naissance au vrai complexe « militaro-civilo-industriel ». Enfin, l'ère Moubarak a connu une évolution marquante dans le domaine de l'industrie militaire. De plus, elle a connu un summum dans l'ingérence militaire dans les domaines civils.

## 2- Le complexe « militaro-civilo-industriel »

Le passage d'un complexe militaro-industriel à un complexe militaro-civilo-industriel, a commencé avec l'ère d'Al Sadat. Ceci est dû d'une part, à l'expansion des activités économiques militaires qui servent le domaine civil, plus particulièrement après la mise en place de l'Organisation des Projets du Service Nationale en 1979. D'autre part, à la restauration des bourgeois et des grands propriétaires égyptiens grâce à la politique d'ouverture économique adoptée en 1974. Cette nouvelle élite a porté le nom des « Ouverts, en arabe : *Al Munfatehun* » et a introduit un nouvel ordre socio-économique. Cet ordre se caractérisait par la composition du capitalisme égyptien et la dépendance de celui-ci des capitaux étrangers.<sup>250</sup> Pendant le mandat de Moubarak, comme nous avons déjà vu, le recrutement des militaires dans les entreprises nationales atteint sa pointe. Entre 2004 et 2011, les militaires obtiennent des postes de direction dans les infrastructures portuaires, les chantiers navals, l'aviation et la construction<sup>251</sup>. Ainsi, des vraies alliances et des réseaux d'interchangeabilité mutuelle entre les militaires et les hommes d'affaires ont pris lieu. Ces deux phénomènes ont eu pour conséquences : la diffusion des

---

<sup>249</sup> Nevine Mohamed IBRAHIM, *Les impacts des dépenses militaires sur l'économie égyptienne pendant la période (1956-1995)*, « *Athar Al Infak Al A'skary A'la Al Ektisad Al Misry Khelal Al Fatra (1956-1995)* », un mémoire de M2 recherche soutenu à la faculté du commerce – Université du Caire, 2001, p 175.

<sup>250</sup> Bahgat KORANY, *Op.cit.*, 1990, p 265.

<sup>251</sup> Robert PARIS, « L'armée d'Egypte, le géant économique de l'ombre. Premier anniversaire de la confiscation de la révolution égyptienne », *Matière et Révolution*, janvier 2012, disponible sur : <http://www.matierevolution.org/spip.php?article2110>.

représentants du complexe militaro-civilo-industriel dans les positions vitales ; l'abolition des frontières entre l'industrie militaire et l'industrie civile, et finalement l'entière liberté d'utiliser le budget militaire sans contrôle.<sup>252</sup> Selon ces deux piliers, nous pouvons bien analyser ce phénomène exceptionnel.

Après la guerre d'octobre en 1973, l'armée était exposée à deux défis auxquels elle devait faire face. En premier lieu, elle devait organiser une méthode efficace pour réduire la taille de l'armée, et en deuxième lieu, elle devait adopter des mécanismes novateurs pour maintenir son rôle économique dans la société sans causer aucun préjudice. Afin de surmonter ces deux défis, l'institution militaire égyptienne a concentré ses efforts sur deux axes. D'un côté, elle a mené une restructuration technologique de manière à se conformer au système d'armement occidental au lieu de l'alliance avec l'URSS.<sup>253</sup> De l'autre côté, elle s'est impliquée davantage dans les fonctions de développement de la société, à travers l'établissement de l'Organisation des Projets du Service National (OPSN), selon la loi 32 de l'année 1979. Aussi selon cette loi, le ministre de la défense adhère au Comité des Politiques Suprêmes. De même, cette loi a accordé une indépendance financière plus avantageuse à l'institution militaire pendant le temps de Moubarak, en permettant à l'institution d'ouvrir un compte personnel dans l'une des banques commerciales pour déposer les rendements de ses projets. Ainsi dans cette période, l'institution militaire a commencé l'exécution des projets assurant son autosuffisance et le bien-être social.<sup>254</sup> Donc nous mettrons l'accent sur l'OPSN, ainsi que son rôle dans la formation d'un complexe militaro-civilo-industriel.

En effet, cette expansion massive des activités économiques tire sa substance de la réduction de la taille de l'armée à la suite de la guerre d'octobre en 1973. Cette réduction de sa part, estimée entre 300000 et 450000 soldats, a causé une agitation latente entre les rangs des officiers. Ces derniers, se sont trouvés sans batailles à y participer et avec un nombre plus réduit des soldats sous leur commandement. Cet encombrement au sommet de la pyramide organisationnelle de l'institution militaire, a généré un sentiment de perte de prestige et des atouts entre les rangs des officiers. Donc, cette situation a exigé une nécessité de récompenser les officiers ayant subis une perte morale, afin d'éviter une perturbation organisationnelle potentielle. Ainsi, cette récompense était de type matériel, particulièrement économique, en revendiquant l'augmentation des salaires des officiers et en leur fournissant des avantages

---

<sup>252</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 177.

<sup>253</sup> Gehad AUDA, « Arms Acquisition and Strategic Dependency : The Case Of Egypt », un papier présenté dans une conférence sur le transfert des armes conventionnelles, *L'Institut Canadien Pour la Paix Internationale et la Sécurité*, (Ottow-Hull, 21-22 octobre 1987), pp 3-8.

<sup>254</sup> Gehad AUDA, *Op.cit*, 1990, pp 57-58.

sociaux plus abondants.<sup>255</sup> Tout cela a commencé à prendre place par le biais de l'OPSN, instaurée sous le ministère d'Abou Ghazala.

L'OPSN a été établie par l'institution militaire en 1978, pour exécuter des projets au sein des secteurs qui étaient purement civils jusqu'à cette date. Cet organisme a gagné de la puissance lorsque le ministre de la défense Abou Ghazala a étendu son influence sur son fonctionnement. Le ministre l'a considéré comme un outil organisationnel de l'expansion des activités économiques de l'armée. Etant un organisme paramilitaire, ses fonctionnaires étaient issus de l'armée sans prendre compte des grades ni des règlements de la fonction civile. De plus, cet organisme dispose d'un budget spécial et d'un compte bancaire indépendant, il n'est également pas soumis au contrôle de l'Organisation Centrale de Contrôle (en arabe : *Al Gehaz Al Markazy lelMohasabat*). L'orientation initiale de l'organisme était concentrée sur la production agraire et la réhabilitation des terres, sous prétexte que la sécurité nationale dépend de la sécurité alimentaire. Ainsi, il a acquis lui-même cette responsabilité du département vétérinaire de l'armée et l'a annexée à la nouvelle administration de la sécurité alimentaire en son sein. La mission essentielle de cette administration est de garantir l'autosuffisance de l'armée des produits alimentaires à 100%. Ainsi, une nouvelle forme d'« agriculture militaire » a eu lieu.<sup>256</sup>

Par conséquent, grâce aux sources de financement et la disponibilité des mains-d'œuvre issus de l'armée, l'OPSN est devenue tout d'un coup la plus grande organisation industrialo-agraire en Egypte. En matière des produits alimentaires, l'OPSN a fondé les usines qui approvisionnent le marché par les produits laitiers et les fermiers de volailles et de poissons. Pour donner un exemple de l'énormité des activités de l'OPSN dans ces domaines, il suffit de mentionner que les produits laitiers répondent au besoin du marché local à 100 %. Ce monopole est l'outil le plus important qui fait de l'institution militaire le plus grand producteur local. Il est important de noter que dans les années 1985 et 1986, le pourcentage des produits alimentaires de l'organisation atteignait environ 18% de la production alimentaire totale en Egypte. Ce pourcentage a connu une augmentation accrue de nos jours, pour atteindre à peu près 30 % de la production alimentaire totale. Mais ce qui attire vraiment l'attention, c'est que l'Administration de la Sécurité Alimentaire, fait en sorte de maintenir en place cette situation de monopole. Dans ce contexte, l'administration dépend de la « Banque Centrale du Développement et des Crédits Agricoles », pour octroyer des prêts subventionnés aux travailleurs recrutés au sein de

---

<sup>255</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 72-73.

<sup>256</sup> *Ibid*, pp 81-82. Pour savoir plus sur les projets accomplis par l'OPSN à consulter : Nevine Mohamed IBRAHIM, *Op.cit*, 2001, pp 170-174. Aussi les rapports annuels de l'OPSN

l'administration. Ceci leur permet de pratiquer la même activité, ou pratiquer des activités similaires, après la fin de la durée de leur recrutement.<sup>257</sup>

Pourtant cette expansion ne touche pas seulement le domaine de la production alimentaire, mais aussi la réhabilitation des terres. Pendant le temps de Nasser, la réhabilitation des terres était un monopole des militaires, cependant elle a été transmise au secteur civil et privé durant le temps de Sadat, puis Moubarak et jusqu'à nos jours. Par ailleurs, la fondation de l'OPSN a favorisé un retour transcendant de l'armée dans ce domaine. Ceci a causé à son tour des pertes profondes dans les années 1980 que les entreprises publiques de la réhabilitation de terres, ainsi que les investisseurs affiliés au secteur privé, ont subies. L'armée voulait s'emparer des grands rendements provenant de l'achat et de la revente des terres réhabilitées pour assurer son contrôle économique. La méthode employée dans ces cas-là est la suivante : les régions que l'armée voulait utiliser comme des lieux de vacances et des stations de repos, sont déclarés comme étant des espaces de manœuvres militaires. Par la suite, ils font en sorte d'éliminer les habitants qui les occupent. De cette façon, les militaires ont saisi par exemple 6 kilomètres de la plage principale de Sidi Kreir à l'Alexnadrie. De même, la police militaire a bloqué les entrées du quartier Madinet Nassr au Caire sous prétexte de l'illégalité de la possession des terres dans cette région parce qu'elle appartient à l'armée.<sup>258</sup> De plus, l'OPSN a opéré des arrangements avec « le ministre de la réhabilitation des terres » et les entreprises nationales sous-jacentes, pour acquérir le droit de réhabilitation de plusieurs espaces terriennes appartenant à l'Etat<sup>259</sup>.

Par toutes ces prérogatives, les ministres de la défense en Egypte peuvent, par le biais de l'OPSN, aider les anciens officiers qui participent dans les entreprises d'investissement privés à acquérir des terres et à élargir leurs activités. Nous pouvons constater ainsi le fait suivant : l'armée voit que l'appareil gouvernemental est inefficace. Par conséquence, l'armée a progressé ses capacités économiques à travers l'OPSN et a fournis les ressources humaines nécessaires à travers les rangs de l'armée. De plus, l'armée considère le secteur privé plus efficace et plus capable de présenter une contrepartie des prérogatives qui lui sont accordées. Ainsi, le système économique en vigueur de nos jours est fondé sur les réseaux existants entre les militaires et leurs alliés dans le secteur privé au lieu de l'ex-alliance avec le secteur publique.<sup>260</sup> Il est à noter

---

<sup>257</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 82-83.

<sup>258</sup> Ibid, pp 83-84. Pour savoir plus sur l'usage des conscrits dans la réhabilitation des terres. Consultez : Ghada RAGAB, « Military to Employ Conscripts in Desert Reclamation Plan », *Middle East Times*, No.1, 20-26 avril 1986.

<sup>259</sup> Nous Citons les exemples suivants (Nevine Mohamed IBRAHIM, *Op.cit*, 2001, pp 170-171) : la reconstruction des terres qui se situent à l'est des Owaynat en réhabilitant 10 milles acres comme une contribution de l'armée dans le développement économique. Aussi, le développement de la zone militaire ouest à Matrouh aussi bien que l'oasis de Siwa en réhabilitant 100 milles acres depuis 1991.

<sup>260</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 84.

que l'OPSN, a des activités largement étendues dans les domaines de communication ; de l'urbanisation et les services sanitaires.<sup>261</sup>

De plus, cette militarisation des activités civiles par l'OPSN est soutenue par d'autres atouts économiques et par des possessions énormes disposées par l'institution militaire. Après la fondation de l'OPSN, une amélioration dans le niveau de quelques privilèges a eu lieu (les voitures et même l'uniforme militaire). Mais aussi dans des quartiers spécifiques, des communautés résidentielles propres aux militaires ont été établies. Par exemple à Madinet Nassr, avec son Académie Militaire et son large base des usines militaires, des milliers des appartements luxueux subventionnés ont été accordés aux officiers. Ces appartements sont devenus pour quelques officiers, une deuxième ou une troisième source de revenu immobilier. Grâce aux constructions effectuées par l'institution militaire, Madinet Nassr est devenu le quartier dont la croissance économique évolue rapidement par rapport aux autres quartiers. En parallèle, le pourcentage des logements construits par l'armée et consacrés à son profit, a atteint 5% de l'ensemble des logements construits dans le pays tout entier en 1986.<sup>262</sup>

De même, une série des associations coopératives de consommation fournit les nécessités de la vie quotidienne aux officiers et leurs familles, à des prix moins cher. Ces associations ont plus de ressources financières et alimentaires en les comparant avec leurs homologues qui servent le secteur civil. Celles-ci sont principalement concentrées dans les zones résidentielles des officiers, par exemple à Madinet Nassr, Misr Al Gadida et Al A'basseyya. De plus, les civils qui ont des relations d'amitié ou de clientélisme avec les militaires, peuvent s'inscrire dans ces associations et jouir de ces prérogatives.<sup>263</sup> Les militaires disposent aussi d'une série des hôpitaux militaires et des lieux de repos qui leur appartient exclusivement. De toute façon, pour entrer dans ce monde de possessions militaires, un système éducatif indépendant est mis en vigueur. L'académie militaires fixe des critères rigoureux qu'un étudiant candidat doit les satisfaire tous. Ceci s'inscrit dans le processus de la reproduction de l'élite déjà évoqué.

Pourtant, le complexe militaro-civilo-industriel comporte une autre dimension fondatrice à ce complexe. Ce sont les réseaux d'interchangeabilité réels entre les patrons des entreprises nationales et privées d'une part, et l'élite militaire de l'autre part. La mutipositionnalité se concrétise par ses deux formes : des militaires qui occupent plusieurs postes à la fois, dont une ou plusieurs sont de nature économique. Ou bien, des militaires confinés dans leurs postes mais disposent des réseaux d'influence qui s'étendent aux domaines économiques. Steven Rosen a distingué entre plusieurs cercles qui constituent ces réseaux de clientélisme, et qui forment le

---

<sup>261</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, pp 420-422.

<sup>262</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 73-74

<sup>263</sup> *Ibid*, p 74.

complexe militaro-civilo-industriel : les militaires professionnels, les patrons qui sont en relations directs avec les activités militaires, Les propriétaires des entreprises et des usines qui fournissent des produits servant l'effort militaire, les chefs gouvernementaux qui ont des relations avec les forces armées et enfin les députés des assemblées législatives et représentatives.<sup>264</sup> Dans ce contexte, les entrepreneurs et les agents immobiliers dans les pays de la région, obtiennent une marge de profit après l'exécution des projets en partenariat avec les militaires. Ces intérêts prépondérants ne peuvent pas être négligés, tant qu'ils se réalisent simultanément à l'absence du rôle des organismes de réglementation.<sup>265</sup> En Egypte, les réseaux sont plus étendus, mais aussi plus confondus, en englobant aussi les patrons des entreprises qui ne servent pas l'effort militaire. Les exemples sont multiples et les significations sont bien plus importantes : pendant l'ère Nasser, au début, l'armée voulait gérer les affaires économiques de façon autonome. Mais ayant eu peur de supporter la responsabilité dans sa plénitude, l'élite militaire a décidé de nouer des relations avec les bourgeois industriels. L'union entre l'Egypte et la Syrie a ouvert de nouveaux domaines pour les alliances entre les militaires et les bourgeois économiques et industriels. Mais ces liens se sont rapidement affaiblis lorsque l'Egypte a décidé de changer son alliance traditionnelle avec l'occident<sup>266</sup>

Mais les vraies alliances avec les hommes d'affaires ont commencé avec Al Sadat. Le ministre de la défense Abou Ghazala, jouissait des relations considérables que ce soit au sein de l'armée ou avec les hommes d'affaires corrompus. Son pouvoir interférant le secteur public et le secteur privé, a posé un vrai obstacle devant quiconque qui estimait le contourner. Le ministre a réussi à lier son destin à un large groupe socio-économique.<sup>267</sup>

Un autre exemple très significatif est celui des relations du président Al Sadat lui-même avec les grands hommes d'affaires de son époque. Al Sadat a renforcé ses relations avec l'ingénieur Osman Ahmed Osman, le milliardaire qui possédait la grande entreprise « Les Entrepreneurs Arabes, en arabe : *Al Mokaweloun Al A'rab* » en lui nommant un ministre d'urbanisation. De même, les relations étendues d'Al Sadat avec Sayed Mare'ey, le grand réformateur agraire en Egypte, en lui nommant comme président de l'Union Socialiste puis chef de l'assemblée législative. Ce qui est encore plus significatif, est que les filles d'Al Sadat se sont mariées aux fils de ces deux hommes d'affaires, afin de lier le pouvoir politique aux intérêts économiques par un lien très ferme. A l'époque d'Al Sadat, le pouvoir de ces hommes d'affaires

---

<sup>264</sup> Alex MINTZ, « The Military Industry Complex : The Israeli Case », *The Journal Of Strategic Studies*, Vol.6, No.3, septembre 1983, p 103.

<sup>265</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 179.

<sup>266</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 140-141, 190.

<sup>267</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 89.

augmentait en puissance jusqu'au stade qui a incité quelques politologues à nommer cette ère, « L'ère de gros chats, en arabe : *A'sr Al Ketat Al Seman* ». <sup>268</sup>

En revanche, le temps de Moubarak a connu des relations accrues entre les militaires et les hommes d'affaires. Les grands chefs du PND : Ahmed Ezz, Rachid Mohamed Rachid, Hussein Salem, Zakareya Azmy et autres, géraient des affaires économiques clés dans la société. Il a donc fallu regrouper cette force économique sous l'outil du pouvoir politique qui est le PND. <sup>269</sup> Tout au long de son époque, Moubarak nommait les militaires dans les entreprises nationales et contrôlait les atouts économiques accordés aux militaires par le biais des « allocations de loyauté » que nous avons déjà évoquées. C'est pour cette raison que plusieurs analystes ont renvoyé les retards des jugements des responsables du régime Moubarak après sa chute en 2011, à la volonté de l'armée de préserver ses intérêts économiques avec les anciens hommes du régime <sup>270</sup>. Nous citons l'exemple du Sayed Mashaa'l qui fut le ministre de la production militaire pendant le temps de Moubarak, mais aussi il était un député au parlement depuis 2000 jusqu'à 2010, en disposant parallèlement d'une fortune énorme suite à sa contribution dans l'administration de quelques entreprises nationales. Mais le trait principal du régime Moubarak est la grande participation des anciens officiers dans les entreprises et les projets nationaux. Il y a un certain nombre d'officiers, principalement des retraités mais également des actifs, sont des membres aux conseils administratifs d'un grand groupe des services publics et des projets d'infrastructure appartenant à l'Etat. Certaines de ces installations, font partie des *holdings* entreprises commerciales qui ont été établies comme des projets économiques détenus par l'Etat, au cours de la première phase de la privatisation en 1991. Autrement dit, les militaires ont transformé les projets économiques propres au secteur public à des entreprises commerciales, qui se soumettent aux règlements du secteur privé. <sup>271</sup>

Mais malgré cette emprise, nous devons signaler la croissance économique remarquable dans les 20 premières années du président Moubarak. Celui-ci a combiné 3 axes en vue d'un développement économique durable : tout d'abord, il a mis en œuvre un plan des grands projets d'infrastructure comme les réseaux routiers et le métro du Caire et les réseaux téléphoniques. Il a donc pu laisser un pays doté d'infrastructure importante, même si les riches en bénéficient plus que les pauvres et les classes moyennes. En second lieu, il a essayé de diversifier les sources de revenus de l'économie égyptienne. Il a accordé un grand intérêt au développement des domaines de tourisme, du secteur de l'énergie, l'informatique et les télécommunications. Et enfin, résister

---

<sup>268</sup> Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, pp 79-82. Consultez aussi : Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, p 363.

<sup>269</sup> Eric GOBE, « Secteur privé et pouvoir politique en Égypte : entre réformes économiques, logiques rentières et autoritarisme néo-patrimonial », in Gérard D. KHOURY et Nadine MEOUCHY, *États et sociétés de l'Orient arabe. Des sociétés en quête d'avenir (1945-2005) : dynamiques et enjeux*, (Paris, Geuthner, 2007) p. 253-265.

<sup>270</sup> Assia BOUTALEB, *Op.cit*, 2013, p 74.

<sup>271</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012.

la restructuration proposée par le FMI qu'il a considérée comme dangereuse politiquement. Mais en 2003, il s'est soumis aux recommandations imposées par le FMI afin de libérer le marché égyptien davantage, suite à la montée en puissance des nouveaux hommes d'affaires.<sup>272</sup>

L'interaction entre ces réseaux de clientélisme et les structures organisationnelles qui gèrent les activités économiques de l'armée, comme l'OPSN et l'Administration de la Production Militaire, ont donné naissance à un empire économique militaire étendu. Chaque officier en service depuis le ministère d'Abou Ghazala, a le droit de s'approprier d'un appartement situé dans les nouvelles villes tant que la propriété privée nourrit le sentiment de patriotisme à l'endroit où se trouve cette propriété.<sup>273</sup> Dans chaque quartier résidentiel des militaires, des associations de consommation vendent les produits alimentaires aux officiers et leurs familles à des prix moins cher. Ils disposent d'un carnet qui leur donne le droit à une certaine quantité des produits alimentaires. Mais certains d'entre eux peuvent s'approprier de plusieurs carnets et les donner, à leur tour, à leurs amis. Si ces officiers décident de se déplacer dans leurs voitures privées, l'institution militaire leur fournit de l'essence subventionnée à travers les stations d'essence lui appartenant.<sup>274</sup>

Au niveau de recrutement dans les positions avantagées, dans le premier niveau, figurent les militaires en retraite qui sont nommés dans le conseil administratif des entreprises nationales et les entreprises commerciales sous-jacentes, qui comptent environ 150 entreprises. Ces officiers jouissent des salaires énormément avantagées, qui varient entre 100000 et 500000 L.E par mois. De plus les partenariats clandestins et les activités parallèles de ces grands officiers, peuvent élever le montant annuel touché pour atteindre entre 12 et 100 millions L.E. Mais tous ces chiffres s'inscrivent dans le cadre des estimations et non pas dans le cadre des statistiques officielles. Quand même, ces chiffres servent comme indicateurs à l'énormité et à l'expansion du rôle économique des officiers. Ceci s'effectue également avec la nomination des grands officiers en retraite dans les conseils administratifs des aménagements appartenant aux forces armées. Récemment les militaires sont largement impliqués dans les secteurs suivants : les entreprises nationales de l'aviation et des aéroports, du transport terrestre et maritime, de l'électricité et de l'eau et de l'assainissement, et plusieurs de leurs filiales qui sont détenues par les officiers totalement ou partiellement. De même, ils dominent le secteur du pétrole et du gaz naturel ainsi que les entreprises en lien étroit avec ces derniers. La même chose s'applique aussi sur d'autres

---

<sup>272</sup> Vincent BATTESTI, François IRETON, *Op.cit.*, 2011, p 315.

<sup>273</sup> Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit.*, 1993, p 207.

<sup>274</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit.*, 2012.

installations, telle qu'Egypt Telecom, qui est une société monopolisant les lignes téléphoniques fixes, avec une part croissante dans le marché des téléphones mobiles.<sup>275</sup>

Dans la deuxième classe, figurent les militaires en retraite qui n'occupent pas des postes de direction dans les entreprises mais ils servent plutôt comme des conseillers aux grandes firmes. Ils s'installent dans les différents organismes gouvernementaux, les entreprises nationales et les sociétés commerciales. Beaucoup des militaires influents parviennent à réserver leur place dans les postes de conseillers, selon leur connaissance juridique. Dans ce cadre, les rapports signalent que les salaires des conseillers varient entre 6000 et 28000 L.E par mois, en plus des allocations et des primes qui atteignent 10000 L.E par mois. Malgré le fait que ces chiffres sont négligeables par rapport aux normes internationales, mais elles dépassent le montant de la retraite qu'un grand officier peut toucher après la fin de son service.<sup>276</sup>

Cette domination quasi-complète sur les entreprises du secteur public, est largement propulsée par une influence omniprésente dans le secteur privé. L'armée accorde des donations valant des centaines de millions de L.E au secteur privé local et étranger, dans les projets à profit général et qui n'ont pas un caractère militaire. Aussi, l'institution militaire a cherché des arrangements pour approprier aux techniciens les expériences technologiques avancées qui se trouvent dans le secteur privé. Les patrons des entreprises du secteur privé de leur part, ont recruté des officiers pour garantir leur influence et pour l'obtention des facilitations à leurs projets de la part de l'armée. « *Osman Ahmed Osman a recruté chez lui une dizaine des généraux qui touchaient dix fois plus par rapport à leurs anciens salaires dans l'armée* »<sup>277</sup>. Aussi cette coopération avec le secteur privé, permet de partager les charges économiques entre l'arsenal économique militaire et les entreprises privés.<sup>278</sup> Mais même dans les entreprises nationales dirigées par les militaires, ceux-ci peuvent recruter des civils pour leur donner un coup de main dans les affaires très techniques. Il faut préciser que ce n'est pas toute l'armée qui fait de Business. Il faut aussi signaler que nous ne sommes pas dans un contexte libéral concurrentiel. L'armée en Egypte, dans ses activités économiques, est protégée par une poignée de règlements qui lui permet d'éviter la concurrence au niveau local.<sup>279</sup>

En termes de possessions, nous avons déjà présenté les possessions terrains énormes de l'institution militaire et l'outil par lequel elle s'empare des espaces terriennes. Ceci soulève des controverses sur la confusion entre « la nature souveraine » et la « nature économique » de

---

<sup>275</sup> Ibid.

<sup>276</sup> Ibid.

<sup>277</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 86-87.

<sup>278</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 147.

<sup>279</sup> Akram BELKAID, « Le poids économique de l'armée égyptienne », *Arte Journal*, 06/07/2013, disponible sur : <http://www.arte.tv/fr/le-poids-economique-de-l-armee-egyptienne/7581668.CmC=7580206.html>.

l'institution militaire. Pourquoi les forces armées croient-elles que les terres sur lesquelles elles fondent ses casernes, sont des propriétés privées au ministère de la défense ?!<sup>280</sup> Mais malgré ces critiques, l'institution militaire a contribué dans l'urbanisation des espaces frontières et les régions éloignées à travers sa présence dans ces endroits. Aussi ceci s'accompagne d'un groupe de projets corollaires qui servent ces régions comme : les réseaux d'eau, de transport et de l'électricité.<sup>281</sup> C'est pour cela que nous pouvons interpréter la glorification de l'armée au sein de ces régions malgré l'érosion de la légitimité du régime militaire. Le progrès économique dans ce cas remplace la légitimité des élections démocratiques.<sup>282</sup> De plus, une grande vague d'urbanisation militaire a pris lieu avec la nomination du maréchal Tantaoui au poste du ministre de la défense en 1991. 24 nouvelles villes dans les zones désertiques, ont été établies afin de fournir des logements et des possessions immobiliers aux grands officiers qui ont augmenté en nombre. Ces villes sont connues sous le nom des « villes militaires », même si elles permettent d'accueillir un certain nombre de civils comme résidents.<sup>283</sup>

Le contrôle militaire sur les espaces terrains ne peut être complet qu'en dominant encore les instances étatiques qui gèrent ces affaires. L'élite militaire contrôle l'Agence Centrale de la Reconstruction (en arabe : *Al Gehaz Al Markazy lelTa'meer*) affiliée au ministère du logement, aussi bien que l'Administration des biens immobiliers et des travaux publics (en arabe : *Edaret Al A'karat Wa Al Ashghal Al A'maa*). Aussi l'Instance des Nouvelles Communautés Urbaines (en arabe : *Hayet Al Mogtama'at Al O'mraneya Al Gadida*), est dirigée par un militaire en retraite. D'autant plus, les militaires en retraite dirigent l'Instance Générale pour les Projets de Réhabilitation et de Développement Agricole (en arabe : *Al Hayaa Al A'mma le Mashroua't al Ta'meer wa Al Tanmeya Al Zerae'eya*) qui a pour mission d'exécuter les projets d'irrigation et d'implantation à *Toshka* et au nord du Sinaï.<sup>284</sup>

A côté des usines, des entreprises, de la réhabilitation des terres et des lieux de vacances, l'institution militaire possède un grand nombre d'hôtels et de clubs à un très haut niveau de préparation. L'Administration des clubs et des hôtels au sein de l'armée s'occupe de la direction et du développement de ces installations qui présentent leurs services aux officiers et leurs familles, et certaines d'entre eux servent les civils aussi. Ces clubs sont équipés avec des salles de célébration et comptent à peu près 16 clubs, dont 8 se situent à Madinet Nassr uniquement. Nous citons les exemples suivants : le club de la défense aérienne, le club de la garde républicaine et le club des armes et de munitions. Aussi nous pouvons compter 15 hôtels

---

<sup>280</sup> Mohamed Nour FARAHAT, *Op.cit*, 1984

<sup>281</sup> Nevine Mohamed IBRAHIM, *Op.cit*, 2001, p 169.

<sup>282</sup> Mohamed Abdallah YOUNES, *Op.cit*, 2013, p2.

<sup>283</sup> Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, pp 77-78.

<sup>284</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012.

appropriés à l'institution militaire et qui sont répartis entre les villes côtières et les villes internes, parmi lesquels : l'hôtel de 6 Octobre à Madinet Al Salam, l'hôtel 26 juillet en Alexandrie et l'hôtel Al Salam à Marsa Matrouh.<sup>285</sup>

De plus, l'Autorité Génie des Forces Armées (en arabe : *Al Hayaa Al Handaseya Lelkawat Al Mossalaha*) est chargée essentiellement de mettre en œuvre des services médicaux et d'ingénierie qui servent les besoins de combat. Mais récemment, elle s'est orientée vers des domaines civils comme la recherche scientifique dans le domaine sanitaire et celui de la construction. Cet instance porte le nom d'une « autorité » ou « une administration » et non pas le nom d'une « arme ou l'arme des ingénieurs ». Ceci reflète la tendance générale suivie par l'institution militaire, de se rapprocher aux modes de fonctionnement civils malgré l'ancienneté relative de cette tendance en ce qui concerne les spécialités d'ingénierie.<sup>286</sup>

Mais ce ne sont pas uniquement les projets et les usines et les installations appropriés à l'institution militaire, qui procurent des profits à l'armée. Les projets et les activités appropriés à des entités civiles et qui sont dirigés par les militaires, jouent le même rôle. Ces activités s'inscrivent dans les domaines commerciaux, touristiques et sanitaires. Par exemple, les militaires dirigent de nombreuses activités économiques dans la région de sud de Sinaï, et obtiennent une part des profits nets de ces activités.<sup>287</sup> Aussi des militaires en retraite s'occupent de la direction de l'Autorité du Développement Touristique (en arabe : *Hayet Al Tanmeya Al Seyaheya*). Même dans le domaine économique-religieux, des militaires en retraite collaborent avec des civils dans la direction de l'Instance de Dotations (en arabe : *Hayet Al Awkaf*) qui est chargée de diriger les dotations islamiques et ses sources de revenu avec le ministère d'*Al Awkaf*. Et enfin, les militaires dominent aussi quelques instances éducatifs comme : l'Autorité Générale des Bâtiments d'Enseignement (en arabe : *Al Hayaa Al A'mma lelAbneya Al Ta'limeya*) et l'Assemblée Générale des Institues Nationales (en arabe : *Al Game'eya Al A'mma lelMa'ahed Al Kawmeya*). Ils occupent également une multitude de postes dans l'Agence Centrale de Mobilisation Publique et de Statistique – CAPMAS- qui est considérée comme la source principale d'information à toutes les instances étatiques et tous les établissements académiques.<sup>288</sup>

Toutes ces possessions énormes ont contribué à créer une nouvelle conscience de différences sociales. Les femmes complètement voilées et les hommes à costume paysan

---

<sup>285</sup> Le site officiel du ministère de la défense, l'administration des clubs et des hôtels, disponible sur : <http://www.mod.gov.eg/mod/>.

<sup>286</sup> Site officiel du ministère de la défense : <http://www.mod.gov.eg/mod/>.

<sup>287</sup> Sophie ANMUTH, « L'Armée et Le pouvoir en Egypte Jusqu'à Hosny Moubarak », *Les Clés du Moyen-Orient*, 15/12/2011, disponible sur : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/L-armee-et-le-pouvoir-en-Egypte.html>.

<sup>288</sup> Yazid SAYEGH, *Op.cit*, 2012

(*djellaba*) sont interdits d'entrer dans les clubs militaires. Cette tendance qui favorise la haute classe moyenne et les officiers issus des hautes classes se traduit aussi par les promotions au sein de l'armée. Il est rare qu'un soldat bénévole ou un officier de rang soit promu au corps des officiers (ils représentent tous les deux à peu près 10% du nombre totale des officiers admis). Même si certains d'entre eux seraient promus, ils ne peuvent pas accéder à un grade supérieur à « un capitaine ». De telle façon, l'élite militaire au sommet de l'armée restreint les possibilités d'accès des officiers appartenant à des classes inférieures, aux postes les plus prestigieux.<sup>289</sup>

Les deux figures ci-contre montrent la répartition des possessions sur les organes de l'institution militaire, chacun selon sa spécialité. Aussi, elles montrent les grands projets exécutés et dirigés par l'institution militaire (notamment par l'Autorité Génie des Forces Armées). Il est à noter que ces chiffres et ces informations sont ceux qui sont disponibles sur les sites officiels de chaque organe. Ainsi, ce ne sont pas des chiffres exhaustifs mais plutôt indicatifs. L'aspect le plus important n'est pas donc le nombre des possessions, mais plutôt la distribution de ce nombre sur les différents champs. C'est-à-dire que nous pouvons constater par exemple, la domination de 4 entreprises seulement sur le domaine du transport maritime. Ainsi, un chiffre qui nous paraît faible peut exprimer une grande importance latente. A ne pas négliger aussi le fait de l'élévation des coûts des grands projets que l'institution militaire exécute :

---

<sup>289</sup> Zainab ABUL MAGD, « The Egyptian Republic Of Retired Generals », *Mideast Foreign Policy*, 8 mai 2012, disponible sur : [http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/05/08/the\\_egyptian\\_republic\\_of\\_retired\\_generals#.T6mg6L1GjvN.facebook](http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/05/08/the_egyptian_republic_of_retired_generals#.T6mg6L1GjvN.facebook).

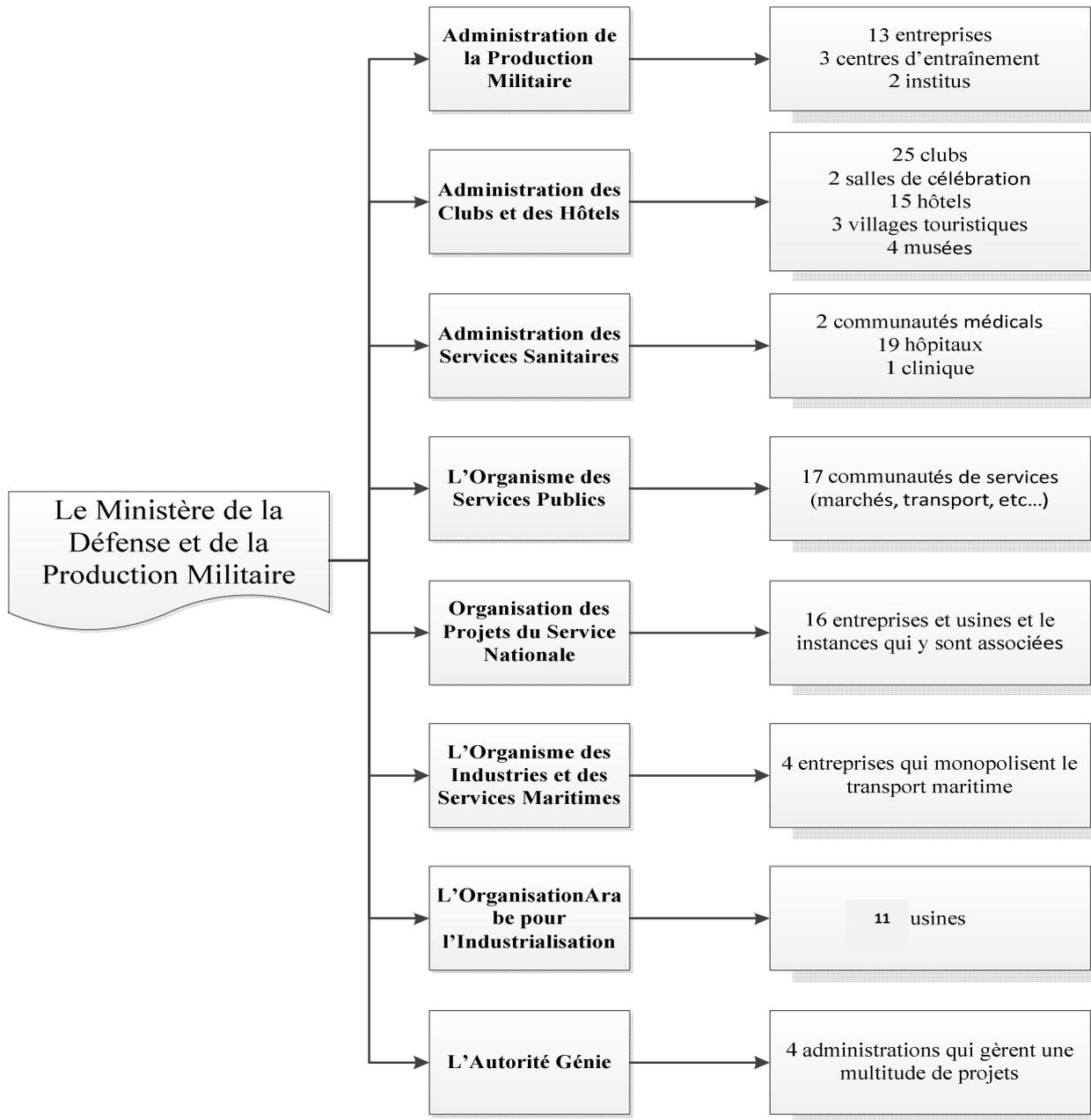


Figure (2) : la distribution des possessions de l'institution militaire égyptienne sur ses organes subsidiaires.

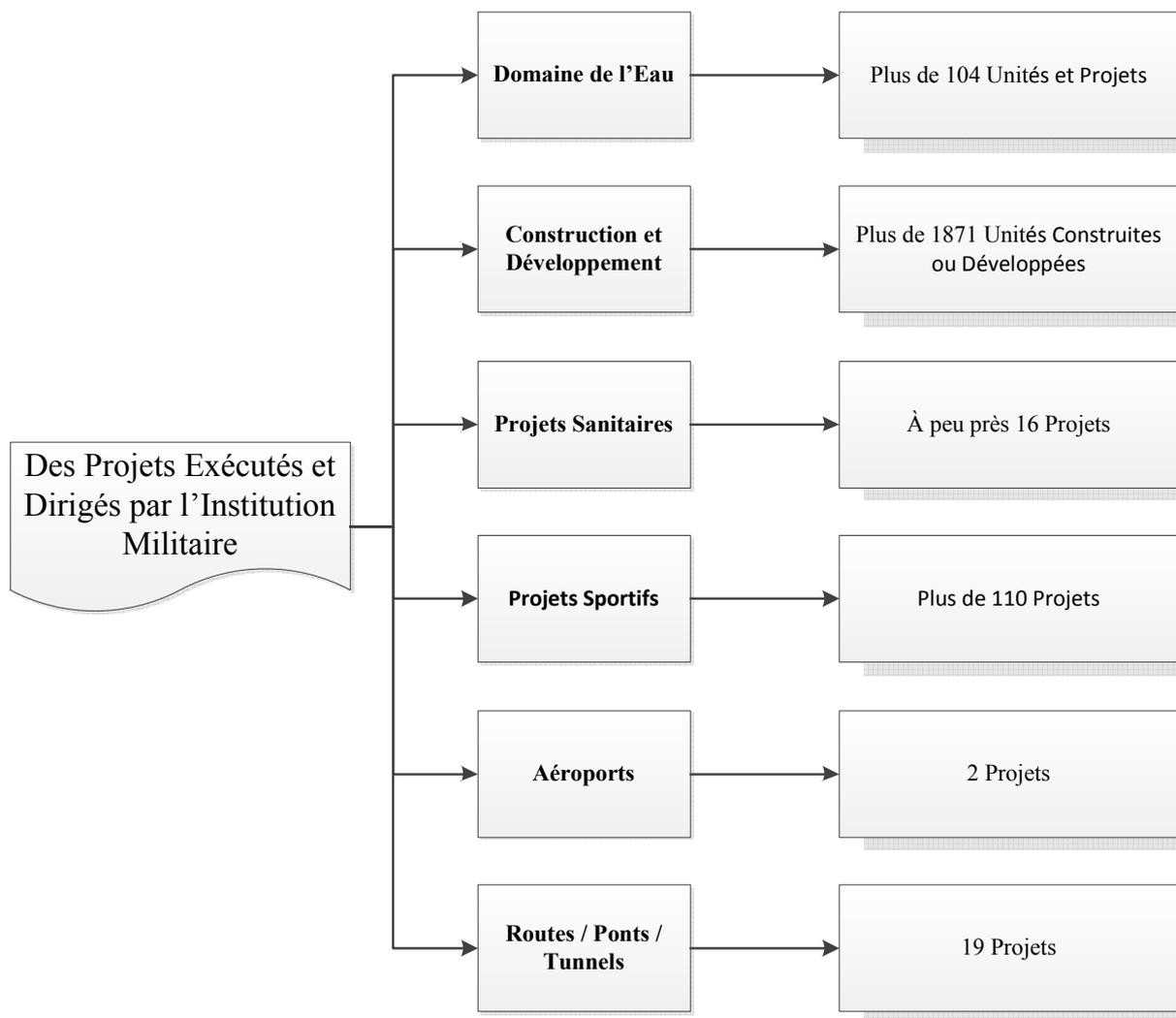


Figure (3) : récapitulation des projets essentiels, exécutés ou dirigés par l'institution militaire égyptienne.<sup>290</sup>

Toutes ces possessions et projets s'ajoutent à l'ingérence des militaires en retraite, ou en service, dans les entreprises nationales appartenant à l'Etat et celles appartenant au secteur privé. La complexité des réseaux et la diffusion élargie des militaires notamment dans le domaine

<sup>290</sup> Dans le domaine de la construction et du développement, nous citons les exemples suivants qui montrent la diversité des domaines investies : La station du satellite artificiel égyptien, la Faculté d'économie et de science politique à l'Université du Caire, des écoles primaires et secondaires, le développement routiers de Louxor, la place du temple Al Karnak, la construction des entités résidentielles pour les paysans dans plusieurs gouvernorats, plusieurs musées dans plusieurs gouvernorats, etc.

Aussi pour les projets sportifs, nous citons : Développement des stades pour le profit du ministère de la jeunesse et du sport (les stades de la coupe d'Afrique de 2006), développement des clubs sportifs, La salle sportive de l'instance du canal de Suez, etc. Pour savoir plus sur l'ensemble des projets avec ses détails, consultez la rubrique intitulée « les projets nationaux » sous la catégorie du « services du secteur civil » sur le site officiel du ministère de la défense : [http://www.mod.gov.eg/mod/Mod\\_EAA.aspx](http://www.mod.gov.eg/mod/Mod_EAA.aspx).

économique, rendent impossible le recensement précis des activités économiques militaires. Par exemple, un certain nombre de firmes entrent sous la gestion de l'institution militaire sans interprétations convaincantes (ex : l'entreprise Nassr pour l'industrie des voitures). Aussi, il y a des possessions et des bâtiments qui appartiennent au Service de Renseignements Militaires et qui ne font pas le sujet d'une présentation détaillée de la part de l'institution militaire (ex : l'entreprise Wady El Nile pour la réhabilitation des terres, l'entreprise Wady El Nile pour la construction et les investissements immobiliers et Al Masreya pour les services de suivi et la technologie d'information).<sup>291</sup> De plus, il y a des instances dont les origines de financement est plus ou moins ambigu et elles se révèlent plus tard comme appartenant à l'institution militaire (ex : le centre de la médecine alternative et du traitement du rhumatisme, aussi La Défense pour la presse et la publication).<sup>292</sup> Toutes ces difficultés empiriques, s'ajoutent au degré médiocre de transparence par lequel l'institution militaire en Egypte se caractérise. L'absence du contrôle et des révisions budgétaires de la part de l'Etat, induit une absence des rapports gouvernementaux officiels sur la taille des activités économiques de l'institution militaire. Ainsi, prétendre récapituler l'ensemble des activités économiques des militaires en Egypte sera probablement un argument vaste et douteux.

En conclusion cet arsenal économique étendu malgré le fait qu'elle soutienne le contrôle socio-politique militaire, elle cause quelques problèmes et quelques défis. Elle implique de nos jours une augmentation accrue dans le niveau d'importations pour répondre à l'élargissement du marché. L'institution militaire doit également faire face à l'expansion du secteur privé, qui prend la forme parfois des grandes multinationales ayant des capitaux supérieurs à des budgets étatiques.<sup>293</sup> De même, l'implication massive de l'institution militaire dans les projets d'aide au développement, peut affaiblir les capacités des organismes civils chargés de cette mission et abolir les frontières entre les deux.<sup>294</sup> Aussi la disparité entre les atouts économiques accordés aux grands officiers en service ou en retraite d'un côté, et ceux accordés aux petits et moyens officiers de l'autre côté, peut inciter à la corruption.<sup>295</sup> Les derniers n'ont point des ressources financières comparables à celles des grands officiers, décident de se garantir eux-mêmes à

<sup>291</sup> Un article de journal qui a signalé le nom du général Fouad Saa'd Al Din comme étant le chef de l'entreprise Wady Al Nile. Intitulé de l'article : « Le général Saa'd Al Din : Nous allons commencer le projet du nouveau Ismae'ly tout de suite », « Al lewaa Saa'd Al Din : Sanabdaa mashrou' al ismae'ly al gadid fawran », *Ismaeli S.S*, 28/02/2012, disponible sur : <http://www.ismaily-sc.com/home/index.php/news/9675.html>.

<sup>292</sup> Site officiel du Centre de la médecine alternative et du traitement du rhumatisme, disponible sur : <http://www.arcc.gov.eg/>. Pour l'entreprise Al Masreya, un article de journal a signalé la direction militaire de l'entreprise. L'article est intitulé : Ahmed AL MASRY, « La fondation d'Al Masreya pour les services de suivi et la technologie d'information avec un capital de 100 millions L.E », « Taassiss Al Masreya lekhadamat al tataboo' wa teknohyala al maa'loumat braas mal 100 million geneih », *El gornal.Net*, disponible sur : <http://elgornal.net/news/news.aspx?id=2539879>.

<sup>293</sup> Gehad AUDA, *Op.cit*, 1990, p 57.

<sup>294</sup> Louis GOODMAN, *Op.cit*, 1996, p 78.

<sup>295</sup> Ahmed BILLY, *Op.cit*, 1993, pp 285-286.

travers les pots de vin ou l'obtention illégale des provisions supplémentaires. Et Dernièrement, l'expansion des activités économiques de l'armée répercute une élévation accrue du niveau des dépenses militaires ce qui influence le budget publique de l'Etat, et nous évoquerons cette question dans la dernière sous-partie.

En effet le facteur économique peut nous apporter des interprétations plus convaincantes aux derniers événements qui se déroulaient en Egypte. Pourquoi l'armée n'a pas présenté son support habituel au régime lors de la révolution de 25 janvier 2011 ? Le poids économique de l'institution militaire ranime les convoitises de plusieurs hommes d'affaires, qui voulaient s'emparer des grands projets par le biais d'une nouvelle série de privatisation. Ainsi l'arrivée de Gamal Moubarak au pouvoir, n'ayant jamais présenté des garants contre le démantèlement de l'industrie militaire au profit de ses alliés, menace directement les intérêts économiques de l'institution militaire.<sup>296</sup> Les termes de Phillippe-Droz Vincent sont très expressifs : « *Il existe aujourd'hui une "société militaire" égyptienne —c'est-à-dire une société et un Etat dont les cadres sont largement d'origine militaire— construite autour d'un certain nombre d'intérêts. Cette armée, certes professionnalisée, pèsera lourd en cas de succession "naturelle" ou "accidentelle" (...) du président Moubarak. L'existence de tensions économiques et commerciales entre l'élite dirigeante et l'armée, est assez clair. En conclusion, la relation d'ensemble entre les deux semble toujours être coopérative plutôt qu'adverse.* »<sup>297</sup> Mais est-ce que ce pouvoir économique étendu travaille dans le vide ? N'existe-t-il pas des obstacles et des entraves devant l'autonomie de cet empire économique-militaire ?

---

<sup>296</sup> Akram BELKAID, *Op.cit.*, 17/07/2011.

<sup>297</sup> Phillippe DROZ-VINCENT, « Armée et pouvoir politique en Egypte : la dimension économique du pouvoir de l'armée », in CHARTOUNI – DUBARRY, « Armée et Nation en Egypte : pouvoir civil, pouvoir militaire », *Les notes de l'IFRI*, No.31, 2001, p.

## C) Les obstacles de l'autonomie économique de l'institution militaire égyptienne

### 1- L'aide militaire américaine

Il sera incommode d'examiner le grand arsenal économique de l'institution militaire en Egypte, sans faire mention de la question de l'aide militaire américaine. L'examen de ce point tire son importance de deux faits principaux. D'une part, l'aide militaire américaine représente une source non négligeable de financement, qui contribue profondément dans la consolidation de la force économique de l'armée égyptienne. D'autre part, cette aide génère des débats controversés sur les effets négatifs que peut causer une telle aide, notamment la dépendance technologique de l'étranger.

En effet, l'institution militaire joue une diversité de rôles sur le plan international. Comme toutes les autres institutions militaires, l'armée égyptienne contribue dans la diplomatie d'attraction des investissements et le traitement des dettes, aussi bien dans le domaine du commerce et de l'ouverture des marchés. La coordination stratégique avec l'occident fait partie des rôles externes les plus importants. En Egypte, l'armée opère fortement dans la coordination stratégique avec l'occident, notamment par le biais des conventions des armes et l'acceptation des aides et des prêts.<sup>298</sup> A ce propos, l'institution militaire essaye de maximiser son rôle dans la politique étrangère du pays, en liant les différents champs de la politique étrangère au profit de la coordination stratégique, où elle se considère comme un acteur puissant.<sup>299</sup>

Le commerce des armes et les aides militaires, ont connu des changements radicaux dans notre période d'étude. Mais la règle générale qui domine ce champ, reste la même : Robert Harkavy nous indique que, devant n'importe quelle menace même si elle est limitée, le pays menacé voudrait compter sur ses propres capacités dans la production des armes au lieu de dépendre des pays étrangers.<sup>300</sup> Le cas échéant, ce pays aurait recours aux aides externes urgentes, si jamais son adversaire reçoit des supports externes lui garantissant une suprématie en cas de bataille. Ainsi, l'important soutien militaire des Etats-Unis et de l'Union européenne à Israël, représente un argument qui justifie le comportement similaire de l'armée égyptienne.

Depuis 1952 jusqu'à 1955, l'armée égyptienne recevait des aides militaires de la France et de la Grande Bretagne, l'ex-colonisateur. Mais surtout, le gouvernement militaire en Egypte était très soucieux de renforcer les relations avec les Etats-Unis, la géante puissance après la deuxième guerre mondiale. Le 3 septembre 1952, Don Atchison le ministre des affaires

---

<sup>298</sup> Gehad AUDA, *Op.cit*, 1991, pp 62-63.

<sup>299</sup> Ibid, p 62.

<sup>300</sup> Stephanie G. NEWMAN, Robert HARKAVY, *Arms Transfer In The Modern World*, (New York, Praeger, 1980), pp 294-312.

étrangères américain, a promu l’Egypte d’une amitié américaine effective. Suite à ces relations prospérées, les bourses de Fulbright et les crédits ont augmenté de 6 millions de dollars à 40 millions de dollars entre 1952 et 1954. Et dans le cadre de la réforme agraire, les deux alliés ont établi « l’Association égypto-américaine pour le développement rural » afin de réhabiliter un espace de 37000 acres. Le but des Etats-Unis était clair, il consistait à gagner un nouvel allié dans la région pour former un arsenal défensif commun qui assiégeait l’URSS du sud<sup>301</sup>. Mais compte tenu de la probabilité du déclenchement d’un potentiel conflit contre Israël, l’Etat naissant, les Etats-Unis ; la France et la Grande Bretagne se sont mis d’accord de ne pas fournir d’armes ni de crédits pour l’Egypte. Suite à cet abandon, l’Egypte s’est trouvée obligée de signer l’accord des armes avec la Tchécoslovaquie en 1955 pour compenser cette perte de support. Pour certains politologues, cet accord représente la flamme principale de l’agression tripartite en 1956, tandis que la nationalisation du canal de Suez n’était qu’un motif pour cette attaque. Ceci parce que l’accord des armes a conduit à un changement dans les rapports de force internationaux, suite à l’accès de l’URSS aux eaux chaudes. De plus ceci a causé un tremblement dans l’équilibre existant entre l’Egypte et Israël dans le cadre de l’alliance tripartite déjà mentionnée.<sup>302</sup>

Pourtant, ce contrat d’armes a influencé les relations égypto-soviétiques dans le sens inverse. L’Egypte s’est trouvée obligée de consacrer ses devises étrangères pour payer la valeur de ces armes. De plus, les grandes pertes d’équipements qu’a subit l’Egypte pendant la guerre de 1956, ont été remplacées par des équipements soviétiques approfondissant à leur tour la dette égyptienne. Mais aussi d’autres événements ont contribué dans la complication de la dépendance envers l’URSS, notamment la guerre de Yémen en 1962 et la rupture définitive avec les Etats-Unis en 1966. Ces deux événements constituaient le début de l’approvisionnement de l’Egypte avec les produits alimentaires et avec les céréales. Et enfin, la défaite dans la guerre de 1967, a incité l’URSS à revendiquer le droit de superviser les équipements et les nominations au sein de l’armée égyptienne afin de la rééquiper une autre fois.<sup>303</sup> Donc, au bout de 12 ans, au lieu de réaliser une indépendance militaire en recevant des aides russes pour balancer les rapports avec Israël, l’Egypte subissait une nouvelle forme de dépendance plus profonde : en matière d’armes, de technologie et de produits alimentaires. C’est pour cette raison que le président Anwar Al Sadat en juillet 1972 a expulsé les experts russes de l’Egypte, afin d’éloigner les probabilités d’attribuer la victoire potentielle à l’URSS qui a été réalisé un an plus tard.

En revanche, l’aide militaire américaine dont nous parlons a commencé avec son montant actuel depuis l’année 1979. Après la ratification du traité de paix avec Israël, le président

---

<sup>301</sup> Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 119.

<sup>302</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 155. Consultez aussi : Anwar ABD EL MALEK, *Op.cit*, 2013, p 123.

<sup>303</sup> Edward Nicolai LUTTWAK, *Op.cit*, 1996, pp 59-60.

américain Jimmy Carter a déclaré l'octroi d'une aide économique et d'une autre aide militaire à Israël et à l'Égypte. Ces aides sont transformées en des subventions non remboursables à partir de 1982. Ce montant atteint 2.1 milliards de dollars pour l'Égypte, dont 815 millions de dollars comme aide économique et 1.3 milliards de dollars comme aide militaire. Il est à noter que les aides américaines, représentent environ 57 % de l'ensemble des aides et des octrois que l'Égypte reçoit du monde<sup>304</sup>. Et Après la deuxième guerre du golfe en 1991, L'Égypte a bénéficié d'une remise de dettes et une augmentation conjoncturelle dans les aides économiques, suite à son rôle dans la coalition internationale qui a chassé l'Irak hors du Koweït<sup>305</sup>. Mais d'une manière générale, le montant de l'aide américaine est stable sur le chiffre déjà cité avec la même répartition.

Selon un diplomate américain, cette aide s'ajoute au chiffre d'affaires total de l'institution militaire égyptienne qui, selon quelques estimations, atteint 5 milliards de dollars. Les 1,3 milliards de dollars sont entièrement destinés à l'armée égyptienne sous forme d'équipements et de transferts technologiques. Cette aide, a permis à l'institution militaire égyptienne de mener des projets conjoints avec les grandes entreprises américaines d'armement, notamment la fabrication du char M1A1 Abraham Lincoln.<sup>306</sup> Dans ce cadre, les fabricants d'armes américains nouent des contrats avec le département de la défense égyptien pour fournir à l'Égypte des services d'armement militaires, aussi bien que des mises à niveau. Selon le service de recherche du Congrès américain, même s'il est difficile de vérifier ces arguments, on estime que l'aide militaire américaine couvre jusqu'à 80 pour cent des coûts d'approvisionnement en armes du ministère de la défense égyptien.<sup>307</sup>

Jusqu'à ce point, l'empire économique de l'institution militaire égyptienne semble renforcé par une autre source de financement qui est l'aide militaire américaine. Mais à la suite de l'intervention des militaires dans le champ politique en juillet 2013, et plus précisément en octobre 2013, l'administration Obama a décidé la suspension de la livraison de quelques armes et un certain montant d'argents qui s'inscrivent dans le cadre des aides américaines à l'Égypte. La décision porte sur une suspension partielle des aides militaires qui touche essentiellement les avions F 16, les Apaches et les chars Abrams. Aussi, la décision porte sur l'arrêt de transfert d'un montant de 260 millions de dollars et un dépôt de crédit de 300 millions de dollars au Caire.

---

<sup>304</sup> Pour savoir les détails de l'aide américaine et la part de chaque activité, consultez : Ibrahim AL EISSAWY, *L'Histoire de l'aide américaine à l'Égypte*, « *Kesset Al Mao'una al amriceyya lMisr* », (Le Caire, Kotob Arabeyya, 2004), pp 5-25.

<sup>305</sup> Vincent BATTESTI, François IRETON, *Op.cit.*, 2011, pp 315-316.

<sup>306</sup> Akram BELKAID, *Op.cit.*, 17/07/2011.

<sup>307</sup> Malou INNOCENT, Libre Afrique (trad), « Le complexe militaro-industriel s'exporte en Égypte », *Contrepoints*, 6 mars 2013, disponible sur : <http://www.contrepoints.org/2013/03/06/117218-le-complexe-militaro-industriel-sexporte-en-egypte>.

Mais les aides relatives à la préservation de la paix au Sinaï et la lutte contre le terrorisme et l'entraînement militaire, ont restées sans obstruction. Les autres aides suspendues, seraient délivrées à l'Egypte à condition que l'administration américaine s'assure de la réalisation d'un progrès dans le processus démocratique et l'élection d'un gouvernement démocratique après la destitution de Morsy.<sup>308</sup> Cette disposition est mentionnée dans le *Consolidated Appropriation Act de 2012* qui exige un certain degré de démocratie dans les régimes qui reçoivent l'aide militaire américaine.<sup>309</sup>

Cette décision de suspendre partiellement les aides militaires, est la première que prennent les Etats-Unis depuis le traité de paix de 1979, entre l'Egypte et Israël. Ceci soulèvera des débats sur le degré de l'influence qu'une telle aide peut avoir sur le grand arsenal économique militaire en Egypte. Est-ce que la suspension partielle ou totale des aides militaires américaines, peuvent affecter dans une certaine mesure l'indépendance économique de l'armée en Egypte ? Représente-t-elle, l'aide militaire américaine, un support au contrôle économique de l'armée au niveau interne, ou une entrave à celui-ci ? En effet, cette suspension partielle est interprétée par l'angoisse américaine de l'escalade du degré de la violence en Egypte à un niveau qui porte atteinte aux intérêts américains. Les Etats-Unis veulent exercer des pressions sur le gouvernement militaire pour respecter la feuille de route qui réalisera à son tour la stabilité et la démocratisation. Nous ne pouvons pas exclure également, les pressions internes au sein des Etats-Unis de la part du Congrès, comme une réaction à l'évolution de la situation en Egypte. De toute façon, les Etats-Unis craignent la résurrection d'une nouvelle expérience militaire de type nassérien, dans laquelle le rapprochement à la Russie constitue un pilier fondamental de la politique étrangère égyptienne.<sup>310</sup>

Ce qui nous intéresse, ce sont les effets d'une telle suspension pour examiner l'influence d'une telle aide sur l'autonomie économique de l'institution militaire. D'un côté, cette suspension peut causer des implications techniques limitées sur l'armée égyptienne. Cette étape ne causera pas des dommages importants sur les capacités et l'armement de l'armée égyptienne, malgré l'importance des armes et des équipements suspendus. Mais le vrai problème se pose devant le gouvernement américain qui devrait régler la situation avec les entreprises américaines exportatrices des armes en payant les frais des produits militaires exportés. De l'autre côté, ceci peut conduire à un déclin de l'influence américaine en Egypte. Les Etats-Unis jouissent des avantages en Egypte en contrepartie au montant de l'aide militaire (ex : le droit de passage aérien

---

<sup>308</sup> Hossam HASSAN, « Les Tentatives d'Ecaillage de l'Armée : Les significations de la suspension des aides militaires à l'Egypte par Washington » « Mohawalet Tahgim Al Geish : Dalalat Ta'leek Washington Al Mosaa'dat Al A'skareya LeMisr », *Halet Misr*, (Le Caire, Le centre régional des études stratégiques au Caire, octobre 2013), p.9

<sup>309</sup> Malou INNOCENT, *Op.cit*, 6 mars 2013.

<sup>310</sup> Hossam HASSAN, *Op.cit*, 2013, pp 10-11.

en Egypte, le passage par le canal de Suez et le respect des traités de *Camp David*). Enfin, cette suspension répercutera des résultats inverses sur la décision américaine. Les tensions que l'administration Obama a voulu exercer sur l'institution militaire égyptienne, se convertissent à des réactions populaires en Egypte en faveur de l'armée.<sup>311</sup>

Ainsi, nous pouvons constater que l'aide militaire américaine joue un rôle limité par rapport à l'autonomie économique de l'institution militaire égyptienne. Ceci renvoie essentiellement et avant tout, à la liaison entre le complexe militaro-industriel égyptien et complexe militaro-industriel américain. Les contrats des armes procurent beaucoup de bénéfices aux exportateurs, ainsi qu'aux importateurs dans les deux pays. L'aide américaine a donné naissance à des relations de business entre les généraux de l'armée égyptienne et les entreprises capitalistes des Etats-Unis. A travers ces relations, les Etats-Unis garantissent des demandes stables d'armes chaque année, qui préservent un niveau convenable de travail et de profit pour certaines entreprises. Ces entreprises à leur tour rendent grâce au gouvernement en finançant les campagnes électorales des candidats aux présidentielles et au Congrès. Par exemple, selon *Foreign Policy*, l'entreprise General Dynamics risquait la faillite durant plusieurs années parce que l'armée américaine n'avait pas besoin de ses productions de chars pour une longue période. Mais grâce à la demande égyptienne de 125 chars, l'entreprise peut garantir l'ouverture de ses portes pour deux années en avance. De plus, cette entreprise envoie à l'Egypte des pièces séparées, et l'usine militaire 200 à Abou Za'abal fait le réassemblage. Ceci permet à l'entreprise de réaliser des gains énormes d'un côté, et permet de l'autre côté aux généraux égyptiens de profiter de l'exportation de ces chars sans aucun contrôle sur ses rendements.

Mais les gains ne se limitent pas aux produits militaires, car il semble que le complexe militaro-civilo-industriel joue un rôle considérable dans ces contrats. L'argent de l'aide militaire, permet aux généraux égyptiens de faire du business civil non-militaire, avec des entreprises capitalistes américaines fabricatrices des biens de consommation. L'exemple flagrant, est la production des voitures Jeep qui est le monopole des usines militaires en partenariat avec l'entreprise américaine Chrysler. L'entreprise Américano-Arabe pour la production des voitures, associée à l'OAI et qui est dirigée par l'institution militaire, produit l'essentiel de ces voitures et les lance dans le marché civil.<sup>312</sup>

Mais malgré les faibles probabilités d'une rupture totale ou durable de l'aide militaire américaine, plusieurs fronts d'opposition contredisent l'idée même de cette aide. Ils voient en général, que les coûts d'une telle aide sont beaucoup plus importants que les profits qu'elle

---

<sup>311</sup> Ibid, pp 11-12.

<sup>312</sup> Zeinab ABUL MAGD, « La république des bananes militaire », « Gomhoureyet al mooz al a'skareya », *Al Masry Al Youm*, 05/03/2012, disponible sur : <http://www.almasryalyoum.com/news/details/53242>.

implique. Tout d'abord, l'arme économique au niveau international est une arme non guidée. Des tensions politiques entre un pays bailleur de fond et un autre pays qui dépend de ces fonds, peut entraîner des sanctions économiques qui ne touchent pas seulement l'effort militaire, mais touchent aussi les strates les plus pauvres de la population.<sup>313</sup> N'oublions pas que les aides américaines comportent des aides économiques civiles de 815 millions de dollars. En second lieu, l'opposition a plusieurs réserves sur la dépendance accrue de la technologie américaine depuis le temps de Sadat dans le domaine de l'armement. Ceci va de pair avec la pensée de James Brunham, qui a postulé que la vraie domination reste dans les mains des propriétaires des facteurs de production et de la technologie<sup>314</sup>. En d'autres termes, la technologie militaire utilisée au niveau national reste dominée par les structures initiales à l'étranger.<sup>315</sup> Malgré l'existence des preuves qui signalent la diversité des sources de l'armement en Egypte<sup>316</sup>, les opposants semblent sceptiques à l'égard du poids prépondérant de l'aide militaire américaine.

En troisième lieu, dans le commerce des armes, nous devons tenir compte des facteurs visibles et des facteurs invisibles. Les facteurs visibles sont les armes ou les lignes de production. Tandis que les facteurs invisibles sont l'expérience ; l'importation des matières premières et les pièces de rechange. Chaque pays à capacités limitées dépend davantage sur les facteurs visibles en produisant les armes. En parallèle, ce pays prétend avoir réalisé un surplus dans la production des facteurs visibles tandis qu'il souffre d'un déficit profond dans les facteurs invisibles qu'il ne parvient pas à produire localement. Le fossé technologique énorme entre les Etats-Unis et l'Egypte en matière de la production militaire, peut mener à ces résultats désastreux.<sup>317</sup> Quatrièmement, les dettes militaires de l'Egypte s'accroissent suite aux relations commerciales accrues avec les entreprises américaines. En 1986, la dette militaire atteignait 9 Billions de dollars dont 4,5 billions de dollars dus aux Etats-Unis uniquement avec un taux d'intérêt de 13%.<sup>318</sup> Le montant de dettes militaires s'élève de nos jours, sans avoir des chiffres officiels qui expriment cette élévation. Et enfin, l'opposition critique sévèrement les commissions que les grands officiers reçoivent en vertu des contrats d'armes, et qui peuvent conduire à la diffusion des pots de vin et de la corruption au sein de l'armée.<sup>319</sup> En réalité, l'aide américaine soulève des questions politiques plus compliquées que celles économiques déjà présentées. Mais en tout cas, la réaction égyptienne face à la suspension partielle de l'aide, reflète un déclin de l'influence de l'aide sur le régime militaire.

---

<sup>313</sup> Guillaume DEVIN, *Op.cit*, 2002, p 80.

<sup>314</sup> Giovanni BUSINO, *Op.cit*, 1992, p 39.

<sup>315</sup> Pour aller plus loin : Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, pp 154-174.

<sup>316</sup> Ahmed ABDALLAH, *Op.cit*, 1990, pp 18-19.

<sup>317</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, p 163.

<sup>318</sup> *Ibid*, pp 168-169.

<sup>319</sup> Ibrahim SOTOUHY, *Op.cit*, 1993, p 162.

## 2- Le dilemme des dépenses militaires et la révision de budget

Si l'aide américaine constitue le premier défi qui confronte la liberté d'action militaire dans le domaine économique, malgré le déclin de son influence, la révision du budget militaire représente un autre défi. Une révision budgétaire auprès du parlement, ne se dissocie pas de l'ensemble des mesures ensommeillées du contrôle civil sur l'armée. De ce fait, l'augmentation des dépenses militaires et les revendications réclamant une révision parlementaire sur ces dépenses, suscitent toujours des débats entre les partisans et les opposants de telles mesures. En effet, l'augmentation des dépenses militaires n'est pas seulement une conséquence de l'essor technologique énorme, mais bien plutôt un motif à une ingérence militaire accrue dans les affaires économiques. L'évolution technologique, incitent les armées à élever leurs dépenses pour conquérir les innovations récentes. Ceci donne lieu à une volonté accélérée de trouver des sources de financement pour ce but. Cette volonté se transforme à son tour en des avis favorables à l'ingérence de l'armée dans les secteurs de production.<sup>320</sup> En revanche, face aux opinions qui estiment un certain avantage pour le secteur civil suite au transfert de la technologie militaire dans ses usines, d'autres opinions semblent sceptiques. Ces derniers, postulent que ce transfert technologique procurera des avantages à l'armée uniquement en fin de compte. De plus, les cadres techniques qui maîtrisent cette technologie n'appartiennent pas aux cadres civils qui peuvent contribuer au développement de leur secteur.<sup>321</sup>

La taille des activités militaires et les chiffres déclarés, peuvent nous servir d'indices du niveau des dépenses militaires caché. Selon la déclaration du budget public de l'Etat de l'année 2012 - 2013, le budget militaire ne dépasse pas 4,2 % du budget total de l'Etat. D'après ce pourcentage, nous pouvons déduire que l'armée a tiré environ 3,67 milliards de dollars du budget public. En additionnant ce chiffre avec le montant de l'aide militaire américaine qui est de 1,3 milliards de dollars, nous pouvons constater que le budget de l'armée dans cette année atteint environ 5 milliards de dollars. Ceci s'ajoute bien sûr aux investissements et aux projets gérés par l'armée de telle sorte que personne ne puisse les valoriser précisément.<sup>322</sup> Pour sa part, l'économiste Ahmed Al Naggar a assuré que les dépenses militaires occupent un faible ratio de 25,5 milliards de dollars dans le budget de 2011-2012, ce qui représente 5,2 % des dépenses publiques totales. Il a ajouté également que, selon la Banque Mondiale, les dépenses militaires moyennes dans le monde s'élèvent à environ 2,6 % de la production mondiale. Donc les dépenses militaires en Egypte, sont considérées parmi les plus faibles à l'échelle mondiale. Mais ce qui est certain, c'est l'augmentation continuelle des dispositions financières de l'armée, que

<sup>320</sup> Guillaume DEVIN, *Op.cit*, 2002, p 75

<sup>321</sup> Medhat AL AKKAD, *Les Economies de Développement et de Plannification*, « *Ektesadeyat Al Tanmeya Wa Al Takhtit* », (Le Caire, Maktabet Al Madina, 1992), p 401.

<sup>322</sup> Mohamed ABDALLAH, *Op.cit*, 2013, p 1.

quelques économistes estiment à 30,9 milliards de dollars pour l'année 2013-2014 contre 27,5 milliards de dollars pour l'année 2013-2014.<sup>323</sup>

Selon ces estimations, quelques spécialistes constatent l'existence d'une politisation délibérée du rôle développementaliste de l'institution militaire égyptienne. Il ne faut pas selon eux, prendre les chiffres sans tenir compte de deux faits essentiels : la taille et les rendements de la contribution développementaliste de l'armée d'une part, et la comparaison du cas égyptien avec les pays homologues de l'autre part. Ainsi, malgré le chevauchement entre les activités développementalistes et celles militaires conduisant à une ambiguïté dans la valorisation de la contribution militaire dans le secteur civil, la part des dépenses militaires par rapport au PIB (environ 5%) reflète cette politisation délibérée. Ce pourcentage fait de l'Égypte un pays à dépenses militaires moyennes par rapport à ses voisins régionaux, comme Israël ; la Turquie et l'Iran. Par exemple en Israël, les dépenses militaires sont de 6,5 % du PIB, et à travers un complexe militaro-industriel israélien, l'armée contribue avec 40 % des rendements totaux de la production industrielle. L'institution militaire israélienne dirige également 150 entreprises d'industrie militaire depuis 2007, qui procurent des rendements de 4,5 milliards de dollars annuellement. Ces derniers ne rentrent pas comme un article dans le budget public de l'Etat, mais s'ajoutent au budget militaire selon des arrangements effectués par le conseil des ministres.<sup>324</sup>

D'une manière générale, l'expansion et la croissance des dépenses militaires sont toujours justifiées en Égypte par deux arguments essentiels. Tout d'abord, l'existence d'un danger externe permanent rejette toutes les possibilités de la diminution des dépenses militaires. Le voisinage avec Israël, avec ses dépenses militaires énormes, nécessite un développement des capacités de combat pour contrebalancer les rapports de force militaire.<sup>325</sup> En second lieu, des dépenses accrues, permettent à l'institution militaire de réaliser davantage de projets de développement et d'assurer la loyauté des officiers à travers des salaires et des primes décentes. Ceci est critiqué par les risques de subversion que peuvent mener une telle politique de rémunération. La formation des « cliques, en arabe : *Shillas* » autour des centres du pouvoir économiques au sein de l'armée, relance les probabilités de la corruption et de la progression socioprofessionnelle illégitime des officiers.<sup>326</sup> Cette dernière raison, constitue parmi les arguments les plus importants que les partisans d'un contrôle budgétaire sur l'armée détiennent.

---

<sup>323</sup> Mohamed ABOU LEILA, « Un débat sur le budget militaire dans la constitution .. Un spécialiste : Il est petit par rapport aux armes du monde », « Gadal hawl mizaneyet al geish fi el dostour .. wa khabir : kalila mokratant begyeoush al a'lam », *Masrawy*, 12/12/2012, disponible sur : <http://beta.masrawy.com/mobile/News/details/>.

<sup>324</sup> Mohamed Abdallah YOUNES, *Op.cit* 2013, p1.

<sup>325</sup> Ahmed ABDALLAH, *Op.cit*, 1990, p 20.

<sup>326</sup> Malo INNOCENT, *Op.cit*, 6 mars 2013.

Mais d'un point de vue neutre, tout à fait conscient de la relativité de ce qu'on appelle « neutralité », nous supposons l'existence des effets positifs et des effets négatifs d'un tel niveau de dépenses. Cette supposition se contredit avec la théorie économique classique, qui suppose la non-productivité du secteur militaire. Selon cette théorie, le service de la défense est un bien public dont sa fourniture nécessite de renoncer à la production des autres biens. Ainsi, ce qui est consacré à l'institution militaire pour effectuer ses dépenses, est tiré inévitablement au détriment des ressources consacrées à la production et à la consommation dans le secteur civil. Dans ce cas-là, le financement des dépenses militaires dépend soit des impôts soit des prêts. *Grosso modo*, la théorie classique suppose que la continuation de l'augmentation des dépenses militaires, conduit à une baisse dans la consommation civile ; une baisse dans le niveau d'investissements et une baisse dans les dépenses publiques. Le résultat final est l'élévation des taux de l'inflation et la baisse des taux de la croissance économique. Mais d'après l'étude du rôle économique de l'armée égyptienne, la théorie classique se trouve inapplicable sur ce cas. Pourtant, la théorie néo-keynésienne se rapproche en quelques mesures du cas égyptien. Cette théorie suppose que dans une économie où il y a du chômage, l'augmentation des dépenses militaires peut entraîner une augmentation dans la demande globale. Cela mène à une augmentation de l'usage de la force productrice, et par conséquent à une augmentation dans le niveau de production aussi bien que du niveau d'emploi et d'investissements<sup>327</sup>.

Nous résumons ainsi les effets positifs<sup>328</sup> que peuvent causer une augmentation des dépenses militaires : l'augmentation du niveau de la demande totale à travers l'augmentation des salaires ; la formation des expériences et des cadres professionnels et l'entraînement des conscrits sur les professions ; l'emploi des ressources humaines ; l'activation des industries civiles relatives aux industries militaires ; la contribution dans les projets de développement ; l'augmentation des investissements étrangers et la fourniture de changes étrangères. Quant aux effets négatifs, nous les énumérons comme suit : le secteur militaire acquiert les allocations consacrées au secteur civil et la baisse du niveau des investissements dans la société ; l'approfondissement du déficit de la balance des paiements et la dépendance de l'emprunt ; l'inflation et la diminution du pouvoir d'achat des individus et la diminution des biens et des services offerts au secteur civil.<sup>329</sup> De plus, l'implication militaire dans les activités civiles grâce à ses capacités, peut affecter sa mission essentielle de défense, notamment que ce rôle

---

<sup>327</sup> Nevine Mohamed IBRAHIM, *Op.cit*, 2001, pp 13-15.

<sup>328</sup> Gamal MAZLOUM, « Les forces armées et le développement économique : une étude présentée dans le cadre du projet des forces motivateurs du développement », « Al kowat al mosalaha wa al tanmeya al ektesedayea : derasa mokadama fi etar mashroo' al kowwa al dafa'aa leltanmeya », *Centre des Etudes des Pays en voie de Développement*, faculté d'économie et de science Politique –Université du Caire-, 1997, p 89.

<sup>329</sup> Nevine Mohamed IBRAHIM, *Op.cit*, 2001, pp 92-96.

modernisateur est durable et ne se limite pas aux temps de crises.<sup>330</sup> L'étude de Francisco Adenola a mis l'accent sur les effets néfastes des dépenses militaires énormes, dans la période entre 1965 et 1986 dans les pays sub-sahariennes. Il a constaté que la croissance des dépenses militaires, conduit à une série de coups d'Etat.<sup>331</sup>

Mais quelque soient les effets, le budget militaire ne fait absolument pas le sujet d'une révision parlementaire ou d'une autre instance gouvernementale. L'autonomie totale de l'arsenal économique militaire, a des arguments qui le justifient de la part de l'institution militaire. En premier lieu, le colonel Mahmoud Khalaf, conseiller à l'Académie de Nasser pour les Sciences Militaires, a insisté sur le principe général reconnu internationalement, selon lequel le pays déclare la part consacrée à l'armée du budget public en pourcentage et non pas en chiffres. Les chiffres peuvent refléter les capacités effectives de l'armée et son niveau de préparation, ce qui est considéré comme un secret militaire. Ainsi, les articles concernant l'armement ; l'entraînement et les recherches militaires se présentent comme une chiffre unique au parlement qui le refuse ou l'accepte sans entrer dans les détails. Selon la constitution, le Conseil National de la Défense<sup>332</sup>, s'occupe exclusivement de la révision de budget militaire sans aucun contrôle supplémentaire. En second lieu, l'institution militaire voit qu'elle n'a pas besoin de présenter son budget d'une manière détaillée tant que celui-ci se base sur l'autosuffisance et ne dépend pas du budget de l'Etat.<sup>333</sup> Et enfin, peut-être les forces armées égyptiennes dépendent d'une multitude de sources d'armement de telle sorte qu'un budget détaillé, peut relever les alliances stratégiques du pays. Ce constat est justifié de plus en plus, notamment après la suspension partielle de l'aide militaire américaine et l'influence minime qu'elle a causée. Ainsi, cacher les détails du budget militaire, c'est priver les adversaires d'un atout stratégique important, qui est l'identification des alliés.

En conclusion, les défis auxquels l'institution militaire fait face, sont plus complexes et plus durables. En effet, l'achat de la technologie d'armement ne compense pas du tout la différence dans les compétences militaires. L'augmentation des dépenses militaires doit-être

---

<sup>330</sup> Mohamed Nour FARAHAT, *Op.cit*, 1984

Pour savoir en plus sur les effets négatifs de la subvention des exportations militaires, consultez : Robert SPRINGBORG, *Op.cit*, 1990, p 78.

<sup>331</sup> Francisco ADENOLA, « Military Expenditure Health And Education or Antagonists in The World Development », *Armed Forces And Society*, Vol.22, No.3, Printemps 1996, pp 441-467.

<sup>332</sup> Consultez la page 42 de cet étude, aussi : Gehad ABD EL MONEIM, « La Constituante : le budget de l'armée sera discuté par le Conseil de la Défense National », « Al Taasisseya : Mizaneyet al geish yonakesh-ha magles al defaa' al watany », *Al Wafd*, 11 septembre 2012, disponible sur :

<http://www.alwafd.org/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%>.

<sup>333</sup> Une intervention téléphonique de la part colonel Mahmoud KHALLAF, disponible sur :

[http://www.youtube.com/watch?v=d\\_KCRhnw-2k](http://www.youtube.com/watch?v=d_KCRhnw-2k).

accompagnée par des systèmes d'entraînement et d'équipement à haut niveau d'efficacité.<sup>334</sup> En gros, les dépenses militaires doivent-être accompagnées par des politiques de réduction de dettes, qui augmentent le poids relatif des effets positifs par rapport à celui des effets négatifs. Mais cette limitation de dépenses est rejetée dans le cadre d'un complexe militaro-civilo-industriel gonflé et en croissance permanente.

---

<sup>334</sup> Amin HOEIDY, *Op.cit*, 1991, pp 156-157.

## Conclusion

Pour conclure, le contrôle politique des militaires est garanti par une domination économique sur les rouages productifs de l'Etat. Une armée possédant les facteurs de production essentiels dans la société (terre, capitaux énormes et mains d'œuvre sans coût), contribue inévitablement dans la prise de décision politique. N'importe quel régime qui aurait accès au pouvoir en Egypte, doit tenir compte des intérêts de l'institution militaire s'il estime persister au pouvoir. Quelque soient les justifications de l'intervention des militaires dans les champs politico-économiques, le contrôle militaire en Egypte n'implique pas seulement des effets négatifs, comme d'autres pays, mais il contribue dans une grande mesure dans les projets de développement sociale. Nous avons déjà vu que dans la période récente, le rôle économique de l'armée gagne de terrain au détriment du contrôle politique qui était le trait essentiel du régime nassérien.

Dans ce contexte, les probabilités de la retraite militaire de l'administration étatique sont à leur minimum. Ceci est dû à l'absence de l'ensemble des facteurs qui favorisent une telle retraite. Tout d'abord, l'augmentation du degré de la conscience politique chez les masses populaires n'est pas accompagnée par une évolution de ses organisations partisans et syndicales. Deuxièmement, le développement économique exige des expériences techniques spécialisées dans le cadre d'un plan de développement à long terme. L'absence des initiatives de la part de la société civile dans ce domaine, ouvre le chemin à l'armée pour s'impliquer davantage dans cette mission<sup>335</sup>. Et finalement, la fragilité de l'élite civile capable de substituer les militaires dans les centres de pouvoir. Bill voit que le vrai problème qui confronte la retraite militaire de l'administration étatique, est celui de l'absence de substitut authentique. Notamment que l'élite civile est entourée d'une mauvaise réputation d'après les expériences précédentes à l'intervention des militaires.<sup>336</sup>

Aussi les éventualités d'une retraite militaire dans le cas égyptien suite à des facteurs externes, ont prouvé leur rareté. Nous avons déjà vu l'influence discrète de la suspension partielle des aides militaires américaines en octobre 2013. Mais aussi, le régime en Egypte a pu résister face aux tentatives externes qui visent le démantèlement du régime politique y compris le rôle de l'armée en son sein. Nous citons l'exemple du monarque de l'Arabie Saoudite, le roi Soo'ud qui a mené des tentatives pour faire chuter le régime nassérien<sup>337</sup>. Aussi, la résistance du

---

<sup>335</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, pp 293-294.

<sup>336</sup> M. BELL, « The Military in the New States of Africa », in VAN DOORN, *The Military Profession and Military Regimes : Commitments and Conflicts*, (Allemagne, Mouton, 1969), p 272.

<sup>337</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, p 296.

gouvernement égyptien actuel aux pressions externes de la part des Etats-Unis et de l'Union européenne suite à l'intervention politique des militaires de 3 juillet 2013. De plus, la pénétration profonde de l'armée dans la vie civile en garantissant une certaine espace d'autonomie et d'indépendance, accorde l'institution militaire une certaine immunité contre les maladies sociales qui affectent la société<sup>338</sup>. Et même si le régime militaire est touché par les maux des anciens régimes civils (comme : la corruption, la violence et les abus des libertés), il atteint un certain stade d'ingérence par lequel la retraite lui procure des coûts beaucoup plus supérieurs des bénéfices qu'il puisse tirer.

Nous pouvons ainsi constater la facilité de l'emprise militaire sur le pouvoir politique, accompagnée d'une difficulté extrême de la renonciation à ce pouvoir. Aussi, le degré de la transformation à des pratiques civiles en Egypte, dépend plus de la situation de l'armée elle-même que de la situation des acteurs civils. Finer a bien résumé cette situation en supposant l'omniprésence de l'armée interventionniste dans la vie politique. Selon lui, l'armée qui tente de se retirer du pouvoir politique, n'hésite pas d'y retourner en cas des dangers éventuels (par exemple : le retour de ses anciens adversaires politiques au pouvoir). Tandis que l'armée qui a choisis de persister au pouvoir, elle n'est jamais déçue que par une révolution populaire ou par une succession de coups d'Etat. Dans la plupart des cas, l'armée qui a intervenu dans les affaires politiques, hésite entre l'exercice du pouvoir directement ou indirectement, et non pas entre l'exercice du pouvoir ou la retraite.<sup>339</sup>

En Egypte, il n'existe pas des raisons impérieuses qui peuvent pousser l'armée à restreindre son rôle dans la vie civile. Aussi, l'absence des facteurs qui incitent à une retraite militaire de la vie civile, rend la consolidation de la présence militaire plus facile et plus souple. Mais en dépit de ce contrôle, nous avons déjà signalé qu'il y a une tendance accrue qui favorise la participation civile dans le commandement politico-économique. En tout état de cause, il n'existe aucune armée dans le monde qui peut imposer son contrôle sur la société dans sa plénitude. Aussi, cette armée elle-même a besoin d'un support efficace de la part de larges secteurs dans la société pour réaliser ses buts. C'est ainsi qu'elle travaille à entrer dans des alliances avec les technocrates civiles, les hommes d'affaires et les différents groupes politiques organisés dans la société.<sup>340</sup> Dans ce cadre, le processus de l'établissement du système civil en Egypte n'est pas seulement graduel mais aussi partiel. Il permet à son tour à l'institution militaire d'être la force d'opposition finale, qui joue le rôle du gendarme du système tout à fait comme le

---

<sup>338</sup> Ibid, p 297.

<sup>339</sup> Samuel E. FINER, *The Man On Horseback : The Role Of Military In Politics*, (Les Etats-Unis, Pall Mall, 1962), p 301.

<sup>340</sup> Magdy HAMMAD, *Op.cit*, 1993, pp 301-303.

modèle turque.<sup>341</sup> Ce rôle joué par l'armée est supporté par une reconnaissance internationale rapide aux régimes militaires instaurés.

Mais en effet, ce sujet est largement étendu de telle sorte que nous ne pouvons pas prétendre l'avoir présenté dans son ensemble. Le contrôle politico-économique de l'institution militaire en Egypte est influencé bien sûr par une liste de facteurs, constituant chacun un sujet à part. Nous citons par exemple la nature de l'institution militaire égyptienne et comment elle influence le mode d'exercice de pouvoir. L'organisation pyramidale et la nature des normes symboliques diffusées au sein de l'armée égyptienne, pèsent en quelques mesures sur le comportement politique des officiers au pouvoir. Afin d'examiner cette influence, il est évident de se référer à la psychologie militaire<sup>342</sup>, ainsi qu'à un travail largement élaboré sur la formation sociale de l'élite militaire et la formation de celle-ci au sein de l'armée égyptienne. Cette perspective s'intéresse davantage sur l'approche structurelle en examinant l'institution militaire aussi bien que la société égyptienne, et à la sociographie en examinant la formation de ces élites. Nous présentons cet exemple, pour signaler la diversité des approches par lesquelles nous pouvons traiter un sujet pareil et qui s'inscrivent dans la complémentarité.

Mais enfin, à travers cette analyse, nous avons pu prouver les deux hypothèses mentionnées à l'introduction. D'une part, le professionnalisme de Huntington ne constitue pas un vrai garant au désengagement militaire des affaires civiles en Egypte. De l'autre part, le contrôle militaire sur le champ politique est supporté par une vraie autonomisation économique, sans laquelle l'institution militaire confronterait des obstacles concernant son contrôle. Aussi, nous avons pu identifier clairement les intérêts pour les militaires, les phases d'autonomisation et celles de reprise en main et les stratégies adoptées pour garantir la présence militaire dans les domaines civils. De même, nous avons bien détaillé les répercussions d'un tel contrôle sur la société égyptienne et sur les instances étatiques. Egalement, le lecteur pourra identifier les transformations essentielles qui ont surgies sur le rôle politico-économique des militaires en Egypte, ainsi que les facteurs de la continuité. Il pourra mieux appréhender le fonctionnement de l'administration publique en Egypte, en vertu de sa conscience du rôle étendu joué par l'institution militaire.

---

<sup>341</sup> Pour savoir plus sur la comparaison entre le modèle égyptien et le modèle turque dans les années 1950 et 1960, consultez :

R. DEKMEJIAN, « Egypt And Turkey : The Military in The Background », in R. KOLKOWEIZ et A. KORBONSKI, *Soldiers, Peasants and Bureaucrats : Civil Military Relations in Communist and Modernizing Societies*, (London, Allen and Unwin, 1982), pp 28-51.

<sup>342</sup> Pour savoir plus sur les dimensions de la psychologie militaire, consultez : Augustin HAMON, « La psychologie du militaire professionnel (extraits) », *Hermès, La Revue*, 1989/2, No. 5-6, pp 83-94.

## Bibliographie

### Les ouvrages :

#### Ouvrages théoriques :

- DIAMOND Larry, PLATTNER Marc, *Le rôle de l'armée en démocratie*, (Paris, Nouveaux Horizons, 2002), 242 p.
- FATHY Cahdya, *Les Relations civiles-militaires et la Transformation démocratique : Etude Analytique des Approches Théoriques contemporaines*, « Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareya Wa Al Tahawol Al Dimocracy : Derasa Tahlileya Leletegahat Al Nazareya Al Mo'asera », (Le Caire, Al Nahda, 2006), 80 p.
- FINER Samuel E., *The Man On Horseback : The Role Of Military In Politics*, (Les Eats-Unis, Transaction Publishers, nouvelle édition 2002), 296 p.
- GUTTERIDGE W., *Military Regimes in Africa*, (London, Methuen and Co. Ltd., 1975), 208 p.
- HUNTINGTON Samuel P., *The Soldier and The State*, (Harvard, Press of Harvard University, 1957), 550 p
- KESSLER Marie-Christine, *Les grands corps de l'Etat*, (France, Presses de Sciences Po., 1986), 344 p.
- LE ROY Frédéric, *Stratégie militaire et management stratégique des entreprises*, (Paris, Economica, 1999), 250 p.
- LUTTWAK Edward Nicolai, *Coup d'Etat : Mode d'Emploi*, (France, Odile Jacob, 1996), 280 p.
- MANIRUZZAMAN Talkuder, *Military Withdrawal from Politics (Acomparative study)*, (Les Etats-Unis, Asubsidiary of harper&row, 1987), 250 p.
- MILLS Wright, *The power elite*, (New York, Les Presses de l'Université d'Oxford, 2000), 448 p.
- NEWMAN Stephanie G., KARKAVY Robert, *Arms Transfer In The Modern World*, (New York, Praeger, 1980), 375 p.
- VAN DOORN Jacques, *Military Profession And Military Regimes : Commintments and Conflicts*, (Allemagne, Mouton, 1969), 304 p.

#### Ouvrages sur le cas égyptien et sur d'autres cas :

- ABDALLAH Ahmed, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le caire, Sina, 1990), 175 p.
- ABDALLAH Enaam Mohamed, *L'impact de la Structure du Système Politique Sur Les Relations Civiles-militaires : étude de cas de la république islamique iranienne*, « Taasir Benyet Al Nezam Al Syasy A'laa Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareyya : Dearset Hala Al Gomhoreya Al Islameya Al Iraneya », Mémoire de M2 Recherche soutenu à la faculté d'économie et de science politique, Université du Caire, 2013, 167 p.

- ABD EL MALEK Anwar, HADAD Mahmoud et KHOURY Mikhael (traduction), *La Société Égyptienne Et L'armée*, « *Al Mogtamaa' Al Masry Wa Al Geish* », (Le Caire, L'institut égyptien général du livre, 2013), 364 p.
- ABD EL NASSER Gamal, *La Philosophie de la Révolution*, « *Falsafet Al Thawra* », (Le Caire, Bayt Al Arab Leltawsik Al Asry, 1996), 120 p.
- AL AKKAD Medhat, *Les Economies de Développement et de Plannification*, « *Ektesadeyat Al Tanmeya Wa Al Takhtit* », (Le Caire, Maktabet Al Madina, 1992), 420 p.
- AL EISSAWY Ibrahim, *L'Histoire de l'aide américaine à l'Égypte*, « *Kesset Al Mao'una al amriceyya lMisr* », (Le Caire, Kotob Arabeyya, 2004), 70 p.
- BATESTTI Vincent, IRETON François, *L'Égypte au présent : Inventaire d'une société avant révolution*, (France, Sindbad, 2011), 1180 p.
- BEN MAEER Yahuda, AL REZ Moustafa (traduction), *Les Relations civiles-militaires en Israël*, « *Al E'lakat Al Madaneyya Al A'skareya Fi Israël* », (Le Caire, Madbouly, 1996), 242 p.
- BILY Ahmed, *L'Elite Militaire et la construction politique en Égypte*, « *Al Safwa Al A'skareya Wa Al Binaa Al Seyasy fi Misr* », (Le Caire, L'institut égyptien général du livre, 1993), 453 p.
- DADAH Ahmed Weld, *L'armée et La politique et l'autorité dans le monde arabe*, « *Al Geish Wa Al Seyasa Wa Al Solta Fi Al Watan Al A'rabi* » (Beyrou, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 2002), 150p.
- EZZ EL DIN Nahed, *Les ouvriers et les hommes d'affaire, les transformations des chances politiques en Égypte*, « *Al-Ommal wa rigal al-A'mal, tahawoulat al-foras al-syasia fi misr* », (Le Caire, Centre des études politiques et stratégiques d'Al-ahram, 2003), 571 p.
- HAMMAD Magdy, *Les Militaires Arabes et La Question de La Solidarité*, « *Al A'skareyoun Al A'arab Wa Kadeyet Al Wehda* », (Beyrou, Centre des Etudes de l'Union Arabe, 1993), 437 p.
- HOEIDY Aimn, *La Militarisation et la sécurité au Moyen-Orient : leurs impacts sur le développement et la démocratie*, « *Al A'skara wa Al Amn Fi Al Shark Al Awsat : taasirhoma A'la Al Tanmeya wa Al dimocrateyya* », (Le Caire, Al Shorouk, 1991), 250 p.
- MOHAMED Nevine Ibrahim, *Les impacts des dépenses militaires sur l'économie égyptienne pendant la période (1956-1995)*, « *Athar Al Infak Al A'skary A'la Al ektisad Al Misry Khelal Al Fatra (1956-1995)* », un mémoire de M2 recherche soutenu à la faculté du commerce – Université du Caire, 2001, 190 p.
- NDOMBET Wilson-André , *Partis Politiques et unité nationale au Gabon 1957-1989*, (Gabon, Karthala, 2009), 216 p.
- SOTOUHY Ibrahim, *La Fin Du Pouvoir Des Militaires*, « *Nehayet Hokm Al A'skar* », (Le Caire, Dar Al Shabab, 1993), 284 p.
- WOODS Jack, ABDALLAH Abd El Hamid (trad), *Les Armées et La Politique*, « *Al Geyoush Wa Al Seyasa* », (Beyrou, L'institut des recherches arabes, 1982), 304 p.

#### Ouvrages sociologiques :

- BERNOUX Phillipe, *La Sociologie des organisations*, (Paris, Seuil, 1990), 382 p.

- BUSINO Giovanni, *Elite(e) et Elitisme*, (Paris, Presses Universitaires de France, 1992), 127 p.
- CAFORIO Guiseppe, *Handbook Of The Sociology Of The Military*, (New York, Springer Science, 2006), 498 p.
- CAPLOW Theodore, VENNESSON Pascal, *Sociologie Militaire : Armée, Guerre et Paix*, (France, Armand Colin, 2000), 280 p.
- DEVIN Guillaume, *Sociologie des Relations Internationales*, (Paris, Editions La Découverte, 2002), 122p.
- FOU BRIAT Michel, *Sociologie des Organisations*, 3<sup>ème</sup> édit (Paris, Pearson Education, 2011), 352 p.
- GENIEYS William, *La sociologie Politique des Elites en Question*, (Paris, Armand Colin, 2011), 368 p.
- MERCKLE Pierre, *La Sociologie des réseaux sociaux*, (Paris, La Découverte, 2004), 128 p.
- TOURANY Virgine, *Sociologie des Institutions*, (Paris, PUF, 2011), 128 p.

### Les Articles scientifiques

Articles théoriques :

- ADENOLA Franciso, « Military Expenditure Health And Education or Antagonists in The World Development », *Armed Forces And Society*, Vol.22, No.3, Printemps 1996, pp 441-467.
- BAYART Jean-François, « L’historicité de l’Etat Importé », *Les Cahiers du CERI*, No. 15, 1996, pp 2-31.
- BLAND Douglas L., « A Unified Theory Of Civil Military Relation », *Armed Force And Society*, Vol.26, No.1, Fall 1999, pp 7-25.
- EL AREED Beshir, « Le Rôle des armées dans le processus de développement », « Dor Al Geyoush Fi A’ malyet el Tanmeya », *Al Seyassa Al Dawleya*, Vol.4, No.13, juin 1968, pp 77-92.
- GIBSON Christopher P., « Civil Military Relation And Potential To Inflamm : A Look At The National Security, Decision Making Process Of Random Event », *Armed Forces And Society*, Vol.25, No.2, Hiver 1999, 106-124.
- HAMON Augustin, « La psychologie du militaire professionnel (extraits) », *Hermès, La Revue*, 1989/2, No. 5-6, pp 83-94.
- HUNTINGTON Samuel P, « Reforming Civil Military Relation », *Journal of Democracy*, Vol. 6, No. 4, octobre 1995, pp 9-17.
- JOSE William S., « Total Institutions : A reconstruction », *Sociological Focus*, Volume 1, no. 4, 1968, 18-26.
- PERLMUTTER Amos, « The Military And Politics in Modern Times », *Journal Of Strategic Studies*, Vol. 9, No. 1, 1986, pp 5-15.
- SCHIFF Rebecca L., « Civil Military Relation Reconsidered Theory Of Concordance », *Armed Forces And Society*, Vol. 22, No. 1, Eté 1995, pp 7-24.

- THOMAS Jean-Pierre, « Fonction militaire et système d'hommes : système opérationnel et système organisationnel », in BOËNE Bernard (dir.), *La spécificité militaire, Actes du colloque de Coëtquidam*, Paris, Armand Colin, 1990, p.241-257.
- VENTURINI Tomasso, GIRARD Paul, JACOMY Mathieu, « Effet de réseau : La Sociologie des réseaux hétérogènes », *Media lab de Sciences Po*, pp 1-6, disponible sur : [http://www.medialab.sciences-po.fr/publications/Venturini\\_et\\_al-Effet\\_Reseau\\_draft3.pdf](http://www.medialab.sciences-po.fr/publications/Venturini_et_al-Effet_Reseau_draft3.pdf)
- WELCH Claude E., « Civil Military Relations Perspectives From The Third World », *Armed Forces And Society*, Vol.11, No.2, Hiver 1985, pp 183-197.

Articles sur le cas égyptien et sur d'autres cas :

- ABDALLAH Mohamed Younes, « Une politisation intentionnelle : le rôle modernisateur de l'institution militaire en Egypte », « Tasyis mota'amad : al dor al tanmawy lelmoassassa al a'skareya fi Misr », *Halet Misr*, (Le Caire, Le centre régional des études stratégiques au Caire, octobre 2013), pp 1-4.
- ACLIMANDOS Tawfik, « Armée populaire », *Outre-Terre*, No. 29, 2011, pp 317-332.
- ALLAM Fouad, « La police et l'armée et la révolution du 25 janvier », « Al Shorta wa al geish wa thawret 25 yanayer », dans HACHIM Amr Rabee', *La révolution du 25 janvier : une lecture préliminaire et une vision pour le futur*, «Thawret 25 yanayer : keraa awaleya wa roeya mostakbaleya », (Le caire, Centre d'Al Ahram pour Les Etudes Politiques Et Stratégiques, mars 2011), pp 149 – 158.
- AMER Ahmed, « L'union et l'organisation politique », « Al Wehda Wa Al Tanzim al seyasy », *Al Seyasa Al Dawleya (La Politique Internationale)*, No.1, octobre 1972, disponible sur : <http://digital.ahram.org.eg/articles.aspx?Serial=213489&eid=1401>.
- AUDA Gehad, « Arms Acquisition and Strategic Dependency : The Case Of Egypt », un papier présenté dans une conférence sur le transfert des armes conventionnelles, *L'Institut Canadien Pour la Paix Internationale et la Sécurité*, (Ottow-Hull, 21-22 octobre 1987), pp 3-8.
- BOBE Eric, « Secteur privé et pouvoir politique en Égypte : entre réformes économiques, logiques rentières et autoritarisme néo-patrimonial », in KHOURY Gérard D. et Nadine Méouchy, *États et sociétés de l'Orient arabe. Des sociétés en quête d'avenir (1945-2005) : dynamiques et enjeux*, (Paris, Geuthner, 2007) p. 253-265.
- BOUCEK Christopher, « Mauritania's coup : Domestic complexities And International Dilemmas », *Carnegie Endowment*, août 2008, pp 1-4.
- BOUTALEB Assia, « Le retrait des militaires avant la démocratie : enjeu d'une configuration transitionnelle. L'Egypte au regard des exemples subsahariens », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol.20, No. 2, 2013, pp 63-79.
- COLLOMBIER Virgine, « Le Parti National démocrate et le système politique égyptien contemporain : Quel rôle pour le parti hégémonique dans les stratégies de consolidation des régimes autoritaires ? », *CERI Sciences Po.*, novembre 2006, 19 p.

- DEKMEJIAN Richard, « Egypt And Turkey : The Military in The Background », in KOLKOWICZ Roman et KORBONSKI Anderzej, *Soldiers, Peasants and Bureaucrates : Civil Military Relations in Communist and Modernizing Societies*, (London, Allen and Unwin, 1982), pp 28-51.
- DROZ-VINCENT Phillipe, « Armée et pouvoir politique en Egypte : la dimension économique du pouvoir de l'armée », dans DUBARRY Chartouni , « Armée et Nation en Egypte : pouvoir civil, pouvoir militaire », *Les notes de l'IFRI*, No.31, 2001, pp 73-105.
- DROZ-VINCENT Philippe, « Le Rôle des Militaires Dans les Transitions Arabes », *Gouvernance et Nouveaux Acteurs Politiques*, Med. 2012, pp 1-6, disponible sur : [http://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxiu-adjunts/anuari/med.2012/droz-vincent\\_fr.pdf](http://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxiu-adjunts/anuari/med.2012/droz-vincent_fr.pdf).
- FERRIE Jean-Noël, « L'Egypte a la jonction de ses agendas intérieurs et extérieurs : les contrecoups de l'obligation de réforme », *CERI Sciences Po.*, novembre 2006, 13 p.
- HASSAN Hossam, « Les Tentatives d'Ecaillage de l'Armée : Les significations de la suspension des aides militaires à l'Egypte par Washington » « Mohawalet Tahgim Al Geish : Dalalat Ta'leek Washington Al Mosaa'dat Al A'skareya LeMisr », *Halet Misr*, (Le Caire, Le centre régional des études startégiques au Caire, octobre 2013), pp 9-12.
- KORANY Bahgat, « Les régimes étatiques : L'Egypte », in DUVERGER Maurice (dir), *Les Régimes Politiques Arabes*, (France, Presses Universitaires De France, 1990), pp 245-285.
- KOUASSI Yao, « Les Coups d'Etat Militaires en Afrique, D'hier à aujourd'hui », *Tribune*, No. 464, pp 1-6.
- MAZLOUM Gamal, « Les forces armées et le développement économique : une étude présentée dans le cadre du projet des forces motivateurs du développement », « Al kowat al mosalaha wa al tanmeya al ektesedayea : derasa mokadama fi etar mashroo' al kowwa al daf'e'aa leltanmeya », *Centre des Etudes des Pays en voie de Développement*, Facluté d'économie et de science politique –Université du Caire-, 1997, pp 80-95.
- MINTZ Alex, « The Military Industry Complex : The Israeli Case», *The Journal Of Strategic Studies*, Vol.6, No.3, septembre 1983, pp 103-127.
- NORDEN Deborah., « Redefining Political Military Relation In Latin America Issue Of New Democratic Area », *Armed Forces And Society*, Vo. 22, No.3, printemps 1996, pp 419-440.
- RAGAB Ghada, « Military to Employ Conscripts in Desert Reclamation Plan », *Middle East Times*, No.1, 20-26 avril 1986.
- SAYEGH Yazid, « Au-delà de l'Etat : la république des officiers en Egypte », « Fawk al dawla : gomhoureyet al dobat fi Misr », *Centre Carnegie Pour Le Moyen-Orient*, étude publiée le 1 août 2012, disponible sur : <http://carnegie-mec.org/publications/?fa=48996#>.
- SPRINGBORG Robert, « Le président et le maréchal : les relations civiles-militaires en Egypte aujourd'hui », « Al Raees wa al mochir : al e'lakat al madaneya al a'skareya fi misr al yawm », in ABDALLAH Ahmed, *L'armée et la démocratie en Egypte*, « Al Geish Wa Al Dimocrateyya Fi Misr », (Le caire, Sina, 1990), pp 65- 91.

## Articles de journaux et de sites internet :

- ABD EL MONEIM Gehad, « La Constituante : le budget de l'armée sera discuté par le Conseil de la défense National », « Al Taasisseyya : Mizaneyet al geish yonakesh-ha magles al defaa' al watany », *Al Wafd*, 11 septembre 2012, disponible sur : <http://www.alwafd.org/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%>
- ABOU LEILA Mohamed, « Un débat sur le budget militaire dans la constitution .. Un spécialiste : Il est petit par rapport aux armes du monde », « Gadal hawl mizaneyet al geish fi el dostour .. wa khabir : kalila mokarantan begyeoush al a'lam », *Masrawy*, 12/12/2012, disponible sur : <http://beta.masrawy.com/mobile/News/details/>.
- ABUL MAJD Zeinab, « La république des bananes militaire », « Gomhoureyet al mooz al a'skareya », *Al Masry Al Youm*, 05/03/2012, disponible sur : <http://www.almasryalyoum.com/news/details/53242>
- ABUL MAJD Zainab, « The Egyptian Republic Of Retired Generals », *Mideast Foreign Policy*, 8 mai 2012, disponible sur : [http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/05/08/the\\_egyptian\\_republic\\_of\\_retired\\_generals#.T6mg6L1GjvN.facebook](http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/05/08/the_egyptian_republic_of_retired_generals#.T6mg6L1GjvN.facebook)
- AL IMAM Salah, « Hussein Al Shafei'y .. une histoire avec Al Sadat », « Hussein Al Shafeiy .. kessa ma'a Al Sadat », *Ikhwanwiki*, le 3/09/1998, disponible sur : <http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title>
- AL MAHDY Rabab, « les relations civiles militaires en Egypte », « Al E'elakat Al Madaneyya Al A'skareyya fi masr », *Al Sherouk*, 8 janvier 2012, disponible sur : <http://www.shorouknews.com/columns/view.aspx?cdate=08012012&id=248c55ca-a9c0-4978-96ed-872f5f179bdd>
- AL MASRY Ahmed, « La fondation d'Al Masreya pour les services de suivi et la technologie d'information avec un capital de 100 millions L.E », « Taassiss Al Masreya lekhadamat al tataboo' wa teknologya al maa'loumat braas mal 100 million geneih », *El gornal.Net*, disponible sur : <http://elgornal.net/news/news.aspx?id=2539879>
- ANMUTH Sophie, « L' Armée et Le pouvoir en Egypte Jusqu'à Hosny Moubarak », *Les Clés du Moyen-Orient*, 15/12/2011, disponible sur : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/L-armee-et-le-pouvoir-en-Egypte.html>
- BELKAID Akram, LEHMICI Hicheme, « Egypte, la toute-puissance de l'armée », *Slate Afrique*, 17/07/2011, disponible sur : <http://www.slateafrique.com/407/egypte-armee-pouvoir-economie-politique>.
- BELKAID Akram, « Le poids économique de l'armée égyptienne », *Arte Journal*, 06/07/2013, disponible sur : <http://www.arte.tv/fr/le-poids-economique-de-l-armee-egyptienne/7581668,CmC=7580206.html>
- EID Adel, « Les cours martiales ne sont pas des cours et les juges militaires ne sont pas des juges!! », « Al mahakem al a'skareya layasat mahakem wa al koda al a'skareyoun laysou kodah !! », *Al Shaa'b*, 16/09/1986.

- FARAHAT Mohammed Nour, « Le dialogue se continue sur le rôle de l'institution militaire dans notre vie : Entre le pouvoir des institutions et le contrôle de celles-ci », « Al Hiwar Mostamer Hawl Dor Al Moassassa Al A'skareya Fi Hayatna : Hawl Hokm Al Moassassat wa Tahakom Al Moassassat », *Al Ahaly*, 19/12/1984.
- INNOCENT Malou, Libre Afrique (trad), « Le complexe militaro-industriel s'exporte en Egypte », *Contrepoints*, 6 mars 2013, disponible sur : <http://www.contrepoints.org/2013/03/06/117218-le-complexe-militaro-industriel-sexporte-en-egypte>
- PARIS Robert, « L'armée d'Egypte, le géant économique de l'ombre. Premier anniversaire de la confiscation de la révolution égyptienne », *Matière et Révolution*, janvier 2012, disponible sur : <http://www.matierevolution.org/spip.php?article2110>.
- Rédacteur du site, « Tantaoui promet de faire des élections présidentielles démocratiques et sincères », « Tantawy yata'ahad begraa Entekhabat Reaseya Namouzag leldimocrateya wal nazaha », *Al Watan Al Araby*, 29/02/2012, disponible sur : <http://www.alwatanalarabi.com/article/>.
- REMY Jean-Marc, « Sociologie : Comment représenter aujourd'hui la structure sociale ? Dessine-moi une société ! », *Papiers Universitaires*, 26 mai 2012, disponible sur : <http://papiersuniversitaires.wordpress.com/2012/05/26/sociologie-comment-representer-aujourd'hui-la-structure-sociale-dessine-moi-une-societe-par-jean-marc-remy/comment-page-1/>
- SAYEGH Yazid, « Un papier de recherche sur l'avenir des relations civiles-militaires au Moyen-Orient », « Waraket a'mal khassa bmostakbal al e'lakat al madaneyya al a'skareyya fi al shark al awsat », *Sahifet 25 Yanayer*, 8 décembre 2011.
- STRAGLAR Mohamed, « Un bref résumé sur l'économie égyptienne à l'époque de Gamal Abdel Nasser », « Nabza Mokhtasara A'n Al Ektisad Al Misry fi A'hd gamal abd el nasser », *Zegyptian Struggler*, 18 novembre 2011, disponible sur : [http://zegyptianstruggler.blogspot.fr/2011/11/blog-post\\_17.html](http://zegyptianstruggler.blogspot.fr/2011/11/blog-post_17.html).
- « Le général Saa'd Al Din : Nous allons commencer le projet du nouveau Ismae'ly tout de suite », « Al lewaa Saa'd Al Din : Sanabdaa mashrou' al ismae'ly al gadid fawran », 28/02/2012, *Ismaeli S.S.*, disponible sur : <http://www.ismaily-sc.com/home/index.php/news/9675.html>.

#### **Autres :**

- Cours en Sociologie Politique, 138 p, disponible sur : <http://www.prepa-online.com/wp-content/uploads/2012/07/Sociologie-politique-semester-2.pdf>
- Déclaration de la destitution du président Morsy le 03/07/2013, disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=ojh7jvuc-LI>.
- Déclaration du ministre de la défense Abd El Fatah Al Sissi le 1/07/2013, disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=LoMk6jjP\\_5U](http://www.youtube.com/watch?v=LoMk6jjP_5U).
- Dictionnaire politique de la Toupie, disponible sur : <http://www.toupie.org/Dictionnaire>.
- « Egypt country profile » sur le site Business Anti-Corruption Portal, *Austrian Development Agency*, disponible sur : <http://www.business-anti-corruption.dk/country-profiles/middle-east-north-africa/egypt/initiatives/public-anti-corruption-initiatives/>.

- La première déclaration des officiers libres, le texte se trouve sur : [http://www.moqatel.com/openshare/Behoth/Siasia21/Thawra1952/mol12.doc\\_cvt.htm](http://www.moqatel.com/openshare/Behoth/Siasia21/Thawra1952/mol12.doc_cvt.htm).
- Le ministre de la défense Al Sissi demande une délégation populaire pour résister la violence et le terrorisme, disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=DSmFCfzD5ew>
- Le site officiel du ministère de la défense égyptienne. Le lien : <http://www.mod.gov.eg/mod/>.
- Rapport de l'Organisation Egyptienne pour les Droits d'Homme, intitulé « Ensemble contre le jugement martial des civils », décembre 2011, 71 p.
- Site officiel de l'Organisation Arabe de l'Industrialisation, lien : <http://www.aoi.com.eg/aoieng/index.html>.
- Une intervention téléphonique de la part colonel Mahmoud khallaf, disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=d\\_KCRhnw-2k](http://www.youtube.com/watch?v=d_KCRhnw-2k)

## Annexe

### **1- Entretien avec M. Safey Al Din Kharboush, directeur du département de science politique à la faculté d'économie et de science politique – Université du Caire – et spécialiste en relations civiles-militaires. Entretien daté le 20 janvier 2014 :**

**Q :** Quelles sont les moyens de la présence militaire dans les secteurs civils en Egypte ?

**R :** Le moyen principal est la nomination des leaders en retraite dans des positions dans l'appareil administratif de l'Etat. Certains parmi eux sont nommés comme chefs de villes, chefs de quartiers, secrétaires généraux de gouvernorats ou même gouverneurs. Ceci s'effectue par voie de nomination directe, ou à travers une compétition à laquelle les militaires candidatent. Un autre moyen, porte sur l'occupation de quelques militaires des positions dans des institutions publiques ou dans des entreprises du secteur public. Et à mon avis, ceci n'est pas essentiellement un aspect négatif, mais en gros il figure parmi les moyens de leur transfert aux secteurs civils ou aux institutions gouvernementales.

**Q :** Pouvons-nous considérer ce type de nominations, comme une ingérence ou une pénétration des militaires au sein de l'appareil administratif de l'Etat ?

**R :** En effet, l'armée possède des institutions économiques qui fonctionnent avec efficacité, parfois même mieux que leurs homologues civiles, quelque soient les raisons. L'armée possède des administrations pour les constructions, qui sont capables de construire les chemins, les ponts et les hôpitaux. Je parle notamment de l'Autorité Génie des forces armées, à laquelle le gouvernement aurait recours dans le cas des crises grâce à sa rapidité dans l'accomplissement de ses tâches. L'armée possède de grandes capacités, soit à travers ce qu'on appelle l'Administration des Travaux Militaires (en arabe : *Edaret Al Ashghal Al A'skareya*), soit à travers l'Administration des Grands Projets (en arabe : *Edaret Al Mashroua'at Al Kobra*). Mais aussi à travers l'Organisation des Projets du Service National (en arabe : *Gهاز Mashroo'at Al Khedma Al Wataneya*) qui a été établie après la guerre d'octobre en 1973, et qui avait un rôle essentiel dans la prolongation des lignes téléphoniques en Egypte. Les activités de ces institutions se sont élargies, comme j'ai déjà cité, et contribuent avec efficacité dans les projets nationaux. Et ceci constitue la raison principale pour laquelle, les instances gouvernementales demandent assistance aux institutions militaires. De plus, l'armée a ce qu'on appelle L'Organisme des Services Publics (en arabe : *Gهاز Al Khadamat Al A'mma*) qui disposent de grandes expositions, à travers lesquelles il vend les biens et les services aux civils comme aux militaires.

**Q :** Pourquoi l'administration des usines militaires en Egypte est le monopole des militaires, tandis que dans d'autres pays elle est accordée aux civils ?

**R :** Peut-être ceci constitue une tradition qui persiste toujours. Le ministre de la défense, en vertu de sa position, est également le ministre de la production militaire. Il y a simultanément, un ministre d'Etat pour la production militaire. Ainsi, les usines militaires constituent une partie intégrante de la structure de l'institution militaire si nous pouvons dire cela. Par conséquent, ces usines suivent directement le ministère de la défense et de la production militaire, et ses administrations sont toujours détenues par les cadres militaires. Je dois signaler que ces usines, produisent des produits civils à côté des produits militaires.

**Q :** Quelles transformations pouvons-nous remarquer dans les relations civiles militaires entre l'ère du président Sadat et celui de Moubarak ?

**R :** Je ne pense pas qu'il y avait un grand changement dans les relations civiles-militaires entre les deux ères. Mais je peux signaler l'expansion accrue du rôle des institutions économiques de l'armée pendant le temps de Moubarak. Ces institutions ont été créées pendant la période du président Al Sadat, lorsqu'Abou Ghazala occupait le poste du ministre de la défense. La mission principale de ces institutions est de fournir les besoins civils aux membres des forces armées et après, ces institutions ont connu une grande expansion. Celles-ci disposent des boulangeries, des fermes et des produits de viande. Le but essentiel, comme j'ai dit, est de fournir les nécessités des achats aux membres de l'armée, dont les officiers, les officiers du rang et les soldats comptent environ 500000 individus. Certes, le surplus de ces institutions est distribué sur les secteurs civils. Par exemple, l'Administration des Travaux Militaires avait comme but essentiel de construire les bâtiments militaires. Mais après cela, elle exécute des projets civils selon les ressources disponibles. En gros, la graine était ensemencée pendant le temps de Sadat, puis a germé et fleuri pendant le temps de Moubarak. Probablement aussi parce qu'avec le traité de paix avec Israël en 1979, que l'institution militaire a trouvé une espace plus grande pour travailler dans les secteurs civils.

**Q :** En ce qui concerne la dimension politique, y avait-il des changements ?

**R :** Je ne pense pas. L'armée est restée le partisan principal, si c'est bien dit, du régime. L'armée ne participe pas directement dans ces périodes au pouvoir, mais elle est toujours présente dans *le background*.

**Q :** Si on passe à un autre plan, Quelles sont les fonctions de l'attaché militaire dans les missions diplomatiques égyptiennes ?

**R :** L'attaché militaire est chargé des relations militaires avec l'Etat d'accueil. Dans ce cas-là, en tenant compte de la disparité d'analogies, il ressemble à l'attaché ouvrier ou l'attaché culturel qui dirige le dossier de la culture ou de l'éducation. Par exemple le conseiller culturel est appelé « le chef de la mission éducative » et il supervise les enseignants et les étudiants égyptiens à l'étranger. De même pour l'attaché militaire qui dirige les affaires militaires avec le pays d'accueil, notamment les contrats d'armes. Celui-ci il jouit d'une certaine autonomie puisque c'est le ministre de la défense qui le nomme directement et non pas le chef de la mission. Mais ce fait ne représente pas un trait distinctif pour les militaires, parce que l'attaché culturel est nommé par le ministre de l'éducation supérieure et il va de même pour toutes les autres spécialités.

**Q :** A propos la période récente, est-ce qu'il y a eu des changements qui ont surgis sur les relations civiles-militaires après le 25 janvier 2011 ?

**R :** Oui, il y a eu un changement essentiel. Pour la première fois depuis 1956, la date d'élection de Nasser comme président de la république par un référendum, l'institution militaire occupait le poste du président d'une manière directe. Pratiquement, le chef général des forces armées exerce les fonctions du président de la république et le chef d'Etat-major exerce les fonctions du vice-président. Le Conseil Suprême des Forces Armées (CSFA) cumulait le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif jusqu'à l'élection du parlement. Par contre, pendant le temps de Moubarak ; Sadat et Nasser, l'armée était dans le *Background* même si les militaires occupent des postes de commandement. Ainsi depuis le 11 février 2011 jusqu'au 30 juin 2012, l'armée occupait explicitement des postes politiques jusqu'aux élections présidentielles.

**Q :** Et Comment vous évaluez le rôle du CSFA pendant cette période ?

**R :** Il est très tôt de juger maintenant, peut-être dans deux ou trois ans nous pouvons présenter des évaluations plus crédibles. Ce qui est certain, c'est l'existence de quelques inconvénients et quelques avantages. Mais la pire des choses peut-être renvoie aux procédures renversées pendant la période transitoire. Je veux dire qu'il y avait des procédures par lesquelles on devrait commencer et d'autres devraient-être décalées, et qu'on n'a pas fait ni l'un ni l'autre. Il est reconnu qu'une période transitoire doit te transmettre, quel que soit l'acteur qui la gère, vers un système stable. Mais ce qui s'est passé, c'est que nous sommes entrés dans une autre période d'instabilité ! L'élaboration de la constitution figurait bien sûr parmi ces procédures mal ordonnées, mais enfin on ne peut pas changer le passé. Nous avons abouti enfin de compte à un autre point de départ, le point zéro, qui signifie que la période transitoire n'a pas probablement réussi. Pour argumenter ce que je dis : Il y avait pendant cette période l'élection d'une assemblée du peuple, une assemblée consultative et un président de la république. La première et la deuxième ont été dissolues par la cour constitutionnelle suprême et le dernier a été détrôné.

Ainsi, toutes les institutions qui ont été établies dans une année et demie, se sont remises en cause entièrement.

**Q :** Pensez-vous que le changement des leaders militaires influence les orientations générales des forces armées ? Le remplacement de Tantaoui par Al Sissi peut-il concrétiser un tel changement ?

**R :** Nous ne pouvons pas assurer un tel fait. Les orientations générales de l'armée sont déterminées par un groupe, qui est la direction générale des forces armées présidée par le chef général des forces armées. Le chef général est toujours une personnalité influente grâce à la nature hiérarchique de l'institution militaire. Mais tous les membres de la direction participent dans les discussions, et les décisions sont prises par consensus. La situation peut changer selon la personnalité du chef, mais ceci n'est pas sûr, c'est juste une impression. Dans le cas du maréchal Tantaoui, l'écart d'âges entre lui et tous les autres dirigeants était large, mais maintenant les différences sont simples. Maintenant, pour être précis, les dirigeants appartiennent à une même génération. Cet écart réduit entre le chef suprême et le chef d'état-major d'un côté et tous les autres dirigeants de l'autre côté, favorise davantage la prise de décision collective. La dimension du paternalisme qui caractérise le maréchal Tantaoui vis-à-vis des autres dirigeants, est absente dans notre cas actuel. Ainsi, peut-être l'aspect démocratique est plus avantageux dans la prise de décision au sein de la direction générale. Mais enfin, c'est une impression et non pas une réalité certaine.

**Q :** A votre avis, pourquoi l'armée refuse-t-elle toujours la discussion de son budget ?

**R :** L'armée considère les détails du budget militaire comme une partie intégrante de la sécurité nationale égyptienne. Autrement dit, la présentation de ces détails peut porter atteinte à la sécurité nationale du pays. Les militaires considèrent que ce n'est pas convenable que les membres du parlement et les médias, connaissent qu'ils achètent par exemple 5 avions avec 100 millions de dollars.

**Q :** Mais ce budget est discuté en détails dans d'autres pays ?

**R :** Je suis d'accord, mais ce que j'ai dit représente le point de vue effectif de l'institution militaire en Egypte. L'armée présente son budget et au parlement sous forme d'un chiffre unique que le parlement puisse rejeter ou approuver. Le contrôle sur le budget militaire se fait au sein de l'institution militaire elle-même. Mais l'idée de la diffusion des détails, n'est pas tout à fait souhaitable. Quelques-uns supposent que ce caractère secret vise à cacher le montant énorme des salaires que les officiers touchent, mais ceci n'est pas vrai du tout. Les salaires des officiers en service, sont beaucoup moins importants par rapport aux autres fonctionnaires dans l'appareil

administratif de l'Etat. La question ainsi figure parmi les secrets militaires, pas plus pas moins. Un autre point de vue insiste sur le fait que l'Egypte est un Etat qui entre dans des guerres. Moi j'imagine par exemple l'Egypte comme étant un autre Etat : la Tunisie ou le Yémen par exemple, je pense que la situation n'aurait pas été comme telle. Pourtant, le résultat final est le caractère secret du budget militaire, mais à mon avis, cette situation va changer graduellement.

## **2- Entretien avec Mme Amany Masood, professeure de science politique à l'université du Caire et spécialiste des relations civiles-militaires en Egypte, entretien daté le 14 janvier 2014.**

**Q :** Comment pouvons-nous analyser le degré de l'ingérence militaire dans les institutions civiles en Egypte ?

**R :** Tout d'abord je ne préfère pas l'usage du mot « ingérence », mais je préfère le mot « présence » parce que le premier a une connotation négative dans l'esprit des chercheurs. Pour moi nous ne pouvons pas dès le début parler des relations civiles-militaires selon le modèle occidental et évaluer le cas égyptien en fonction de ces théories. Chaque civilisation possède des spécificités culturelles qui ne se ressemblent point à une autre civilisation. Ainsi nous ne pouvons pas postuler la généralisation d'une telle ou telle théorie, parce qu'enfin de compte celle-ci reflète le contexte politico-culturel dans lequel elle a été élaborée. Un exemple très clair de ce que je dis est celui de la notion de l'Etat. Dans tous les pays arabes, nous ne pouvons pas attribuer le concept « Etat » aux entités politiques selon la perception occidentale. Parce que les pays arabes, y compris l'Egypte, ne cumulent pas le degré d'institutionnalisation suffisant qui est nécessaire à la fondation d'un Etat à l'occidental. Ce dilemme d'Etat, conduit à son tour à une remise en cause des études des relations civiles-militaires, qui tirent leur substance de l'analyse des rapports entre les civils et les militaires dans les pays occidentaux. De point de vue pratique, les théories de professionnalisation des armées et leur désengagement politique ne sont pas applicables que sur les pays occidentaux. Et si les relations civiles-militaires prennent d'autres formes qui se contredisent avec ces théories, nous ne devons pas les critiquer mais plutôt les analyser selon les contextes leur appartenant.

**Q :** Mais il y a des domaines qui sont purement civiles, par exemple : l'éducation, le domaine sanitaire, etc. et qui n'ont pas besoin d'une direction militaire, comment interprétez-vous ce fait ?

**R :** Le premier et le dernier critère est l'efficacité. Peu importe l'uniforme, l'acteur le plus efficace qu'il soit civil ou militaire est plus favorable à assumer les grands projets de la société. Par exemple j'ai lu un article dans lequel l'auteur s'interroge sur le monopole des anciens officiers des centres de recherche stratégiques. En fait, je vois que c'est tout à fait normal tant que les militaires sont beaucoup plus impliqués dans les affaires stratégiques par rapport aux

civils. Ils sont donc recrutés dans ces centres de recherches parce qu'ils sont plus efficaces dans ce domaine et non pas parce qu'ils sont des militaires, vous saisissez la distinction n'est-ce pas ? A mon point de vue, l'absence des capacités du secteur civil en Egypte incitent l'institution militaire à gagner de terrain dans les champs d'action civils en vertu d'un devoir national.

**Q :** Je comprends de votre réponse que le défaut provient des civiles et qu'il n'y a aucune responsabilité à la charge des militaires ?

**R :** Non je n'ai pas dit cela. J'essaie seulement de penser différemment le rapport entre les civils et les militaires en Egypte. Toujours nous mettons les militaires en accusation, tout en visualisant les civils comme des victimes. En fait, ni les militaires sont des suspects ni les civils sont des victimes mais ce sont des rapports de forces qui réglementent la situation. Personne ne peut nier qu'il y a beaucoup des abus commis par les militaires qui portent atteinte à la transparence fiscale et aux droits de l'homme. Mais il va de même pour les dirigeants civils, qui commettent ces mêmes crimes et pires. Le développement politico-économique ne se réalisera jamais qu'à travers la contribution de tous les acteurs civils et militaires. Et le premier pas pour réaliser cette coordination exige une indifférenciation entre les civiles et les militaires selon la base de l'uniforme, mais plutôt un rassemblement de tous les deux selon la base de la citoyenneté.

**Q :** Je sais que vous êtes très limité dans le temps, si vous me permettez une dernière question : à votre avis le rôle politico-économique de l'armée en Egypte témoignera un progrès ou un recul ?

**R :** Pour le rôle économique je ne crois pas qu'il subirait un recul. Aujourd'hui, l'influence essentielle et le vrai pouvoir de l'institution militaire proviennent de la dimension économique. L'efficacité et la diversité des projets exécutés par les forces armées, rendent les citoyens plus souhaitables au rôle économique de l'armée. De plus, les besoins n'arrivent pas à un certain point puis ils s'arrêtent mais ils évoluent par le temps. Ainsi, ce rôle économique s'élargira probablement pour réaliser l'autosuffisance de l'armée et pour répondre à quelques besoins civils. Quant au rôle politique, il est en déclin depuis le temps de Nasser, passons par le temps d'Al Sadat et arrivons jusqu'à Moubarak. Le contrôle politique effectif était le trait du régime Nasser, puis pendant le temps d'Al Sadat et Moubarak, l'armée exerce une influence mais indirectement. En tout cas, nous devons bien distinguer entre le contrôle de « l'institution militaire » en tant qu'institution et qui est en vrai déclin, et le contrôle de « l'élite militaire » en tant qu'individus et qui est quasiment omniprésent.

**3- Entretien avec M. Mohammed Abdallah Younes, un chercheur au Centre Régional des Etudes Stratégiques et l'auteur de plusieurs articles sur les affaires militaires en Egypte. Entretien daté du 21 janvier 2014.**

**Q :** Comment pouvons-nous étudier les relations civiles-militaires en Egypte ?

**R :** Il faut tout d'abord garder en tête la multi-dimensionnalité du sujet. Cette étude dépend de la problématique ainsi que de l'approche scientifique que vous adoptez. Si par exemple vous êtes intéressés par le lien qui existe entre les relations civiles-militaires et la transition démocratique, vous devez impérativement tenir compte des théories du développement politique en parallèle avec votre étude des relations civiles-militaires. Mais d'une manière générale, il y a quelques traits communs par lesquels vous pouvez aborder un tel sujet : l'évolution du rôle politique de l'armée, l'influence de ce rôle sur l'appareil administratif ou sur la société et aussi l'identification des missions principales que les militaires assument dans chaque période. Je vous invite à lire l'ouvrage de Dr. Anwar Abdel Malek intitulé *La société égyptienne et l'armée* qui traite, d'une manière approfondie, les relations civiles-militaires durant la période du président Nasser. Mais aussi de consulter quelques papiers publiés par le centre de recherche Dahl qui accorde un intérêt spécial aux affaires militaires dans les pays du tiers-monde.

**Q :** Y a-t-il des différences dans le rôle de l'institution militaire entre durant la période de Moubarak et celle d'Al Sadat ?

**R :** Oui il y a des différences non pas seulement dans le rôle de l'institution militaire, mais aussi dans la relation entre le président et l'institution militaire. Al Sadat avait une politique qui reposait sur l'interdiction de la formation des centres de pouvoir au sein de l'armée. Pour cette raison, il a beaucoup essayé d'implanter l'esprit de la concurrence entre les officiers. Tandis que Moubarak a tenté de former des loyautés personnelles au sein de l'armée. A travers des grands réseaux de clientélisme, il a pu nouer des partenariats avec les grands officiers afin de garantir leur loyauté. Son outil principal pour réaliser cet objectif étaient les privilèges matériels. Par exemple, il a privatisé le transport maritime et a nommé des militaires à la retraite comme dirigeants de ces entreprises. Le changement perpétuel des chefs militaires pendant le temps de Sadat, est confronté à une direction stable et loyale pendant le temps de Moubarak. Une autre différence qui concerne le rôle économique de l'institution militaire : la période de Sadat, le rôle économique ne dépassait pas trop le seuil de l'autosuffisance de l'armée. Tandis que pendant le temps de Moubarak, ce rôle était dans la plénitude de sa puissance. Ceci a incité quelques écrivains à considérer l'armée pendant le temps de Moubarak comme étant « le plus grand groupe d'intérêt organisé ». Une autre différence qui concerne la structure interne de l'armée. Le temps de Sadat se caractérise par la banalité des valeurs militaires (on compte à peu près 800000

soldats), tandis que durant celle de Moubarak il y avait une tendance sélective. C'est à dire, pendant le temps de Moubarak, nous comptons environ 400000 combattants soigneusement sélectionnés. Mais le point commun entre les deux régimes renvoie à l'intervention de l'armée pendant le temps de crises, en imposant ses conditions sur le régime.

**Q :** Est-ce que l'institution militaire joue-t-elle un rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique étrangère de l'Égypte ?

**R :** Bien sûr. Toutes les questions stratégiques et tous les problèmes des frontières doivent être discutés avec les chefs militaires. Nous appelons cette influence militaire sur la politique étrangère, « la sécurisation de la politique étrangère ». A la place du ministère des affaires étrangères, les appareils de renseignements s'occupent de quelques questions vitales. Par exemple, le conflit arabo-israélien entre dans les prérogatives du service de renseignements militaires. Aussi, la crise du bassin du Nil qui a été attribué par beaucoup de spécialistes au rôle transcendant de renseignements militaires, au détriment des relations diplomatiques développées par le ministère des affaires étrangères.

**Q :** Sur le niveau local, comment l'institution militaire peut étendre son influence sur les domaines civils ?

**R :** Je crois que la pertinence réside dans cette question. Malgré la complexité du sujet et la difficulté extrême de collecte de données, j'énumère les mécanismes suivants mais sans statistiques précises : tout d'abord, l'institution militaire dépend de la nomination de ses membres dans les institutions civiles. Ceci se justifie par les purges qui tentent d'éliminer les leaders politiques corrompus au sein des institutions civiles. En second lieu, l'institution militaire adopte une idéologie qui jouit habituellement d'une approbation populaire. Par exemple, après le 3 juillet 2013, l'armée a nommé cette période « la lutte contre le terrorisme ». Sous ce titre, que je vois crédible dans une grande mesure, l'armée a réussi à attirer les partisans vers son projet dans la société. Cette approbation populaire exige un leadership charismatique et un capital politique fixe et les deux conditions sont satisfaites dans l'armée. Un troisième mécanisme repose sur le contrôle militaire des gouvernements locaux. Les gouverneurs sont toujours issus d'un fond militaire, ce sont principalement des généraux à la retraite. Pour soutenir ces mécanismes, nous avons ce qui est appelé « La force négative dans les médias ». Cette force a pour mission de résister à n'importe quelle critique contre l'institution militaire à travers les médias. A travers les programmes et les chaînes télévisées, les médias réussissent à créer une réaction négative de la part de l'opinion publique à l'égard de ces critiques. Un quatrième mécanisme porte sur le rôle économique énorme de l'institution militaire. Il suffit de signaler que l'institution militaire contribue avec 20 % du produit national brut. Les conscrits représentent la

force de travail mais à des coûts nuls. A travers les institutions économiques de l'armée, les militaires assurent un certain contrôle matériel sur la société qui est beaucoup plus important que le contrôle politique. Ce rôle économique permet à l'armée de jouer un rôle social. Il lui accorde l'image du bien faiseur qui contribue dans le développement social. La légitimité de l'institution militaire en cas d'interventions politiques, provient essentiellement de ce rôle social qui trouve ses origines dans les capacités économiques énormes. Je vous invite à lire l'ouvrage de Finer, intitulé « *The Man on Horseback* » qui traite les aspects sociaux et politiques de l'intervention des militaires dans la société. Mais en général, ce rôle social ne permet pas de penser à d'autres alternatives mis à part l'intervention de l'armée. Il n'y a pas de concurrents politiques qui peuvent remplir les mêmes tâches avec la même efficacité de l'armée. Les acteurs politiques face à l'armée se disputent par des « rapports de faiblesse » et non pas par des « rapports de force » ! Un dernier mécanisme, plutôt culturel, est celui de la culture religieuse. L'image de l'armée est toujours amplifiée dans la mentalité des simples citoyens grâce à une culture religieuse en son profit. Le *Hadith* du prophète aperçoit les militaires égyptiens comme « les meilleurs soldats sur la Terre ». Aussi le prophète lui-même était un militaire ainsi que ses compagnons. Selon cette perspective religieuse, l'armée égyptienne peut garantir un soutien populaire à ses projets sociaux.

**Q :** Pourquoi, à votre avis, l'institution militaire cache-t-elle les détails du budget militaire ?

**R :** Ceci provient de la culture conservatrice qui caractérise l'armée égyptienne. Le caractère secret du budget est du même ordre que les « secrets militaires ». C'est-à-dire que les militaires égyptiens considèrent que ce n'est plus approprié de présenter les détails du budget, tout comme ils jugent nécessaire de cacher un plan de la guerre. L'institution militaire veut également éviter les pressions externes, Je me pose la question : pourquoi l'armée ne s'est pas effondrée suite à la suspension de l'aide militaire américaine ? La réponse est simple, parce que grâce au caractère secret de budget, l'armée peut manipuler les autres pays qui pensent être les seuls sources d'armement et d'approvisionnement de l'armée. Je sais que cela déclenche des débats sociaux qui tentent de politiser la controverse autour du budget. Par contre, je ne pense pas que ce caractère secret soit lié aux salaires des officiers. Le niveau des salaires de ces derniers n'est pas aussi élevé que certains le pensent. Mais peut-être c'est davantage lié à la taille des services dont les officiers et leurs familles profitent. Mais en tout cas, ce n'est pas pour cacher ce qu'on appelle « la corruption » au sein de l'armée. Car les privilèges et les primes que les anciens militaires obtiennent après la retraite et même durant le service, ne font pas partie du tout du budget militaire. Les détails concernant l'armement peuvent être connus facilement à travers les rapports internationaux du commerce des armes et les rapports militaires présentés aux parlements des pays qui sont engagés par des contrats d'armes avec l'Égypte.

**1- Entretien avec M. Saeed Habib, ingénieur responsable d'une section de production dans l'usine Banha pour la production militaire (il travaille dans les usines militaires durant 40 ans). Entretien daté le 5 janvier 2014**

**Q :** Quels sont les mécanismes de l'ingérence de l'institution militaire égyptienne dans la vie civile ? Et quel est le degré de cette présence militaire ?

**R :** Les mécanismes de l'ingérence ne renvoient pas du tout à l'institution militaire, mais plutôt aux agents civils dans le régime Moubarak. Ces civils, et notamment les hommes d'affaires, ont attribué beaucoup de privilèges matériels aux officiers pour garantir leur loyauté. Ils les recrutent dans des positions avantageées dans les entreprises et les neutralisent par des pots de vin. Ces mécanismes sont devenus des principes stables que tous les gouvernements de Moubarak suivent. Je peux citer certains de ces mécanismes « sacrés » : codifier les jugements des civils devant les tribunaux militaires, attribuer des terrains aux unités militaires au sein des régions civiles, et diffuser l'esprit militaire dans les différents cycles d'enseignement. Mais le mécanisme le plus important est celui de la nomination des militaires en retraite dans des postes civils qui sont supérieurs à leurs positions militaires, par exemple des postes dans : la direction du canal de Suez, les appareils centraux de l'Etat, les ministères civils, les gouvernorats et les conseils des villes, la direction des entreprises publiques et dans la magistrature, etc. l'Etat permet à l'institution militaire aussi d'utiliser les terres lui appartenant dans des projets de loisir à des bénéfices énormes. Comme par exemple les clubs de l'institution militaire et les salles de célébration, qui ont ouvert la voie à une infiltration militaire plus souple dans tous les autres domaines civils. De plus, l'institution militaire enfreint les règles et lois qui réglementent la construction sur les terres de l'Etat et celles qui réglementent l'usage des bords du Nile.

**Q :** Est-ce que le rôle économique de l'armée se limite aux points que vous avez cités ?

**R :** Bien sûr que non, je vous ai répondu brièvement. Mais si vous voulez plus de détails je peux ajouter les points suivants : tout d'abord, la transformation des usines militaires en une partie intégrante de l'institution militaire. Et la plupart de ses chefs sont des militaires et parfois ce sont des petits officiers qui sont nommés dans les hauts postes de direction. Moi j'ai beaucoup travaillé dans ce domaine et j'ai vécu tout ce que je raconte. Je me rappelle bien de la célèbre déclaration du ministre de la production militaire pendant le temps de Moubarak, quand il a dit que les usines militaires sont les domiciles des militaires et les civils ne sont que des visiteurs. Ceci malgré la grande production civile de ces usines qui est parfois exportée vers les marchés extérieurs. Cette transformation a eu lieu à la fin des années 1970 et avant cette date, les usines militaires suivaient le ministère de l'industrie même s'ils sont toujours dirigés par des militaires. Parallèlement à ces mesures, l'institution militaire a établis des institutions économiques énormes dans tous les domaines de production et de service. Ces institutions dépendent sur les

civils comme main d'œuvre principale. Cela concerne, par exemple, l'Organisation des Projets du Service National qui réalise quelques projets via des sous-traitants. Aussi des entreprises de sécurité pour les procédures de sauvegarde, des entreprises d'exportation des produits médicaux, des entreprises et des fermes qui produisent des biens de consommation et enfin les stations - service. Vous pouvez également consulter le site officiel de chaque institution et vous allez trouver tous ces produits en détail. Mais en général, tous les anciens officiers qui occupent des postes civils restent loyaux à l'institution militaire.

**Q :** A votre avis, pourquoi l'institution militaire se perçoit-elle comme la plus légitime à gérer le pays dans plusieurs périodes historiques ? Ou la plus légitime à accomplir des missions spécifiques ?

**R :** Suite à la propagation des militaires dans les différents postes civils, ils ont été convaincus, aussi bien que d'autres responsables étatiques, qu'ils sont les plus efficaces dans la résolution des problèmes de l'Etat. Par conséquent, des couches importantes de la population ont acquis la même conviction, mais ceci n'est pas vrai d'une manière absolue. Tout au long de l'histoire de l'Egypte, l'armée réussit si elle respecte la volonté générale et vice-versa. L'exemple le plus clair est celui de l'ingérence dans la vie civile lors de la constitution des comités de liquidation de la féodalité pendant les années 1960, qui a abouti à la défaite de juin 1967.

**Q :** Et comment ce rôle politique a évolué depuis 1952 jusqu'à nos jours ? Quelles sont les différences principales qui distinguent un régime d'un autre en commençant par le président Nasser, passant par Al Sadat et arrivant jusqu'à Moubarak ?

**R :** Certains croient que l'Egypte a été un Etat militaire tout au long de son histoire, depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui, mais cela va à l'encontre de la réalité. Depuis l'époque des pharaons, l'Etat a été dirigé par un homme civil qui se convertissait à un chef des armées lors de son accès au pouvoir et parfois l'Egypte était gouvernée par une femme. L'administration des régions était à cette époque purement civile. En outre, sous la colonisation gréco-romaine l'Egypte a souvent été dirigée par un gouverneur civil, pouvant être parfois un chef religieux, comme Al Mokawkas. Ce dernier a négocié avec les arabes musulmans lors de leur arrivée en Egypte et a livré le pays à leurs armées. Depuis cet époque jusqu'à nos jours, le gouvernement était civil. Le gouvernement militaire a ressuscité avec Mohamed Ali qui a fondé une armée professionnelle sans aucune relation avec les affaires internes, sous la direction de son fils Ismaël. Cet éloignement des affaires internes caractérisait l'armée dans la période de ses successeurs, à l'exception du mouvement des militaires mené par Ahmed Orabi contre le khédivé Tawfik. Et même pendant la colonisation anglaise, l'armée du colonisateur n'est intervenue qu'exceptionnellement dans les affaires politiques internes.

Depuis le temps de Nasser, nous pouvons parler d'une domination militaire effective sur la politique. Mais il a toujours recouru à la nomination de civils à quelques postes. Je peux citer les exemples suivants : Ali Maher comme premier ministre et qui appartenait à l'ancien régime, Fathy Radwan de l'ancien Parti National qui a été dissolu et Sayed Maree'y, un féodale agraire. Il a préparé également la loi de la réforme agraire et l'a appliquée en septembre 1952. Avec l'aide d'un jeune ingénieur qui s'appelait Aziz Sedky, il a pu établir les entreprises des industries modernes y compris les usines militaires. Mais les grands traits économiques ont été dessinés par des jeunes économistes qui servaient comme conseillers au président, comme Hassan Abbas Zaky et Al Kasyouni. Nasser aussi a personnellement délégué des militaires dans des missions à l'étranger, et ils ont tous échoué : Salah Salem au Soudan après 1954, Abd el Hakim Amer en Syrie en 1961 et Anwar Al Sadat au Yémen (ce dernier est retourné en Egypte après la défaite en 1967). Après cela Abd el Hakim Amer est intervenu politiquement à travers les comités de la liquidation de la féodalité, aussi bien que Salah Nassr, le chef de l'appareil des renseignements généraux. Ces tentatives d'interventions ont cessé entièrement après la défaite en 1967, malgré la nomination des exclus militaires dans des positions du monde civile pour les apaiser.

Quant au Sadat, il a hérité d'un Etat doté d'une armée professionnelle qui se prépare à une bataille décisive. Ainsi l'institution militaire n'avait pas un vrai rôle dans l'exercice de pouvoir face au pouvoir unique du président. Mais je peux citer l'élimination de quelques chefs militaires suite à leur opposition à la décision du président de reporter la guerre. Cette méthode constitue le mécanisme principal que le président Al Sadat suivait avec tous ses opposants, civils autant que militaires (deux ministres de la défense et un chef d'état-major). De plus, les circonstances qui ont suivies la guerre ainsi que la transformation économique n'ont pas permis à l'institution militaire de jouer un rôle politique effectif. Pourtant, l'institution militaire était occupée par l'aide militaire américaine et les hauts dirigeants se sont intéressés à ces questions.

En revanche, l'ère Moubarak a commencé à la suite de l'assassinat d'Al Sadat. Certains disent que le ministre de la défense, Abou Ghazala, a sauvé Moubarak de la mort, et c'est pour cette raison que le ministre jouissait d'une influence plus importante que le nouveau président. Ceci a incité le président à se débarrasser de lui et de tous les autres militaires susceptibles de le concurrencer. En parallèle, Moubarak a tenté de positionner les militaires loyaux dans les postes de commandement, par exemple : la nomination de Zakareya Azmy en tant que chef de cabinet du président de la république (en arabe : *Raees Dywan Raees Al Gomhoureya*), ou la nomination de Safwat Al Sherif, ancien officier appartenant aux renseignements généraux, en tant que ministre de médias, ou encore un secrétaire général du PND et enfin le président de l'assemblée consultative. Et quand il a réussi à éliminer le ministre de la défense, il a nommé à ce poste un des militaires qui lui étaient les plus loyaux, le maréchal Tantaoui. Ce dernier a commencé

comme attaché militaire au Pakistan, puis officier à la garde républicaine, avant de devenir chef des forces de la garde républicaine, puis ministre de la défense depuis 1991. Tantaoui obéissait totalement à Moubarak et ses collaborateurs, contrairement à ce qui est répandu maintenant. Il a suivi une méthode souple afin de dominer les rouages de l'Etat, ce qui lui a permis de gagner la pleine confiance de Moubarak. Sa méthode consiste à favoriser la pénétration de l'institution militaire dans la société civile, ainsi que la domination du secteur économique. Par ces deux piliers, Moubarak a pu s'assurer la pérennité de son régime tout au long de sa vie. Tout d'abord, les hôpitaux militaires se sont largement répandus. Ceux-ci traitent les civils avec des coûts très élevés en attirant les médecins les plus célèbres, à la fois en Egypte et à l'étranger. Ensuite, les clubs de l'institution militaire qui ont attiré toutes les catégories du peuple et qui réalisent des gains énormes. Au cours de cette période, l'institution militaire a établi l'Organisme du Service Général qui a pour mission de réaliser de grands projets via des entreprises sous-traitantes. Les projets relèvent des secteurs de l'alimentation, des produits fermiers et du domaine sanitaire, et l'organisme fait office de courtier entre les exportateurs et les clients.

Aussi l'institution militaire a réussi à nommer plusieurs anciens officiers aux postes de gouverneur, de secrétaire des gouvernorats et de responsable de ville. Ce qui est surprenant, c'est qu'un officier a réussi à devenir président de la cour constitutionnelle suprême pour mettre en œuvre les ordres de Moubarak d'une manière intelligente. Je parle ici de Farouk Sultan. Aussi les officiers sont répandus dans tous les organes centraux de l'Etat et tous les organes de service, comme l'Instance Générale des Bâtiments (en arabe : *Al Hayaa Al A'mma lelAbneya*) et l'Organe de la Reconstruction (en arabe : *Gehaz Al Ta'mir*), aussi les *Holding Companies* et les organismes du ministère de l'Approvisionnement. Tout cela a conduit à un contrôle militaire tacite sur le champ politique : il n'y a aucune plate-forme médiatique ni aucune instance gouvernementale qui puisse adopter une politique contradictoire à celle de l'institution militaire. Il est bien connu que l'institution militaire a orienté les centres de pouvoir en Egypte jusqu'à nos jours. Il est bien connu aussi que l'institution militaire ne se soumet à aucun contrôle ni aucune supervision, ce qui lui donne une situation privilégiée par rapport à celle de l'Etat. Une dernière remarque : il n'est pas possible ni faisable de définir précisément le degré de l'ingérence de l'institution militaire dans l'administration étatique, la réalité est beaucoup plus complexe et les obstacles sont infinis.

**Q :** Comment l'armée contribue-t-elle dans l'élaboration de la politique étrangère égyptienne ?

**R :** La contribution de l'armée est très faible dans le domaine de la politique étrangère tout au long de l'histoire. Mais pendant l'ère de Moubarak, on a commencé à donner quelques dossiers aux militaires, comme le général Omar Soliman et sa gestion des affaires palestino-israéliennes. Mais ce rôle a connu un déclin après le 25 janvier. Ce qui est clair, c'est l'existence d'une grande

espace entre le ministère des affaires étrangères d'un côté, et l'armée de l'autre côté. Malgré ce fait, les responsables étrangers n'aperçoivent pas cet écart et sollicitent toujours le chef de l'armée.

**Q :** Dans quelle mesure le rôle économique de l'armée, influence-t-il ses orientations politiques et son rôle dans la vie civile ?

**R :** A mon avis, le rôle de l'armée dans le domaine économique n'influence pas ses orientations politiques. Mais l'inverse est vrai : les orientations politiques et l'opportunisme des chefs militaires, ce sont eux qui conditionnent le rôle de l'armée dans le secteur économique. C'est selon ces intérêts que l'armée décide d'investir dans un domaine et abandonner l'autre.

**Q :** Est-ce que nous pouvons remarquer une présence effective de l'armée dans le secteur privé ?

**R :** Il est très difficile de donner une réponse à une question pareille. Parce que même les noms des entreprises qui appartiennent officiellement à l'institution militaire, n'expriment pas cette appartenance. Mais ce qui est certain, c'est la propagation énorme des militaires dans les grandes entreprises. Par exemple, Hussein Salem qui est un ancien militaire, est devenu un milliardaire et un propriétaire de plusieurs entreprises multinationales en quelques années.

**Q :** Comment la mentalité des chefs militaires est formée en Egypte ? Et comment cette formation peut-elle influencer le rôle de l'institution militaire dans la vie civile ?

**R :** Les étudiants dans les académies militaires passent tout d'abord par des entraînements physiques. Ils reçoivent également un endoctrinement persistant qu'ils sont les meilleurs soldats du monde, justifié par des arguments religieux. La domination de l'aspect religieux est clair dans l'institution militaire jusqu'à nos jours. Beaucoup de chefs militaires se réfèrent à des textes religieux, pour prouver l'exactitude des logiques qu'ils adoptent. Aussi, les chefs militaires organisent des célébrations dans les unités militaires pendant les fêtes religieuses qui nourrissent les sentiments de supériorité. Ainsi, les militaires s'aperçoivent toujours comme étant les meilleurs à diriger n'importe quelle activité quelle que soit leur connaissance ou leur spécialité, même s'ils montrent une humilité artificielle. Par conséquent il existe deux modes d'agir à l'encontre des chefs militaires qui dirigent des administrations civiles. Ou bien l'hypocrisie, qui réussit d'habitude à leur convaincre de ton point de vue. Ou bien d'éviter totalement les traitements avec eux, ce qui risque de provoquer un désaccord dont les conséquences sont imprévues. Donc, travailler avec une telle mentalité conduit d'habitude à des conséquences négatives.

**Q :** Finalement, comment évaluez-vous la performance du Conseil Suprême des Forces Armées pendant la période transitoire qui a commencé depuis le 11 février 2011 ?

**R :** La performance du CSFA était très mauvaise à mon point de vue. Ce conseil a été subi à la domination de 5 de ses membres, qui ont mené des amendements constitutionnels médiocres. Ensuite, ils n'ont pas amendé la constitution selon les propositions des forces politiques, mais ils ont mis en place une déclaration constitutionnelle dictatoriale. De plus, le CSFA a pratiqué la violence avec tous les opposants, ainsi que la sous-estimation de tous les victimes (par exemple : les victimes du Stade de Port-Saeed). Aussi, le CSFA a défendu plusieurs massacres comme celle de Maspiro, celle de Mohamed Mahmoud et celle du Conseil des Ministres. Les membres du conseil ont aussi beaucoup contredit les révolutionnaires sans justifications claires. Nous ne devons pas oublier les témoignages de Tantaoui et tous les autres membres du conseil qui étaient tous en faveur de Moubarak. Il n'est plus bizarre ainsi qu'ils n'ont pas parvenu à assumer leur responsabilité à l'encontre du patri. Aussi nous n'avons pas pu éliminer les effets des décisions du CSFA jusqu'à nos jours.